

03-174

Société Historique

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ET SUR SES TRAVAUX

PAR E. DRAMARD

membre correspondant



5633.

SAINT-OMER

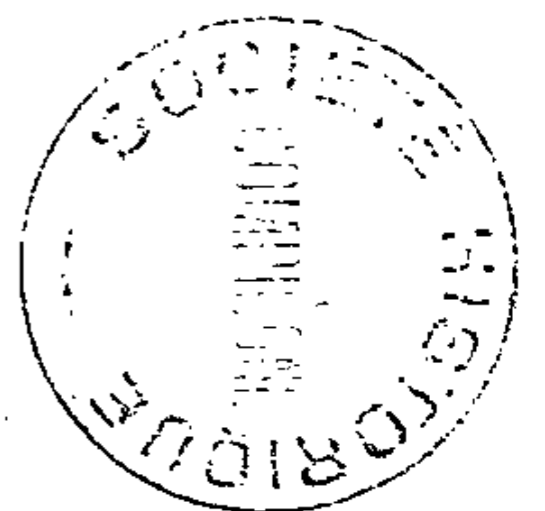
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE H. D'HOMONT

14, rue des Clouteries, 14

1882

03-174

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE
ET SUR SES TRAVAUX



Dans la séance du 8 mai 1880, il a été décidé que la *Notice historique sur la Société des Antiquaires de la Morinie* serait envoyée à tous ses membres, en souvenir du cinquantième anniversaire de fondation qui tombait le 31 septembre 1881.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA SOCIÉTÉ
DES
ANTIQUAIRES DE LA MORINIE
ET SUR SES TRAVAUX

PAR E. DRAMARD

membre correspondant



SAINT-OMER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE H. D'HOMONT
14, rue des Clouteries, 14
1882



5633.

03-174

AVANT-PROPOS

Il y a plusieurs années que la Société des Antiquaires de la Morinie a décidé d'écrire l'histoire de ses travaux, d'établir en quelque sorte le bilan de son œuvre et de sa situation. A l'exemple d'autres Académies, elle a devancé en cela le désir que, dans ces derniers temps, M. le Ministre de l'Instruction publique a manifesté par sa circulaire adressée à tous les corps savants de la province et qui porte la date du 11 juillet 1881. Il s'agit d'une vaste enquête entreprise dans le but de se rendre un compte exact de l'influence que les associations scientifiques et littéraires, qui se sont multipliées sur tous les points du territoire, ont exercée sur le développement général des diverses branches des connaissances humaines, de calculer la somme des notions qu'elles y ont ajoutées, d'apprécier enfin le mouvement intellectuel dans chacune des parties de notre pays.

Au point de vue plus particulier des provinces, de leurs études spéciales et notamment de celles qui ont pour objet l'histoire et l'archéologie, il n'est pas moins intéressant de savoir dans quelle mesure nos sociétés contribuent aux progrès de ces sciences. C'est par leurs soins, il ne faut pas l'oublier, c'est en province seulement que peuvent

utilement et facilement se préparer, s'élaborer, se fabriquer, en quelque sorte, les matériaux d'une véritable histoire nationale, qui restera toujours imparfaite et défectueuse en plus d'un point, tant que l'on ne possédera pas de bonnes histoires provinciales composées, non plus sur des données exclusivement politiques et militaires, mais d'après les éléments de natures si variées qui constituent la vie d'un peuple. De la diversité de ces histoires particulières sortira une synthèse vraiment scientifique et scrupuleusement exacte, et c'est d'elle seule qu'elle peut sortir.

Au moment où le Ministre entreprend de réorganiser les sociétés savantes des départements, de donner une nouvelle impulsion à leurs études, il est d'une importance capitale de rechercher comment, jusqu'à présent, elles ont compris leur mission. Il n'est pas de moindre intérêt non plus de rappeler à nos modestes savants que leurs efforts sont appréciés comme ils le méritent et que l'administration supérieure entend les favoriser, les encourager et les aider par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE ET SUR SES TRAVAUX

CHAPITRE PREMIER

Origine et développement de la Société. — Son organisation, son œuvre, ses finances.

Après cinquante années d'existence et de travaux, la Société des Antiquaires de la Morinie a fait ses preuves. Elle a donné assez de témoignages de son utilité, de son activité et de son influence dans les limites du programme qu'elle s'est tracé, elle a rendu assez de services en un mot, pour qu'il soit, non seulement intéressant, mais encore utile à plus d'un titre, au point où elle est aujourd'hui arrivée, de tourner les regards vers le passé et de mesurer la carrière déjà fournie. Nous pourrions ainsi mieux nous rendre compte du chemin qui reste à parcourir, et nous animer d'une nouvelle ardeur pour nous rapprocher du but. Aussi bien la génération qui avait conçu le plan de ses travaux et qui en a réalisé sa part avec un succès qui oblige, a déjà presque complètement disparu : le dernier survivant d'entre eux est M. Albert Legrand, que des infirmités précoces

mettent hors d'état de s'occuper d'archéologie. (1) Désormais les fondateurs de notre institut ne sont plus représentés auprès de leurs successeurs que par leurs œuvres ; ils ne vivent plus parmi nous que par une tradition qui s'effacera bientôt si l'on ne prend souci de la conserver ailleurs que dans de vagues et fugitifs souvenirs.

Ce sont donc ces œuvres, c'est cette tradition qu'il est bon de ranimer et de faire revivre, car s'ils ont légué à ceux qui doivent continuer leur tâche des exemples bien dignes d'être suivis, ces exemples sont en réalité, confessons-le-nous tout bas, un peu négligés. Le feu qui les animait s'est assoupi, et l'ardeur originaire a, depuis trop longtemps sans doute, fait place à une regrettable tiédeur. Peut-être en faudrait-il chercher une cause première en dehors de nous, dans un état de choses qui, bien avant qu'il n'attirât la foudre sur nos têtes, faisait sentir son influence regrettable et multiple sur les esprits, et, en même temps qu'il substituait aux jouissances intellectuelles l'âpre ardeur des intérêts et des satisfactions matérielles, étreignait l'esprit de ceux qui pensent encore de préoccupations peu compatibles avec le calme des études historiques et littéraires. On avait peu de goût aux choses du passé alors que l'avenir même pouvait un jour ou l'autre être mis en question.

Si cette cause n'est pas la seule, elle pourrait au moins nous suffire pour expliquer une situation que tous ressentent ; mais pour les âmes viriles ces soins ne doivent avoir qu'un temps. Sans donc nous attacher davantage aux faits extérieurs, reportons nos

(1) V. Note A.

regards sur nous-mêmes, sur notre Société, et quelles que soient les causes de la crise qu'elle a subie, réunissons nos efforts pour l'en faire sortir et pour lui imprimer une activité nouvelle.

Dans ce but il n'eut assurément pas été indifférent de renouer la tradition de nos fondateurs et de la recueillir de leur bouche même. Cet humble monument élevé à leurs mérites, sera du moins un témoignage de la reconnaissance que nous leur devons et un gage de notre volonté ferme de les suivre dans la voie qu'il nous ont ouverte ; ce sera encore, espérons-le, un encouragement aux générations suivantes, qui tiendront à mener à bonne fin leur entreprise. Si brillant en effet, que soit déjà le résultat obtenu, il reste encore beaucoup à faire ; quelques gerbes à peine ont été récoltées dans le vaste champ que notre association s'est donnée la mission de défricher et de couvrir ensuite de riches moissons. A nos anciens est échue la tâche la plus pénible ; nous ne pouvons pas laisser l'ivraie envahir le sol qu'ils ont si bien préparé et périr le bon grain qu'ils lui ont confié.

Ce n'est pas d'hier qu'un vague sentiment de la situation portait quelques-uns des membres les plus autorisés de cette Société à faire un retour sur son passé. Au moment où une première période de fatigue semblait avoir succédé à l'entraînement des débuts, son laborieux secrétaire perpétuel, M. de Laplane, constatait avec tristesse combien la langueur des derniers temps ressemblait peu à l'activité des premiers jours. En même temps le président de la Société, M. Quenson, rouvrant, par un discours plus long que ne le comportait d'ordinaire la circonstance, les séances publiques plusieurs années interrompues, après

avoir jeté un rapide coup d'œil rétrospectif sur la tâche accomplie, traçait à grands traits le tableau des œuvres de tous les associés (1). C'est ce projet, ébauché seulement alors, que nous reprenons aujourd'hui après que vingt années nouvelles se sont venues ajouter à l'existence de la compagnie.

§ I

La Société des Antiquaires de la Morinie a fait son apparition au moment où de tous côtés en France les sciences historiques avaient pris le merveilleux essor qui consacre la plus sérieuse gloire littéraire de ce siècle ; l'impulsion partait de quelques hommes dont les noms sont encore si présents à toutes les mémoires qu'il est superflu de les rappeler à nos jeunes émules : les Guizot, les Aug. Thierry, les Guérard, les Michelet, les Monteil. Tous ces hommes, vraiment inspirés du génie de l'histoire, avaient entrepris d'en rechercher les éléments, d'en retrouver les causes jusque dans les manifestations les plus intimes et les plus variées de notre existence locale. C'est ainsi qu'ils voulaient préparer les matériaux de notre histoire nationale. Qui pouvait mieux les seconder que les obscurs chercheurs que le même souffle était venu atteindre dans leur province, puisque c'est par la province qu'il s'agissait de reprendre cette œuvre encore bien peu avancée à l'heure qu'il est ? Ce n'est pas un médiocre mérite de s'être associé à leurs travaux et

(1) *Mém.* t. x p. 1.-xxxiii. Les notes de cette esquisse rapide m'ont fourni de précieux renseignements.

d'avoir, pour si peu que ce soit, contribué à propager le mouvement scientifique dont ils furent le principe. S'étendre sur ce sujet ne serait qu'un lieu commun : il suffit de faire le rapprochement.

Ce n'est pas toutefois qu'en province quelques compagnies savantes n'eussent déjà fourni une laborieuse et utile carrière à l'époque où la Société Morinienne s'y présenta à son tour. Pour ne parler que de notre département, l'existence d'une Académie à Arras remonte à 1737. Elle ne faisait alors rien imprimer et se bornait à insérer dans le *Mercur*e des extraits des lectures données dans les séances publiques, les rapports sur les concours, les ouvrages couronnés et quelques productions de ses membres. Elle s'est réorganisée au commencement du siècle sous le nom d'*Académie d'Arras pour l'encouragement des lettres et des arts* (1). A Calais se fondait le 23 février 1799 une *Société d'Agriculture*, assez débile d'ailleurs, qui n'a pas laissé trace de ses œuvres. Une *Société d'Agriculture, sciences et arts* avait été instituée à Boulogne en 1797 ; elle compta dès l'origine parmi ses membres l'illustre Daunou. A Saint-Omer même il paraît qu'il y avait, vers 1750, une société littéraire dont l'existence semblerait pouvoir s'induire d'un petit volume in-12 imprimé cette année-là, portant cet intitulé : « Lettre de M^{***}, amateur de la *Société littéraire d'Arras*, écrite à M^{***} membre de l'*Assemblée littéraire de la ville de Saint-Omer*. » Qu'était-ce donc, se demande M. Quenson, que cette *Assemblée littéraire*, dont parle le titre de ce petit ouvrage ? A-t-elle réellement existé ? et dans cette hypothèse, était-ce un

(1) V. *Histoire de l'Académie d'Arras*, par M. le chanoine Van-Drival, 1 vol., Arras 1873.

simple cercle de lecture, ou une société constituée à l'égal de l'Académie d'Arras? Malgré nos recherches, ajoute-t-il, nous n'avons trouvé sur l'existence et le caractère de cette assemblée, aucun autre document. Cependant si l'on réfléchit que Saint-Omer alors avait trois collèges renommés ainsi qu'un séminaire, un chapitre et une abbaye célèbres, d'autres communautés importantes, un clergé nombreux, instruit, de hautes positions sociales, une garnison et des établissements militaires, en un mot des ressources d'intelligence multipliées et remarquables, on est conduit naturellement à penser que cette ville devait posséder, en 1750, une réunion littéraire, et plutôt encore une assemblée savante qu'un simple cercle de lecture. Il est vrai que c'est l'esprit philosophique qui, presque partout, a fondé ces associations littéraires. Mais si l'esprit religieux prédominait à Saint-Omer, la ville avait déjà ses réunions maçonniques, ses idées voltairiennes, et le soin que l'artésien ^{***}, écrivant à l'audomarois ^{***} de 1750, mettait à lui rappeler, à l'occasion des moines de Saint-Bertin, ce vers de Virgile : *Tantæ ne animis cœlestibus iræ*, prouverait que le membre de l'Assemblée littéraire auquel il s'adressait, était un philosophe de l'époque (1). »

En effet toutes les Sociétés dont les noms viennent d'être cités, répondaient par leurs tendances et leur but à la direction générale des esprits au xviii^e siècle. Tournés vers les spéculations philosophiques et économiques ou vers les délassements plus légers de la littérature, et plus tard vers les travaux agricoles, elles n'avaient presque rien de commun avec les recherches que le mouvement historique de la Restau-

(1) *Mém.* t. x p. xix.

ration avait propagées de toutes parts en France. C'est à ce besoin nouveau que correspondait la nouvelle Société qui allait être fondée à Saint-Omer.

Partout alors en province s'éveillait une grande activité intellectuelle. L'étude de l'histoire surtout, renouvelée par les grands écrivains libéraux d'alors, commençait à se propager en province. Jusquelà les associations avaient eu un caractère plus spécialement littéraire ; une ère nouvelle commença pour elles avec la révolution de Juillet et l'avènement au pouvoir des hommes qui avaient fait faire depuis quinze ans des progrès si rapides aux sciences historiques.

L'un d'eux surtout, M. Guizot, entreprit de tourner de ce côté les efforts des Sociétés académiques. Dans une circulaire ministérielle de 1834, nous lisons ce remarquable passage : « Au moment où l'instruction populaire se répand de toutes parts, au moment où les efforts dont elle est l'objet amènent dans les classes nombreuses qui sont vouées au travail manuel un mouvement d'esprit énergique, il importe beaucoup que les classes aisées, qui se livrent au travail intellectuel, ne se laissent point aller à l'indifférence et à l'apathie. Plus l'instruction élémentaire deviendra générale et active, plus il est nécessaire que les hautes études, les grands travaux scientifiques, soient également en progrès ; si le mouvement intellectuel allait toujours croissant dans les masses pendant que l'inertie régnerait dans les régions élevées de la société, il en résulterait tôt ou tard une dangereuse perturbation ; je regarde donc comme un devoir imposé au gouvernement, dans l'intérêt social, de prêter également son appui et d'imprimer autant qu'il est en lui, une impulsion harmonique à toutes les

études, à la science haute et pure aussi bien qu'à l'instruction populaire et pratique. » Ces lignes s'adressaient aux Sociétés savantes, et on a fait remarquer qu'elles avaient cela de piquant, qu'en cherchant à stimuler leur zèle au nom d'une haute pensée politique, la circulaire officielle était en contravention avec leurs statuts par lesquels la politique leur est interdite.

Après avoir donné de grands éloges aux bonnes intentions, le ministre se plaignait de la stérilité des résultats ; il y trouvait deux motifs, le manque d'encouragement, le manque de publicité, et, pour remédier à cette situation regrettable, il annonçait l'intention d'établir, entre le ministère de l'instruction publique et les diverses sociétés savantes, une correspondance régulière, de publier chaque année, sous les auspices du gouvernement, un recueil contenant quelques-uns des mémoires les plus importants et un compte-rendu sommaire, rédigé sur le plan du bulletin de l'Académie des sciences. Ce projet n'eut point de suite ; les encouragements se bornèrent à quelques distributions de livres. L'ardeur cependant ne fut point ralentie ; les congrès, les associations provinciales, s'unirent bientôt aux sociétés ; l'attention publique s'éveilla sur tous les points ; la presse parisienne elle-même, ordinairement si dédaigneuse pour les travaux qui n'ont point reçu la consécration de la capitale, se préoccupa de ces réunions qui abordaient hardiment les plus hautes questions ; enfin le gouvernement, qui trouvait dans ces sortes d'associations des auxiliaires puissants pour le progrès calme et régulier, et qui craignait peut-être de les voir s'égarer en les abandonnant à elles-mêmes, le gouvernement intervint d'une façon décisive en prenant une direction,

en créant un lien entre les diverses sociétés de Paris et de la province et en les aidant par un crédit spécial porté au budget (1).

Telles sont les circonstances particulièrement favorables au milieu desquelles se constitua notre Académie.

Née en 1831, la Société des Antiquaires de la Morinie est l'aînée de son émule la Société des Antiquaires de la Picardie, qui ne se constitua que cinq ans plus tard. Fondée presque en même temps que la Société des Antiquaires du Midi de la France, à Toulouse, celle de Saint-Omer fut l'une des premières Académies historiques et archéologiques organisées dans les départements à l'imitation de celle des Antiquaires de la Normandie, qui date de 1824, tandis que celle des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, de même que l'Institut picard, ne vint au jour que dans les années subséquentes.

La pensée d'organiser une Société historique et archéologique à Saint-Omer appartient à M. Allent, vice-président du conseil d'Etat et Pair de France, dont la cité audomaroise honore la mémoire comme celle d'un de ses enfants les plus illustres et les plus dévoués à sa prospérité. C'est lui qui, dans le désir de procurer à sa ville natale un nouveau foyer d'instruction et voulant stimuler parmi ses concitoyens le goût des bonnes études, et surtout de celles qui ont pour objet l'histoire si attrayante de la patrie, a conçu la première idée et le plan de notre Société ; c'est lui qui a déterminé son objet et son but et posé les bases de ses statuts.

Le moment était plus opportun que jamais. Peu

(1) Ch. Louandre, *Rev. des Deux-Mondes*, 1^{er} déc. 1846.

soucieuse des gloires de son passé, peu sensible aux émotions que font naître les souvenirs et les débris qu'il nous a laissés, la municipalité d'alors ne songeait qu'à faire table rase de ses monuments : déjà Saint-Bertin et l'Hôtel-de-Ville avaient été attaqués par la mine. Écoutons le cri de douleur et d'indignation que jetait, dans son rapport au ministre (1831), un homme que les arts et la science ont perdu naguère, M. Vitet, envoyé à cette époque en mission dans les départements du Nord-Ouest de la France : « J'arrive, dit-il, à la ville où le cœur m'a le plus saigné ; car si je suis parvenu à obtenir une espèce de trêve des démolisseurs, je n'en ai pas moins trouvé le terrain déjà couvert d'un monceau de décombres, et les pierres tombant encore devant mes yeux. Cette ville, c'est Saint-Omer, et le monument qu'on respectait si bien, l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin... Vendus il y a environ trente ans à des spéculateurs, les bâtiments claustraux furent tous rasés, et il ne resta que l'église dont on avait enlevé les plombs, la couverture, la charpente et les fenêtres. Cette grande cage tout à jour était du plus bel effet, et causait aux voyageurs une vive admiration. Mais le conseil municipal, qui probablement ne partageait pas cette admiration, ordonna il y a trois mois environ, que l'église serait démolie avant l'hiver ; et vite, à l'aide de la mine et de la pioche, on se mit en besogne. C'était, disait-on, une occupation comme une autre pour les pauvres gens sans ouvrage, et d'ailleurs on avait besoin de pierres et de moellons pour bâtir le nouvel hôtel de ville, dont le conseil municipal a décidé la construction. M. le Maire m'a dit encore, pour motiver cette démolition, que les propriétaires voisins la demandaient à grands cris, parce que ces

arcades, suspendues en l'air, menaçaient d'écraser leurs maisons, et que chaque jour il arrivait des accidents dans l'intérieur des ruines. Une telle raison serait très valable, sans doute, mais je n'ai aperçu de maisons qu'à une assez grande distance de l'église, et pour prévenir les accidents dont on parle, il suffisait d'entourer les ruines d'un simple treillage en bois, et au besoin d'y poser une sentinelle.

« Quoiqu'il en soit, lorsque j'arrivai en toute hâte à Saint-Omer, déjà la plus grande partie du chœur avait été renversée par la mine ; et ce qui restait devenait, faute de point d'appui, hors d'état de tenir debout : il a donc fallu se résigner à laisser achever la destruction des deux ou trois arcades que la mine n'avait pas encore atteintes. Heureusement M. le Maire m'a promis qu'on n'irait pas plus loin, que les démolisseurs seraient renvoyés, et qu'on respecterait la tour, le portail et la nef. Cependant... les habitants de Saint-Omer sont en général très mal disposés pour ces ruines ; je n'ai guère trouvé, à mon grand dépit, que quelques familles anglaises qui sympathisassent avec elles et voulussent les sauver : Quant aux habitants proprement dits, leur désir est que l'église fasse place à un *Marché aux veaux*, qu'ils sollicitent, et qu'ils trouveraient très bien situé dans cette grande enceinte.

« On a si peu d'amour à Saint-Omer pour les vieux monuments qu'on soupire après la démolition de l'Hôtel-de-Ville actuel, dont les parties les plus anciennes ont déjà été détruites, il y a peu d'années, et qui, tel qu'il est, offre encore d'assez jolis détails des XIV^e et XV^e siècles. On ne sera heureux que quand on verra s'élever sur ses débris un joli hôtel de ville, bien blanc et bien régulier. Déjà la ville avait amassé

400,000 fr. pour cette belle œuvre, et l'on devait commencer au printemps ; mais par bonheur les fonds publics ont baissé, et les magistrats ont sagement pensé qu'il valait mieux pour la ville acheter de bonnes rentes avec les 400,000 fr. que de renverser et de tailler des pierres. Ce sont quelques années de répit pour le pauvre Hôtel-de-Ville. »

Je ne me suis autant étendu sur ce passage du rapport de M. Vitet, que parce qu'il précise le rôle qu'allait être appelée à jouer notre Société et les services que l'on devait attendre d'elle. Les faits qui viennent d'être signalés, n'étaient du reste pas isolés ; presque partout en France un souffle de vandalisme dont on se ferait difficilement une idée aujourd'hui battait en brèche tous nos monuments. Heureusement la réaction avait déjà commencé contre ces actes inintelligents et souvent barbares. Ils étaient déjà dénoncés à l'opinion publique avec une énergie indignée par plusieurs hommes éclairés qui se vouèrent dès lors à la conservation de nos monuments historiques, MM. de Montalembert, de Caumont, Mérimée, et avant tous M. Vitet. Citons encore un grand poète, dont les idées se sont peut-être depuis modifiées sur ce point comme sur d'autres, mais qui a beaucoup alors contribué au succès de cette croisade par la publication d'un ouvrage, qui, à d'autres mérites, joignait surtout celui d'attirer l'attention et bientôt après l'admiration sur nos vieux monuments du moyen-âge. Chacun a compris que je veux parler de l'auteur de *Notre-Dame de Paris*.

Heureusement à Saint-Omer comme ailleurs l'intelligence de ces choses, le goût des études historiques et archéologiques s'étaient éveillés chez quelques uns. Ils furent heureux de trouver un point d'appui, et

notre Société rencontra immédiatement des éléments tout préparés : MM. Ferey, du Tertre, Alexandre Hermand, L. de Givenchy, Piers, Eudes, de Laplane ; il suffit presque de citer ces noms pour éveiller le souvenir du concours si actif et si précieux que sous différentes formes, et par des moyens divers ils ont apporté à l'œuvre commune (1). Mais cette notice serait sans vie et sans enseignement si nous ne mettions pour un instant en scène quelques-uns d'entre eux.

M. Alexandre Hermand était alors dans toute l'ardeur de la jeunesse, il était né en 1801. De bonne heure il avait manifesté un goût très prononcé pour l'archéologie et particulièrement pour la numismatique où il excella. Il était à cette époque parvenu à former une collection remarquable de monnaies romaines, à laquelle venait se joindre une suite de monnaies françaises. Le temps était alors propice pour former à peu de frais des collections qui exigent aujourd'hui des sommes considérables ; le nombre des amateurs était encore fort restreint et le prix des objets par suite relativement modéré ; ils se plaçaient mieux entre les mains des véritables connaisseurs aptes à en tirer parti dans l'intérêt de la science.

Les jouissances du collectionneur n'étaient en effet pas les seules qui eussent prise sur M. Hermand ;

(1) La Société reconnaissante a consacré à ceux qu'elle a perdus quelques pages dans ses Mémoires. Il est regrettable toutefois que la notice biographique consacrée à M. Allent soit muette sur le sujet qui nous intéresse ici le plus. La vie presque entière de M. Allent appartient à l'histoire générale ; mais sa participation à la création de la Société est toute locale ; c'est ce côté de la vie des hommes célèbres qui mérite d'être rappelé à leurs concitoyens.

dès ce moment aussi on le voit consacrer tous ses loisirs au dépouillement des grandes collections éditées par les Bénédictins, les Bollandistes, Aubert le Mire, Baluze et autres, recueillant tous les faits qui lui paraissaient intéressants pour l'histoire locale considérée à tous ses points de vue. Il se livrait au même travail sur tous les manuscrits et les chroniques que possède la Bibliothèque communale de Saint-Omer, sans négliger le riche dépôt des Archives municipales, celles de l'ancien chapitre de N.-D., le grand cartulaire de Saint-Bertin. C'est grâce à ces patientes et laborieuses recherches qu'il était parvenu à amasser plusieurs volumes de notes, matériaux de nombreuses communications faites plus tard aux séances de la Société, et de notices qui ont enrichi les premiers volumes de ses Mémoires. (1)

A la même époque une passion d'un genre analogue préparait M. L. de Givenchy à devenir l'un des fondateurs les plus actifs de la future Académie Morinienne, car c'était bien une passion que celle qu'il éprouvait pour les livres, et avec l'esprit ardent dont nous parlent ceux qui l'ont connu (2), il ne fit pas les choses à demi. Trente années, il est vrai, furent employées à former cette belle collection, mais la bibliothèque de M. de Givenchy était remarquable et l'on peut ajouter que par le choix elle marchait de pair avec les bibliothèques d'amateurs les plus complètes. On y trouvait surtout les grandes collections historiques, aujourd'hui si recherchées et presque inabordables, entre autres Dom Bouquet, Muratori,

(1) Notice biogr. sur Al. Hermand, ap. Mém. de la Soc. t. 10 p. 2 et 3.

(2) Eloge de M. de Givenchy, Ibid. t. 10 2^e p. p. 11 etc.

Pertz, la nouvelle édition de la byzantine, la collection des documents inédits de l'histoire de France et de Belgique, etc. Elle s'est depuis, hélas ! dispersée au feu des enchères. L'homme qui avait su former un aussi précieux assemblage et qui le connaissait si bien, ne pouvait demeurer étranger à la formation d'une association scientifique destinée à porter la lumière sur tous les points de l'histoire locale. On vit en effet M. de Givenchy y prendre une large part ; il fut naturellement l'un de ses fondateurs les plus zélés, l'un de ses plus doctes membres, l'un de ses plus habiles, de ses plus généreux propagateurs. Aussi fut-il, dès le principe, nommé secrétaire perpétuel, fonctions qu'il conserva pendant plus de vingt-cinq ans. Mais n'anticipons pas : le nom de M. de Givenchy reviendra plus d'une fois sous notre plume au cours de cette étude.

Par ses occupations professionnelles et les goûts qu'elles avaient développés chez lui, M. Piers était en quelque sorte un des fondateurs prédestinés de notre Académie. Ancien greffier du Tribunal civil, puis bibliothécaire de la ville de Saint-Omer, les chartes, les vieux titres, les documents historiques, manuscrits ou imprimés, étaient l'élément où il se sentait le mieux vivre ; plein de zèle et d'aptitude au travail, rencontrant autour de lui des matériaux sans nombre, il s'était empressé d'éditer ses publications sur le pays, comme pour enlever à ses contemporains les prémises d'un sujet, l'occasion d'une découverte.

Il les a, en effet, presque en tous points devancés sur ce vaste champ de nos antiquités locales, et ce que son incessante inquiétude sur son trésor lui a fait produire de travaux est incroyable pour le peu de temps qu'il a mis à les rédiger. Quoiqu'il en soit

d'un léger travers assez commun chez les savants et qui paraît avoir fait impression sur ses contemporains, M. Piers doit être compté parmi les membres les plus zélés de la nouvelle Société, et c'est sans contredit l'écrivain qui a le plus produit sur l'histoire des différentes localités de la Morinie (1).

Citons encore, entre quelques autres, MM. J. Derheims et V. Eudes : le premier auteur de plusieurs publications, mais surtout d'une *Histoire de Saint-Omer*, qui est, en ce genre, un des ouvrages assurément les plus complets et les plus remarquables produits dans le département ; le second, membre du tribunal, enlevé trop tôt aux études historiques auxquelles il a donné des gages appréciés, n'avait encore rien produit, mais apportait des aptitudes qui le désignèrent dès le début au choix de ses collègues pour les fonctions de vice-président qu'il conserva jusqu'à sa mort (1840).

C'est par le concours de tous ces hommes, c'est dans les circonstances qui viennent d'être indiquées, que la Société des Antiquaires de la Morinie fut fondée en septembre 1831.

Autorisée par lettre du ministre des travaux publics et du commerce en date du 19 janvier 1832, elle reçut sa constitution définitive, avec approbation de ses statuts et de son règlement par ordonnance royale du 21 avril 1833. La lecture de ces documents en fait suffisamment connaître l'esprit. Ajoutons, pour donner une idée de leur sagesse, qu'ils ont été adoptés par les Antiquaires de Picardie lorsque cette Société se constitua en 1836, sauf une seule modification qui exige peut-être une explication.

(1) Notes de M. Quenson ap. Mém. t. 10, p. xv, 1^{re} partie.

La Société est composée de trois sortes de membres dont les droits et les prérogatives en ce qui concerne la science, sont absolument les mêmes :

1° De membres résidents dont le nombre ne peut excéder 36 ;

2° De membres honoraires en nombre illimité ;

3° De membres correspondants aussi en nombre illimité.

Le seul droit qui distingue les premiers de leurs collègues est celui de régler tout ce qui concerne le régime intérieur et la comptabilité parce que seuls ils supportent les frais que nécessitent les séances et les travaux. On s'est étonné dès le début de l'institution, du nombre fort grand des membres honoraires et correspondants comparé à celui des titulaires. M. de Givenchy dut en donner l'explication dans le rapport qu'il fit à la première séance solennelle de 1833, je lui laisse la parole car il s'agit ici d'interpréter l'esprit de l'institution :

« Notre compagnie, disait-il, ne constitue pas uniquement la Société des Antiquaires de Saint-Omer, mais bien de toute la province ; un point central était indispensable, l'ordonnance royale du 25 avril dernier l'a établi à Saint-Omer ; mais les savants qui habitent Boulogne, Dunkerque, Calais, Ypres, ou tout autre lieu de la province, devaient naturellement faire partie intégrante de la Société. Si un sentiment de délicatesse, facile à comprendre, nous a portés à réserver aux seuls membres résidents des charges pécuniaires qu'il ne nous appartenait pas d'ailleurs d'imposer à d'autres, sans leur consentement préalable, par cela même que notre Société n'est pas instituée dans l'intérêt d'une seule ville, mais de la province entière, il devenait de rigueur que nos collègues du

dehors fussent nos égaux, en tous points, sous le rapport du but de notre institution ; mais aussi il devenait également nécessaire de leur donner un titre qui indiquât la légère nuance qui nous distingue. On les a donc nommés membres honoraires. Un très petit nombre d'étrangers, pris dans les sommités intellectuelles de notre époque ont reçu le même titre ; tous les autres sont membres correspondants. »

Dans son rapport de 1838 toutefois, M. de Givenchy regrettait que l'on n'eut pas admis une disposition que la Société des Antiquaires de Picardie venait d'introduire dans ses statuts, celle de reconnaître deux catégories de membres titulaires : les uns résidents, les autres non résidents. En donnant à ces membres les mêmes droits, les mêmes prérogatives et à peu près les mêmes charges, on pouvait espérer attacher d'une manière plus étroite et plus intime à la Société les membres qui n'habitent pas la ville où elle a son siège. En conséquence il fut convenu qu'une demande serait adressée à l'autorité à l'effet d'obtenir cette addition aux statuts. Mais il fallait, pour avoir quelque chance de réussite, que cette demande fut faite au nom des deux tiers des membres conformément à l'article 50, et jamais on ne se trouva en nombre suffisant pour atteindre ce chiffre ; la résolution resta donc à l'état de lettre morte.

Comme son titre l'indique la Société des Antiquaires de la Morinie s'est proposé pour champ de ses études le territoire primitivement occupé, vers l'extrémité de la Gaule, par la cité Gallo-Belge des *Morini*, dont la ville de Térouanne était vraisemblablement la capitale et qui fut représentée par le diocèse du même nom, *Civitas Morinorum* ou *Civitas Taruannensis*, dans la Belgique. Ce territoire après la des-

truction totale de Téroouanne par Charles Quint, en 1553, fut partagé en trois diocèses, ceux de Boulogne, de Saint-Omer et d'Ypres, qui ont subsisté jusqu'en 1789 comme suffragants de trois archevêchés différents, ceux de Reims, de Cambrai et de Malines. Elle embrasse donc le Boulonnais, la partie septentrionale de l'Artois et la Flandre maritime, ou, selon les divisions actuelles, les arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer et une partie de celui de Montreuil, (cantons d'Étaples, Fruges et Hucqueliers) dans le Pas-de-Calais, l'arrondissement de Dunkerque et presque tout celui d'Hazebrouck, dans le Nord, et enfin, en Belgique, la partie méridionale de la province de Flandre occidentale. Toutefois, à l'exception de l'arrondissement de Saint-Omer, dans presque tout ce territoire elle partage son action scientifique avec différentes autres sociétés savantes qui ont leur siège à Boulogne, à Dunkerque, à Ypres ; pendant quelques années même (1829-1851) Calais posséda une société qui n'a pas été sans produire d'excellents travaux ; il s'est aussi formé en 1856 à Bergues une Société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime (1).

La société a pour objet :

1° La conservation et la description des anciens monuments de la Morinie qui subsistent ou dont il reste quelques ruines ;

(1) Société d'Agriculture et Société Académique de Boulogne-sur-Mer ; Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts ; Comité Flamand de France à Lille ; Société d'Agriculture, du commerce et des arts de Calais ; Société d'archéologie et de littérature de la ville d'Ypres ; Société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime à Bergues.

2° La recherche et la description des objets d'art du temps des Romains et du Moyen-Age, dont les fouilles déjà faites ont démontré l'existence sur divers points de la Morinie ;

3° La reconnaissance et la description des faits géographiques, géologiques et d'histoire naturelle qui peuvent servir à constater les variations du sol et des eaux de la Morinie, depuis l'expédition de César : spécialement de la formation graduelle des îles et des plages du delta de l'Aa et de l'Iser, depuis Calais, jusqu'aux bouches de l'Escaut ;

4° La recherche et la discussion des éléments du langage ancien de la Morinie, des idiomes de l'Artois et de la Flandre maritime, ainsi que de leurs rapports avec ceux des anciens peuples de l'Europe ;

5° La conservation, la recherche, le classement, l'analyse et la publication intégrale ou par extraits des chartes et diplômes, des anciens titres, des cartes et plans du Moyen-Age, et de tous les autres documents propres à établir ou à éclaircir l'histoire des communes et des Etats de Flandre et d'Artois ; de leurs coutumes et des autres monuments de leur législation et de leur jurisprudence, ainsi que de leur administration depuis les Romains jusqu'à la Révolution de 1789.

6° La conservation, la recherche, le classement et la publication intégrale ou par extrait des anciennes chroniques, des mémoires ou recueils historiques qui sont encore manuscrits, ou qui n'ont été, comme l'ouvrage de Malbrancq (*de Morinis*), publiés qu'en partie.

7° L'encouragement des entreprises étrangères à la Société qui auraient pour objet l'impression et la gravure d'ouvrages propres à faire connaître les an-

tiquités de la Morinie, les événements historiques dont elle a été le théâtre et les personnages qui l'ont illustrée par leurs ouvrages, leurs talents ou leurs services.

Pour faciliter la répartition de ces travaux les membres résidents furent divisés en cinq sections ou comités :

Le premier, dit des archives ou de glossologie, fut chargé de rechercher et d'étudier dans les chartes, les diplômes et autres titres déposés soit dans les archives des villes et des églises, soit dans les bibliothèques particulières, tout ce qui intéresse ou peut élucider l'histoire de notre pays. Cette section fut également chargée des recherches sur les éléments du langage des peuples qui l'ont successivement occupé ; c'est ce que l'on appelait du nom un peu pédantesque de *glossologie*.

La deuxième section, dite d'histoire, devait s'occuper de la recherche et de la critique de tous les faits historiques concernant la Morinie.

La troisième, dite de technologie, embrassait tout ce qui concerne les beaux-arts, particulièrement au Moyen-Age. L'architecture, la sculpture, la peinture constituaient son domaine.

Le comité de législation devait examiner l'influence des lois sur les mœurs des peuples qui ont successivement habité la Morinie, ou vécu côte à côte sur cette partie de la France ; il devait rechercher et constater leurs anciennes coutumes, leurs usages et leurs traditions.

Enfin la numismatique était du ressort du cinquième et dernier comité.

Quoique dans des proportions inégales la Société a jusqu'à présent suivi religieusement ce programme

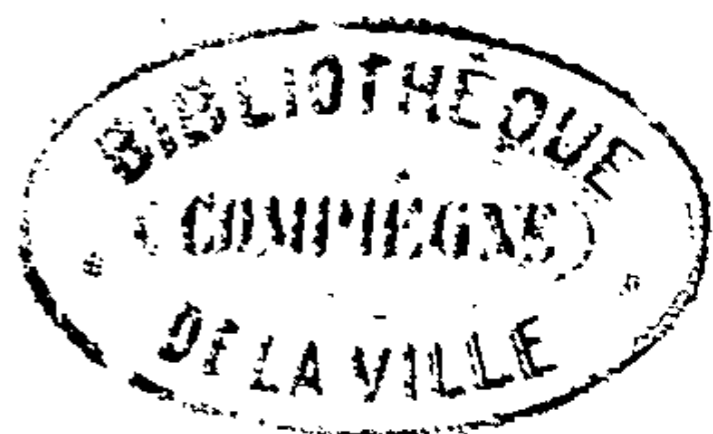
et n'a laissé sans l'aborder aucun des sujets qu'elle y avait inscrits. Quelques-uns ont été traités d'une façon des plus remarquables. Toutefois on pensa bientôt que ce fractionnement entre cinq comités d'attributions tranchées, de travaux qui ont entre eux des points de contact si fréquents était impossible sans nuire au succès, et que chacun d'eux ne pouvait se renfermer dans son domaine propre qu'en négligeant la plupart des éléments indispensables pour le faire prospérer. Comment en effet traiter une question de numismatique ou d'archéologie, sans pousser une reconnaissance souvent fort étendue sur le terrain de l'histoire? Quel moyen d'étudier un point d'histoire, si l'on n'use de toutes les ressources qu'offrent les archives; comment le traiter à fond si l'on néglige les données précieuses de l'archéologie, de la numismatique, des usages, des coutumes aussi bien que de la philologie? Aussi fut-il plus tard décidé de réduire à deux le nombre des comités: le premier comprenant tout ce qui concerne les archives, la gléologie, l'histoire, la législation, la jurisprudence et l'administration; le second s'occupant de la numismatique, des inscriptions et de la technologie.

Mais cette répartition des travaux entre les membres résidents tenait pour ainsi dire en dehors de l'action commune les membres correspondants; s'ils étaient laissés dans leur isolement leur concours devait perdre de son efficacité, il fallait donc les rattacher par un lien plus effectif au centre de l'association, les faire coopérer à l'œuvre générale en excitant et en coordonnant leurs efforts sans nuire à l'originalité et à la spontanéité de leurs travaux. C'est le but que l'on se proposa d'atteindre par la constitution de comités locaux organisés dans plusieurs villes

situées dans le ressort d'action de la Société, mis en correspondance avec les comités siégeant à Saint-Omer. Ces sections furent organisés à Aire, à Boulogne-sur-Mer (1838), à Calais (1839), à Cassel (1838), à Dunkerque et à Saint-Pol.

En résumé, constitués au cœur de l'ancienne Morinie, les fondateurs de notre Société avaient formé la résolution de comprendre dans le cercle de son action tous les pays qui, ayant originellement fait partie de cette nation, ayant été réunis pendant longtemps dans le même diocèse, témoignage ineffaçable d'une commune origine, avaient la même histoire, les mêmes antiquités, les mêmes traditions, les mêmes souvenirs. Ils voulaient en un mot relier, dans ce but, le faisceau rompu brutalement en 1554. Héritière de Thérouenne, dont Sithiu avait été pendant de longues années l'émule, réunissant ainsi les souvenirs et les gloires de toutes deux, devenue elle-même, depuis que cette ville avait cessé de l'être, la capitale de la Morinie, Saint-Omer avait quelque droit à être choisie pour y rallumer le foyer des fortes études historiques et littéraires qui, des savantes abbayes qu'elle renfermait ou qui s'étaient groupées autour d'elle, Saint-Bertin, Clairmarais, Watten, Saint-Jean-au-Mont, avait rayonné sur toutes les parties de la région du Nord. Vaste projet, noble entreprise à laquelle le succès n'a pas de tout point répondu. Mais n'anticipons pas.

Pour bien marquer le but de ses efforts, pour faire comprendre à tous les travailleurs, à tous les hommes de bonne volonté, de quelque point qu'ils vinssent, que c'était une entreprise bien véritablement morinienne, que Saint-Omer ne prétendait pas les absorber dans un intérêt exclusif ; qu'en fait elle ne se consi-



dérait pas comme une institution de la seule ville de Saint-Omer, mais bien de la Morinie toute entière, la Société, par le choix des questions mises au concours dans les premières années, fit appel aux concurrents d'Ypres et de Boulogne aussi bien qu'à ceux de Saint-Omer, en proposant des sujets d'intérêt général et concernant particulièrement ces villes mêmes, considérées comme les chefs-lieux des trois grandes divisions modernes de la Morinie.

La Société inaugura ses séances publiques le 16 Décembre 1833 au milieu du sympathique concours d'une brillante assemblée. Depuis deux ans un heureux changement s'était opéré dans les dispositions de la population audomaroise, et ce changement c'est aux fondateurs qu'il faut en rapporter l'honneur. Désormais il n'était plus personne qui ne comprit le but et l'utilité de la nouvelle institution que M. J. Derheims avait fait heureusement ressortir dans un intéressant travail lu à cette même séance d'inauguration; et chacun, administration et particuliers, était prêt à lui donner son appui, à l'aider, à l'encourager dans la mesure des moyens dont il disposait.

Mais les services que l'Académie Morinienne était appelée à rendre à la science historique n'étaient pas limités au territoire livré à ses investigations; ils étaient appréciés par l'administration supérieure, jalouse alors, comme nous l'avons vu, de se mettre à la tête d'un grand mouvement intellectuel et d'une renaissance merveilleuse des travaux historiques, tels que ceux qui font l'honneur de cette période.

A l'époque précise où était tenue la séance solennelle d'inauguration dont nous venons de parler, M. Guizot, dont la renommée comme historien était déjà solidement établie, dans un rapport du 31 dé-

cembre 1833, appelait l'attention du roi sur l'opportunité d'une publication exécutée aux frais de l'Etat et sous la direction du Gouvernement, de documents inédits relatifs à notre histoire nationale, tirés des manuscrits des bibliothèques de France, des grandes collections manuscrites de la bibliothèque de la rue Richelieu, des diverses archives municipales et départementales, des archives générales et des archives particulières des ministères. Plusieurs comités furent successivement constitués, entre autres le comité des travaux historiques, fondé le 18 juillet 1834, qui nomma des correspondants en province. Des missions furent organisées à l'étranger pour y recueillir les matériaux des grandes publications que l'on venait d'entreprendre. Des recueils spéciaux ont publié les bulletins de ces travaux : *Bulletin du comité des monuments*, — *de la langue*, — *Archives des missions scientifiques*. Cette division des travaux correspondait comme on le voit à celle que la Société des Antiquaires de la Morinie avait elle-même adoptée ; elle allait donc se trouver des mieux placées pour fournir à cette œuvre une collaboration utile.

Nous sommes heureux de rencontrer dans les rapports adressés au ministre, les noms de plusieurs de nos membres titulaires ou correspondants les plus autorisés. M. Augustin Thierry, plus particulièrement chargé de la publication des documents sur l'histoire du Tiers-Etat, s'est plu à les citer pour reconnaître la part qu'ils prenaient à ces grands travaux.

C'est encore nous occuper de l'histoire de notre Société que de rappeler ce témoignage honorable dans les termes mêmes dans lesquels il leur fut donné : « Il est de mon devoir, M. le ministre, de

nommer ici ceux de MM. les correspondants qui se sont empressés de venir à mon aide... et dont le zèle désintéressé mérite ma reconnaissance et votre approbation... M. Tailliar m'a transmis le sommaire et quelques fragments d'un mémoire plein de science et de vues ingénieuses sur l'origine et la constitution des communes du Nord de la France ; je lui dois, en outre, vingt-six copies de chartes concernant les villes d'Aire et de Douai... MM. de Givenchy, Piers, Hermand et Legrand à Saint-Omer, ont envoyé soit des indications précises, soit des pièces importantes » (1). Et dans un autre rapport, après avoir cité de nouveau M. Tailliar, il dit encore : « MM. Godin à Arras, Morand à Aire, et Louis Cousin à Boulogne ont envoyé des travaux remarquables, soit en inventaires d'actes relatifs à l'organisation municipale, soit en copies de pièces inédites, soit en renseignements de tout genre. MM. Hermand, Legrand et de Givenchy à Saint-Omer, m'ont procuré des pièces concernant cette ville et des indications puisées dans les archives municipales... MM. Dufaitelle à Calais, Gérard et Abot de Bazinghen à Boulogne, ont envoyé ou des notices, ou des copies de chartes, ou des manuscrits en communication. » (2)

Est-ce le concours plus particulièrement actif que le Directeur des travaux historiques rencontra dans la région du Nord qui le détermina à commencer par elle ses travaux ? Nous l'ignorons ; toujours est-il que M. Augustin Thierry l'annonçait officiellement dans un des rapports précités : « Selon toute apparence, y disait-il, le tome premier comprendra les

(1) Rapport du 10 mars 1837.

(2) Rapport du 6 mai 1838.

pièces relatives aux provinces de la Flandre française, du Hainaut français, de l'Artois et des comtés de Vermandois, Boulonnais, Ponthieu... » Après avoir fourni à cette publication les documents qu'ils avaient pu recueillir dans le pays, nos travailleurs y auraient rencontré tous ceux en aussi grand nombre, en plus grand nombre peut-être, que renferment toutes les riches collections de Paris, surtout celles de la Bibliothèque et des Archives nationales, et celles d'Angleterre où une mission spéciale avait été également envoyée. Que l'on juge des ressources que notre histoire locale aurait pu y puiser par cette seule indication des Recueils de titres qui avaient été déjà l'objet d'un dépouillement analytique sur bulletins individuels. Nous ne parlons que de ce qui concerne le pays : six volumes de chartes d'Artois et de Flandre, cent volumes de la collection Colbert contenant aussi les chartes de Flandre et d'Artois et dix-sept autres recueils de pièces appartenant aux mêmes provinces, enfin soixante-quatorze recueils de chartes, lettres et autres actes concernant d'une manière spéciale, ces deux pays ainsi que le Hainaut et le Boulonnais (1).

Qu'est-il résulté de cette vaste entreprise ? Une partie en fut suivie et a produit entre autres la collection des Documents inédits de l'histoire de France où se trouve le cartulaire de Saint Bertin ; l'autre partie qui avait plus spécialement pour objet l'histoire du Tiers-État et tous les documents relatifs à l'ancien état des villes, bourgs et paroisses de France s'arrêta lorsque la science perdit le regrettable savant qui seul avait été jugé digne de la diriger. Tout le monde

(1) Rapports précités.

sait qu'il n'y eut d'achevés que trois volumes concernant la commune d'Amiens. Il nous en est aussi resté un nombre considérable de bulletins et de documents qui seraient très utiles à consulter, mais qui dorment jusqu'à présent inexploités et inaccessibles dans les archives de la commission. N'était-ce pas une erreur de prétendre centraliser dans les bureaux d'un ministère un travail qui ne peut guère se conduire fructueusement que sur les lieux qu'il concerne et où se trouvent une partie des pièces à employer, où l'on rencontre mille souvenirs de toute nature qui en donnent l'intelligence exacte ? Les Sociétés savantes des départements paraissaient mieux placées pour remplir cette tâche et elles étaient en mesure d'y suffire.

La Société Morinienne avait répondu à l'appel qui lui avait été fait ; elle n'aurait certainement pas alors manqué de l'ardeur nécessaire pour suivre une pareille œuvre, avec la direction de ceux qui en étaient les promoteurs et le puissant appui du gouvernement qui la patronait ; à défaut de cet élément dont son activité aurait pu s'emparer, elle se renferma dans le programme plus modeste qu'elle avait à remplir et poursuivit paisiblement son œuvre. Tout ne fut pas cependant perdu pour elle puisque, outre quelques travaux dont son Recueil s'enrichit, elle y gagna la publication des cartulaires de Saint-Bertin, qui fut édité par le savant Guérard dans la collection des cartulaires.

La Société avait dès sa première année institué des concours sur différents sujets les plus intéressants et les plus controversés de l'histoire du pays ; l'effet en avait été de provoquer des études consciencieuses et quelquefois remarquables et l'avantage

n'en était pas toujours limité aux prévisions des programmes, c'est-à-dire à la production de quelques monographies ; ils furent dans certaines circonstances, comme nous le verrons en revenant en détail sur ce sujet, l'occasion de polémiques dont les journaux du pays et les recueils de sociétés émules retentirent au grand avantage de la solution des problèmes posés par notre compagnie. La proclamation des résultats des concours ajoutait à l'attrait des séances solennelles, tandis que les dissertations couronnées figuraient avec honneur dans le Recueil des *Mémoires*. Le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et des bourgeois de Calais, l'existence douteuse des Forestiers de Flandre ou tout au moins de quelques-uns d'entre eux et de leurs attributions, les premiers pas du christianisme dans la Morinie, tant d'autres sujets sur lesquels nous reviendrons plus loin, avaient excité au dehors l'émulation des travailleurs ; tous les problèmes historiques concernant la Morinie devaient ainsi être successivement élucidés.

Mais il vint un jour où les questions mises au concours demeurèrent sans réponse. Pendant quatre années consécutives, de 1842 à 1845 aucun mémoire ne fut envoyé, malgré la publicité donnée aux programmes. Quelle est la raison de cet insuccès ? Il y en a plusieurs sans doute, et l'indifférence générale à l'endroit des travaux de ce genre y est bien pour quelque chose ; mais peut-être faudrait-il en reconnaître la cause la plus directe dans la disposition du règlement qui écarte de la lice les membres de la Société. Pour donner satisfaction à un sentiment de délicatesse un peu excessif, pour prévenir les insinuations médisantes tendant à faire supposer que le but de la Société n'était pour les sociétaires que de faire

naître des occasions ou des prétextes de s'offrir réciproquement et à tour de rôle des couronnes, peut-être aussi pour éviter les rivalités entre confrères et écarter toute cause de froissement entre eux, on a éliminé tous les compétiteurs qui auraient pourtant été plus spécialement aptes à produire des œuvres dignes des prix proposés.

Cette rigueur qui convient aux grandes Académies dont les membres sont plus nombreux en proportion de ceux auxquels leurs palmes sont offertes, dont les programmes s'adressant à plus de rivaux ont plus de chance de rencontrer des concurrents, bien qu'ils n'en trouvent pas toujours, est exagérée quand il s'agit d'une Société qui a déjà recueilli dans son sein, en qualité de titulaires ou de correspondants, tous ceux qui ont le goût des études historiques.

Quoiqu'il en soit de la cause d'un effet qu'il est plus facile de constater que d'expliquer, les conséquences s'en firent sentir dans la marche apparente des travaux de la Société ; n'ayant aucune couronne à décerner, quatre années s'écoulèrent sans qu'elle tint de séance publique. Cependant si dans cette période durant laquelle elle put sembler ne plus même exister, elle produisit peu d'œuvres écrites, elle ne resta pas pour cela inoccupée. Elle comprit qu'elle devait tourner vers un autre but toute sa puissance d'action. Ses ressources, fort restreintes au début, ne lui avaient pas permis d'abord, d'entreprendre des fouilles, si fécondes cependant en utiles enseignements, et de les poursuivre avec activité. Une commission permanente de recherches archéologiques et architectoniques avait été formée vers 1838 ; on l'avait composée de six membres chargés d'explorer, sous ces deux rapports, toutes les communes de l'ar-

rondissement de Saint-Omer et d'en publier les résultats : MM. Eudes, président, général Du Tertre, Pagart, Hermand, Albert Legrand et Louis de Givenchy. Cette mesure était d'ailleurs devenue indispensable pour répondre aux désirs du gouvernement qui avait demandé des renseignements sur les monuments historiques de tout genre qui existent ou dont il est resté des ruines dans l'étendue de la Morinie, et leur description sous le rapport artistique.

Le premier résultat de la mise à exécution de ce plan fut un rapport dressé par M. Pagart des recherches historiques et archéologiques effectuées par lui sur les villages de Bilques, Helfaut, Wizernes, Hallines, Esquerdes, Setques, Lumbres, Elnes, Wavrans et Wismes, travail dans lequel l'auteur fit entrer la description des églises, des châteaux du Moyen-Age, et des autres monuments qui s'y trouvent, et qui n'était que la première partie des recherches dont il s'était chargé pour toutes les communes du canton de Lumbres.

Une entreprise de cette importance, étendue à toute la Morinie, ne pouvait être en effet l'ouvrage d'une seule année ; c'est pourquoi il fut décidé que l'on commencerait par l'arrondissement de Saint-Omer, et qu'à l'aide des collègues non résidants on continuerait cette longue et difficile exploration les années suivantes dans les autres arrondissements. Ceux-ci furent également du reste sollicités à leur tour par le gouvernement, mais ce ne fut que plus tard ; quand ils déférèrent à son désir, la Société des Antiquaires de la Morinie avait déjà organisé dans tous ses détails la direction de ces études et elle peut revendiquer l'honneur de les avoir inaugurées dans le pays.

Il ne s'agissait encore là que de reconnaître les

ruines du passé ; il n'était pas encore question d'en exhumer les débris, de rechercher dans les entrailles de la terre les vestiges des civilisations disparues. Depuis longtemps on regrettait que les faibles ressources du budget ne permissent pas d'y consacrer quelques fonds. Une subvention ayant été accordée par le gouvernement, trois comités spéciaux furent organisés à Saint-Omer, à Boulogne et à Cassel pour diriger les fouilles à entreprendre dans les environs de ces villes et veiller à ce que les produits n'en fussent pas égarés. Bientôt, pour donner plus d'activité à ces travaux, de nouveaux comités furent institués à Calais, à Dunkerque, à Aire, à Saint-Pol et à Ypres, comités indépendants dans leur administration intérieure, mais convergeant vers la Société-Mère.

L'effet de cette mesure ne fut pas long à se produire et, si l'emplacement du *Castellum Morinorum* (Cassel), bouleversé pendant des siècles par les événements dont ce lieu fut le théâtre, ne fournit qu'une trop maigre moisson, les recherches entreprises à *Quentovic* (Etaples) conduisirent à une détermination de l'emplacement de cet antique *emporium*, que l'on peut croire définitive grâce à la polémique scientifique dont ces recherches furent le point de départ (1). Les autres comités ne restèrent pas en arrière et partout fut excité le zèle pour les études historiques.

Ce fut assurément pour elles une belle période que celle qui s'étendit de 1840 à 1848, mais déjà l'on pouvait prévoir que cette impulsion donnée par la Société de la Morinie aurait sur ses développements une influence toute autre que celle sur laquelle elle

(1) V. ma *Bibliographie du Boulonnais*, V^{is}, Etaples et Quentovic.

avait compté. Jaloux de l'indépendance qu'elle avait voulu leur laisser, les comités locaux négligèrent de plus en plus d'entretenir des rapports nécessaires avec le bureau central de Saint-Omer ; ce fut un grand tort, car s'ils eurent tous alors un moment de prospérité, plusieurs d'entre eux s'affaiblirent en s'isolant, et énervèrent en même temps la Société-Mère, résultat inévitable du morcellement des efforts de toutes les associations qui entrèrent alors en concurrence sur le terrain archéologique. A Saint-Pol, le comité eut pour organe une publication périodique qui ne laisse pas de contenir des articles de valeur, le *Puits Artésien* ; à Calais la Société d'Agriculture étendit avec succès son domaine aux études historiques, et les trois volumes de son Recueil, publiés de 1841 à 1851, témoignent de travaux sérieux et recommandables ; à Bergues, à Dunkerque, à Ypres il en était de même. A côté de ces associations, se combinant et se confondant souvent avec elles, s'organisaient des commissions scientifiques et archéologiques, à l'exemple de celles qu'avait instituées vers la même époque, M. Guizot auprès du ministère de l'instruction publique. C'est ainsi qu'à Boulogne la Société d'Agriculture, chargea plusieurs de ses membres, sous le nom de *Commission chargée de la conservation des monuments*, de la visite de tous les monuments historiques de l'arrondissement ; les membres qui en faisaient partie étaient pour la plupart correspondants de notre Société, et membres de son comité de Boulogne.

Mais l'institution la plus importante en ce genre fut la *Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais*, fondée par arrêté du préfet, du 3 mars 1846, modifié le 16 août 1871, en remplacement

des commissions d'arrondissement créées par un autre arrêté précédent du 15 juin 1843. Cette commission a en permanence à Arras un comité de sept membres qui se réunissent souvent et entretiennent des relations actives avec tous les membres du département qui peuvent assister à ses séances. Une assemblée générale est convoquée une fois par an pour entendre le compte des travaux accomplis pendant l'année : l'analyse en est insérée dans un *Bulletin* in-8° qui paraît à Arras. En outre la commission publie, sous le titre de *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, des monographies avec planches des principaux édifices de la contrée (1).

Il serait difficile de dire si la science a mieux profité de cette division d'efforts et de travaux ayant tous un objet identique, ou si, en d'autres termes, c'était une division bien entendue. Il est à craindre qu'en voulant faire refluer toute la vie scientifique au centre, le gouvernement et l'administration, en cela comme en politique, n'en aient paralysé la manifestation et l'expansion aux extrémités.

Deux tendances fâcheuses semblent s'être alors

(1) Il existe aussi, chacun le sait, une Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, qui, chaque année, tient un Congrès dans une ville de France déterminée. On y traite toutes les questions d'histoire et d'archéologie mises à l'ordre du jour et concernant le pays au milieu duquel se tient le Congrès. Trois sessions ont eu lieu depuis la fondation dans le voisinage de Saint-Omer : l'une à Douai, en 1835, une autre à Dunkerque, en 1860, et la dernière à Arras, en 1880. La Société de la Morinie s'associa chaque fois à ses travaux en y déléguant quelques-uns de ses membres. C'est aussi l'un de ses membres titulaires, M. Deschamps de Pas, qui a le titre d'Inspecteur pour le Pas-de-Calais de la *Société française d'Archéologie*.

produites. En premier lieu un certain particularisme fut la conséquence des rapports nouveaux établis directement entre les comités institués au ministère, d'une part, et d'autre part les commissions provinciales nouvellement créées auxquelles se joignirent les anciennes sections de la Société Morinienne, composées les unes et les autres en partie des mêmes personnes. En même temps se produisit un relâchement des liens qui les rattachaient à la Société-Mère. Les efforts s'éparpillèrent et s'émietèrent et il paraît bien certain que notre Association en a reçu une première atteinte.

Elle cessait de grouper autour d'elle les travailleurs de la Morinie. De nouvelles sociétés rivales allaient s'élever autour d'elle, jalouses de leur autonomie, dont les adhérents recrutés parmi les anciens correspondants étaient peu disposés à entretenir des relations impliquant une subordination quelconque. Le seul moyen d'action qu'elle eut pu conserver, c'étaient les concours ; nous avons vu quel avait été leur destinée ; les nouvelles Académies allaient d'ailleurs en fonder à leur tour. Nous cessions d'être les représentants de tout le pays Morinien. On ne tarda pas à comprendre qu'il fallait limiter ses efforts plus spécialement à la région dont Saint-Omer était le centre, sans pour cela entrer dans un système d'exclusion qui eut été contraire au but même de l'institution lequel restait toujours le même. Mais il en résulta un certain amoindrissement et l'activité de la Société s'en ressentit.

La révolution de 1848 marqua un nouveau temps d'arrêt dans son œuvre ; les séances publiques furent quelques années interrompues, les publications se ralentirent : on traversait évidemment une crise,

Tout en le reconnaissant, le secrétaire perpétuel, M. de Laplane, auquel il ne tenait certes pas qu'il n'en fut autrement, cherchait à se faire illusion. Sans doute il en est des compagnies savantes comme de toutes les associations humaines, elles ont leurs intervalles de repos et d'activité, et la Société des Antiquaires de la Morinie ne pouvait échapper à cette commune loi, mais la période de repos s'est bien prolongée pour elle.

Aux causes qui ont été précédemment indiquées il convient d'en ajouter une dont l'influence a persisté, la disparition successive des fondateurs dont l'ardeur avait soutenu ses débuts. Quelques rares survivants, composant la plupart le bureau, restaient seuls sans que de plus jeunes adhérents vinssent combler les vides qui s'étaient faits dans les rangs et apporter le contingent de leur activité. C'est du reste le sort le plus ordinaire des compagnies de ce genre ; toute la vie s'y concentre en un petit nombre de sociétaires, qui se trouvent par cela même appelés à constituer le bureau, à diriger l'œuvre. De là ces sarcasmes des esprits chagrins, ces railleries que l'on ne manque jamais de rencontrer dans la bouche des détracteurs qui trouvent plus commode de crier à l'exclusivisme et à la coterie que de travailler et d'apporter un tribut sérieux à une œuvre utile.

Ce serait toutefois se méprendre que de juger de l'activité de la Société par le Recueil de Mémoires qu'elle a produits. Depuis 1852, il s'est fait sous ce rapport dans ses publications une modification qu'il importe de signaler. Jusqu'à cette époque la Société n'eut qu'un seul organe qui paraissait à des intervalles indéterminés sous le titre de Mémoires. Il contenait les procès-verbaux des séances solennelles,

les mémoires couronnés et les mémoires lus. Quant aux procès-verbaux des séances ordinaires, de celles où s'échangeaient une foule de communications utiles et intéressantes, ils n'étaient pas publiés ; inscrits sur les registres de la Société, ils restaient ignorés de la plupart des membres titulaires ou correspondants qui n'assistaient pas aux réunions mensuelles ; il en était de même des pièces originales, des documents de toute nature, adressés par les correspondants à la Société, lesquels allaient s'enfouir sans profit pour personne dans les cartons de correspondances ou archives. L'activité des relations entre les membres résidents et les membres beaucoup plus nombreux dispersés dans toute l'étendue du ressort de la Société, en souffrait sensiblement et cet état de chose contribuait pour sa part à la langueur que chacun déplo-rait. Depuis que la publication des *Mémoires* avait subi des intermittences, quelquefois assez longues, et qu'au lieu de paraître tous les ans, ils ne paraissaient plus qu'à des intervalles indéterminés, l'insuffisance de ce recueil unique s'était fait plus vivement res-sentir. Aussi, moins peut-être pour constater le mou-vement non interrompu de ses travaux, que pour resserrer le lien de ses relations scientifiques et accroître les avantages qu'elles procurent, la com-pagnie reconnut-elle la nécessité d'établir avec ses correspondants des communications nouvelles plus fréquentes, plus suivies, plus régulières. La création du Bulletin périodique fut décidée.

Le Bulletin est excellent en soi, comme organe des sociétés savantes. Pour celles qui ont adopté l'usage de publier le compte-rendu de leurs séances, il dégage le Recueil de leurs travaux, de tous les détails d'ad-ministration, de tous les incidents de la correspon-

dance qui trop souvent absorbent la plus grande partie de leurs volumes. Pour celles au contraire qui visent plus à publier des travaux sérieux, comme la nôtre, qu'à fournir des volumes nourris de détails, quelquefois sans intérêt scientifique, il permet, en tenant les membres éloignés au courant de l'œuvre de chaque jour, de les faire profiter des communications qui jusque-là n'avaient aucun moyen de publicité : se plaçant à un point de vue encore plus élevé, M. de Laplane en annonçant la publication du Bulletin, en appréciait fort justement l'utilité. « Si l'histoire, dans son ensemble, se compose de celle des provinces, qui se forme à son tour, de celle des villes, des villages, ou autres lieux qui en font partie, ce sera seulement lorsque chaque localité aura été étudiée, explorée, sondée, fouillée, scrutée dans ses détails, qu'embrassant en un même faisceau tous les sujets à la fois, une intelligente main pourra les réunir et former cette admirable agglomération de souvenirs qui doit composer les annales de la France. Pour atteindre efficacement ce but est-ce assez de produire annuellement le résultat de nos recherches mutuelles, de publier le résumé de nos études avec les pièces à l'appui? Quelque intérêt, quelque importance que puissent avoir ces productions, et malgré leur incontestable utilité, n'est-il pas à craindre que des publications de ce genre, noyées, pour ainsi dire, dans un travail complet et paraissant à des intervalles trop éloignés, ne passent inaperçues, qu'elles ne soient pas assez fréquentes, ou qu'elles arrivent trop tard. Combien de mesures utiles, de documents précieux, de communications intéressantes ont été négligées jusqu'ici, par l'absence d'une prompte divulgation? Combien d'autres sont allées se perdre dans

l'une de ces feuilles fugitives qui ne vivent qu'un jour. »

C'est dans la pensée de réaliser efficacement cette amélioration qu'une circulaire fut adressée aux correspondants pour faire appel à leur active coopération, leur offrant le stimulant d'une publicité plus grande que celle d'une simple lecture en assemblée privée.

Le programme du nouvel organe de la Société fut de donner :

1° Le compte-rendu des travaux et l'analyse de la correspondance et de faire connaître le progrès de ses collections bibliographiques ou littéraires ;

2° De fournir l'indication ou la description succincte de découvertes historiques, archéologiques, paléographiques, numismatiques, artistiques, etc., l'état de la restauration des monuments ;

3° Le texte des communications urgentes, celui des mémoires de peu d'étendue ou de ceux auxquels suffirait une publicité restreinte.

Le point de départ de la nouvelle publication fut le commencement de l'année 1852. A cette époque la collection des *Mémoires* comprenait 9 volumes publiés aux époques suivantes : 1^{er} volume en 1834, — 2^e volume, 1835, — 3^e volume, 1836, — 4^e volume, 1839, — 5^e volume, 1841, — 6^e volume, 1845, — 7^e volume, 1847, — 8^e volume, 1850 et 9^e volume, 1^{re} partie, 1851. Les deux publications marchèrent parallèlement et sans se faire concurrence pendant quelque temps, et tout aurait été pour le mieux si l'on avait pu se maintenir dans les termes de l'excellent programme qui leur était tracé. Malheureusement le *Bulletin* finit par absorber les *Mémoires*. La distinction entre les communications verbales et les

communications écrites disparut, aussi bien que celle que l'on avait voulu établir entre ces dernières et des œuvres d'un caractère différent; le Bulletin accueillit dans ses pages des travaux qui auraient du figurer dans le Recueil des *Mémoires* au grand détriment de celui-ci qui n'ayant pas davantage à publier de dissertations sur les sujets proposés aux concours annuels désertés par les concurrents, demeura désormais sans aliments. En effet, hormis la 2^e partie du 9^e volume dont la matière était préparée lorsque commença le *Bulletin* et qui parut en 1854, il ne parut plus qu'un volume d'œuvres variées, dont l'élaboration exigea six années, (10^e de la collection, 1860). Quant aux autres volumes des *Mémoires* ils ne contiennent plus que des œuvres de très longue haleine comme l'*Histoire de Clairmarais et de ses Abbés*, par M. H. de Laplane, (tome XI de la collection, 1864 et tome XII, 1868), et le *Dictionnaire topographique* de M. Courtois, (tome XIII, 1869). Ces ouvrages excellents sous tous rapports appartiennent plutôt par leur étendue et leur caractère à une autre série de publications, celle qui comprenait déjà l'*Histoire des Abbés de Saint-Bertin*, de M. de Laplane, la *Chronique de Lambert d'Ardres* et l'*ancien Coutumier de Guînes*. Tout en exprimant le regret que des travaux plus actifs chez les sociétaires n'aient pas permis de conserver aux *Mémoires* leur caractère et leur destination, il faut pourtant reconnaître qu'il y eut là une nécessité à laquelle on dut céder (1).

(1) Il n'est peut-être pas inutile de dire que la Société faisait marcher de front quatre publications : 1^o les *Abbés de Saint-Bertin*, 2^o le *Coutumier de Guînes*, 3^o la seconde partie du 9^e volume des *Mémoires*, 4^o enfin le *Bulletin*.

La collection du Bulletin forme à ce jour six volumes complets fort bien remplis, le septième commencera avec l'année 1882.

C'est en suivant l'analyse des procès-verbaux, d'abord sur les registres de la Société depuis sa création jusqu'en 1852, et à partir de cette époque dans le Bulletin que l'on peut se rendre compte exactement de l'activité de la Société. Rien n'est omis ; le programme est scrupuleusement rempli ; il est vrai que si les productions un peu considérables ne se présentent plus aujourd'hui comme dans les premières années, chacun n'en poursuit pas moins l'œuvre commencée avec une ardeur plus tempérée sans doute, mais cependant persistante.

Et pourtant on sent à certains symptômes que la Société ne se trouve plus dans des conditions d'existence normales : les rapports annuels au Préfet en font l'aveu un peu mélancolique. Le concours du plus grand nombre de ses membres semble n'avoir plus d'autre objet que de former et de réunir des fonds suffisants pour subvenir à la publication de quelques œuvres individuelles et non de poursuivre l'œuvre collective dont elle avait tracé le programme à son origine. A part la publication du Cartulaire de Téroienne on ne trouve nulle marque de travaux d'ensemble, aucune œuvre vraiment sociale ou d'association.

Ces symptômes ne sont pas particuliers à notre compagnie : toutes ou presque toutes sont atteintes du même mal ou souffrent de la même langueur. Elles semblent avoir oublié l'objet même de leur institution. Au lieu de ces travaux collectifs accomplis en commun, avec le concours de tous et de chacun, ayant pour fin principale de faire jaillir toutes les

sources de notre histoire nationale, en sondant les réservoirs eux-mêmes qui les alimentent, elles ont peu à peu abandonné les recherches d'abord entreprises pour suivre de minces filets. On se plait aux menus détails, on s'arrête aux petites choses, on fait collection de curiosités, de matériaux trouvés çà et là, semblables à l'architecte qui perdrait son temps à ramasser les pierres éparses au lieu d'exploiter la carrière. Ce n'est pas qu'il faille méconnaître l'intérêt et l'utilité de ces détails, qu'il faille les rejeter comme indignes d'arrêter l'attention. Mais il faut maintenir chaque chose en son rang, et ils ne doivent pas faire négliger le principal : à les recueillir il ne faut pas oublier le plus important, s'écarter du chemin et perdre de vue le but.

La raison d'être, la cause finale de toute société savante c'est le travail collectif. Seules elles peuvent réaliser des entreprises auxquelles l'initiative et le travail individuel sont impuissants. Elles ne sont vraiment utiles, nécessaires, indispensables, que parce que seules elles peuvent entreprendre, diriger et mener à bien des recherches, des opérations devant lesquelles reculerait souvent le bon vouloir de chacun. Bien plus, elles seules peuvent donner un but à toutes ces bonnes volontés qui s'offrent à elles et qui restent improductives faute de savoir à quoi s'employer, faute d'une direction, de conseils, d'encouragements et d'excitations.

Quant aux sujets ils manquent encore moins et la liste de ceux qui ont été signalés est déjà longue à ne prendre que les programmes rédigés depuis tant d'années pour les assises et les congrès auxquels sont périodiquement convoqués les savants de tous les points de la France. C'est à leur réalisation dans

le sein de chaque société que doivent tendre des commissions spéciales qui se partagent la tâche suivant les aptitudes particulières.

Loin d'exclure les travaux particuliers, indépendants, marqués au cachet de l'originalité de ceux qui les exécutent, ces entreprises collectives les provoquent et y entraînent souvent ceux qui n'en avaient d'abord pas l'idée. C'est en coopérant à une œuvre collective que les indifférents eux-mêmes prennent goût à nos études, qu'ils découvrent des sujets, qu'ils s'y attachent, les approfondissent et arrivent ainsi à composer des monographies intéressantes qui sont comme des rameaux poussés sur le tronc commun. Combien aussi de sujets qui ne peuvent être utilement abordés que lorsque les matériaux en ont été lentement accumulés dans nos recueils ! A qui de nous n'est-il pas arrivé, en lisant de ces ouvrages consacrés à quelque généralité de notre histoire, de constater des imperfections, des taches qui échappent à tous autres, perdues qu'elles sont dans l'ensemble ? C'est quand nous touchons aux passages où il est particulièrement question de notre province que nous sommes peinés de rencontrer de ces erreurs, de ces lacunes qui témoignent du peu de notoriété de nos découvertes ; de constater, disons le mot, que l'auteur a ignoré ou mal compris des faits que nous considérons comme désormais acquis à la science parce qu'ils étaient le résultat de longues et minutieuses recherches, de débats consciencieux, de discussions approfondies au sein de nos sociétés locales. Combien n'en pourrions-nous pas citer d'exemples dans des ouvrages récents qui jouissent d'une estime méritée, et où pourtant ce qui concerne la géographie, l'histoire, l'archéologie de l'Artois,

de la Morinie, nous paraît, à nous spécialistes, si défectueux (1).

Cette situation, dont nos compagnies n'ont conscience souvent que d'une façon obscure, semble avoir éveillé l'attention du ministère de l'instruction publique, particulièrement parmi ceux de ses fonctionnaires supérieurs qui suivent avec le plus d'attention cette partie du mouvement intellectuel en province dont les travaux des corps savants sont l'expression. On en trouve la manifestation dans les circulaires officielles dont deux toutes récentes semblent témoigner des préoccupations de l'Administration. C'est à cet ordre d'idées qu'il faut rattacher sans doute la résolution qu'elle a prise de dresser une monographie complète et précise de chacune des Sociétés, de façon à bien constater l'action qu'elles exercent, les œuvres transitoires ou permanentes qu'elles accomplissent ou patronnent, les ressources budgétaires qui leur permettent de fonctionner et de publier. C'est encore à la ferme volonté de stimuler l'activité de ces compagnies que l'on doit la réorganisation qui s'est accomplie cette année, au Congrès de leurs délégués à la Sorbonne, et l'indication des questions qui y seront discutées de façon à provoquer simultanément sur tous les points de la France des études sur certains faits d'histoire ou d'archéologie dont les manifestations ont été différentes dans les diverses provinces. De cette façon il y a tout lieu d'espérer que ces réunions auront le caractère de véritables congrès des savants de France venant exposer sur une même question le résultat des recherches collectives accomplies au

(1) V. notamm. les ouvrages de MM. Desjardins et Longnon sur la Géographie de l'ancienne France.

sein de chaque compagnie, et la solution particulière à donner sur chaque sujet mis à l'étude.

Non toutefois, comme le fait observer la circulaire, que ces séances générales doivent exclure les communications relatives à des travaux personnels et indépendants, mais il désire, pour les favoriser, qu'à l'avenir des commissions soient formées par les délégués. C'est devant elles que seront présentés les travaux étrangers au programme annuel. « Du reste, ajoute en terminant le ministre, je suis loin d'estimer qu'il y ait lieu de s'arrêter dans cette voie d'améliorations et je continuerai à chercher les modifications nouvelles qui pourraient assurer davantage les résultats excellents que l'on est en droit d'attendre des réunions périodiques des Sociétés savantes de France à la Sorbonne. » (1)

Il faudrait toutefois se tenir en garde contre un danger toujours imminent chez nous, la centralisation. En s'engageant dans cette voie le gouvernement, à une autre époque, semble s'être éloigné du but. En prétendant tout diriger, ramener à une sorte d'uniformité régimentaire tous les travaux des sociétés savantes, et plus spécialement ceux de statistique, les inventaires, les catalogues on n'a réussi qu'à les entraver, les retarder et en définitive décourager les efforts individuels.

Les institutions, les relations sociales, toutes les manifestations en un mot de l'existence de nos aïeux sont trop diverses, suivant les temps et les lieux pour qu'il soit permis un instant de songer à prescrire, des bureaux d'un ministère, toutes les recherches multiples variant d'une province, d'une ville, d'un village

(1) Circulaires des 11 et 18 juillet 1881.

même à un autre, qui ont pour but d'en recueillir les témoignages. L'action dirigeante ne peut aller au-delà d'une impulsion générale à donner ; elle doit se borner à stimuler le zèle, à suggérer des travaux, à indiquer des voies nouvelles, à empêcher enfin l'activité individuelle de se fourvoyer, de se perdre dans les détails et d'oublier le but. Telle est assurément la pensée qui dirigera l'autorité supérieure dans ses rapports avec nous et nous devons en attendre de bons effets.

Avant de passer à l'analyse des travaux de notre Société, quelques traits sont encore ici nécessaires pour achever de présenter sa physionomie générale, son fonctionnement et faire connaître les ressources dont elle dispose l'une des conditions essentielles de ce fonctionnement.

RÉUNIONS. — Les membres titulaires, auxquels peuvent se joindre les membres honoraires et les membres correspondants de passage à Saint-Omer, se réunissent une fois par mois, le premier samedi, à 8 heures du soir. Ces réunions se tiennent dans un local dépendant du Lycée que M. le Ministre de l'Instruction publique a autorisé de mettre à la disposition de la Société. On y prend connaissance de la correspondance et on décide la teneur des réponses à faire aux lettres qui en exigent une. Chaque membre est ensuite admis à faire à l'assemblée les communications qu'il peut avoir à lui présenter, ou la lecture de ses travaux. Souvent une discussion s'engage sur ces communications ou lectures, et c'est ce qui constitue l'intérêt de ces réunions. Autrefois la Société tenait chaque année une Assemblée générale solennelle où un rapporteur passait en revue les tra-

vaux de l'année et où l'on proclamait les lauréats du concours. Mais ceux-ci ayant dû être supprimés faute de concurrents, comme nous l'avons vu (page 32), le principal attrait de ces solennités faisant défaut, elles furent supprimées aussi. Quant au rapport, s'il continua de subsister, il subit une transformation et se changea en la lecture du rapport adressé chaque année au Préfet à l'appui de la demande de subvention que ce fonctionnaire inscrit au budget départemental. Tout se passe donc en famille et en vérité il est permis de douter que l'ancien état de choses soit regrettable.

DIPLOME ET SCEAU. — La Société délivre à ses membres titulaires et correspondants un Diplôme sur papier velin scellé de son sceau en cire rouge.

Le Diplôme est entouré d'un encadrement gothique décoré d'écussons, de pierres tombales et de divers emblèmes ; au bas est représenté le tombeau de saint Omer. En haut une vignette inscrite dans un médaillon de 0,08 centimètres de diamètre représente le Génie de l'histoire écrivant sur une tablette d'airain les annales moriniennes. Il s'appuie sur un bloc de pierre provenant de l'antique Théroienne, sur lequel l'inscription *Deleti Morini*, qui est la devise de la Société, rappelle que de cette ville, détruite de fond en comble par Charles-Quint en 1543, il ne reste plus que des débris épars. Au fond les ruines de Saint-Bertin et celles d'un temple grec. Autour du médaillon la devise *Investigatio restituet*. Ce motif a été dessiné par Wallet et gravé par Lebour.

Le sceau figure deux couronnes de chêne et autour l'inscription : *Société des Antiquaires de la Morinie. Saint-Omer.*

BIBLIOTHÈQUE — ARCHIVES. — La Société possède une bibliothèque et des archives qui ne manquent pas d'importance. Le classement de la bibliothèque a été fait depuis peu de temps par les soins de M. Pagard d'Hermansart. C'était un travail devenu nécessaire depuis bien des années. Un catalogue sur fiches y rend désormais les recherches faciles.

Il n'en est pas de même des archives où sont venus s'entasser depuis cinquante ans des documents de toutes sortes, originaux ou copies, mémoires manuscrits, communications diverses relatives à l'histoire, à l'archéologie de la province. Le *Bulletin* constate presque à chaque séance la communication ou le don fait par des membres résidents et correspondants de documents originaux, ou de copies dont le dépôt aux archives a été ordonné. Quelques-uns ont été publiés dans le *Bulletin*, mais d'autres, particulièrement ceux qui étaient trop étendus, n'ont pas pu l'être. Il serait bien désirable qu'un inventaire méthodique en fut dressé; les travailleurs en tireraient certainement profit. Parmi ces matériaux enfouis depuis tant d'années dans des cartons, ignorés des sociétaires nouveaux, nul doute qu'on ne fasse de véritables découvertes.

FINANCES. — Pour toute association qui s'est donnée la mission d'encourager les travaux historiques, de réunir les documents épars qui intéressent l'histoire locale, de les publier, de diriger des fouilles, la question financière est du plus vif intérêt; de sa prospérité ou de l'insuffisance des ressources dépendent bien des fois les succès ou les revers, et c'est là qu'il faut aller souvent chercher l'explication de l'activité ou de l'engourdissement que signalent les diverses

phases de l'existence des Sociétés académiques. Quels que soient le zèle, l'ardeur, le mérite supérieur de leurs membres, elles sont condamnées à ne produire que des résultats bien au-dessous de leurs aspirations si elles n'ont pas à leur disposition ces ressources pécuniaires qui sont, suivant une expression d'une vérité énergique, le nerf de toutes choses.

Ce qui manque le moins ce sont toujours les documents inédits à publier, les cartulaires, les mémoires, les comptes ; les ruines à explorer, les fouilles à conduire. Sans faire appel à de nouveaux travaux nous trouverions dans nos archives la matière de plus d'un volume. Quelques mémoires couronnés sont restés inédits, ce qui, par parenthèse, n'a pas été fait pour stimuler l'ardeur de nouveaux concurrents. Tel est entre autre le travail de l'abbé Roze sur l'abbaye de Licques dont la publication annoncée en 1864 (séance du 4 mars) n'a jamais été commencée.

Il n'est donc pas indifférent de jeter un coup d'œil sur notre livre de caisse et je me garderai bien de laisser dans l'ombre cette partie de mon travail ; mais comme les chiffres ne se prêtent guère aux développements littéraires, je serai concis et net comme eux.

Les ressources de la Société se composent uniquement des cotisations des membres titulaires et de la subvention annuelle du Conseil départemental, auxquelles s'ajoutent les allocations obtenues du ministre de l'instruction publique.

Moins heureuse que beaucoup de ses émules la Société Morinienne n'a été l'objet d'aucune de ces libéralités particulières qui constituent un fonds destiné à s'accroître par les mêmes moyens. Les revenus en sont parfois destinés, par affectation spéciale des donateurs, à organiser des concours et à

décerner des prix. On ne saurait trop applaudir à ces sortes de fondations qui, tout en assurant sur des bases solides l'indépendance des corps savants, leur fournissent les moyens de développer d'une façon sérieuse leur influence sur tous les genres de travaux qu'ils embrassent, et d'obtenir ainsi les résultats les plus remarquables. Elles deviennent de plus en plus fréquentes pour les classes de l'Institut de France ; mais en province, il semble que la pensée même d'en favoriser les Instituts locaux ne s'en présente jamais aux personnes en situation de les faire et désireuses d'y attacher leur nom. Aussi le résumé de nos budgets et de nos comptes de recettes et de dépenses depuis cinquante ans est-il des plus modestes : il présente une moyenne annuelle de 1.808 fr. 02 de recettes et de 1.727 fr. 45 de dépenses. La plus faible recette a eu lieu en 1849, elle était seulement de 380 fr., alors que les subventions départementale et ministérielle étaient totalement supprimées. La plus forte a été de 2.952 fr. 10 et correspond à l'année 1869.

L'exercice de l'année courante laisse espérer une recette de 1.600 à 1.800 francs. Sur ce maigre budget, il faut prélever pour frais de bureau environ 300 fr. Longtemps la Société a supporté les frais de location d'un appartement, pour y loger sa bibliothèque et y tenir ses séances. Depuis qu'elle a obtenu de M. le ministre de l'instruction publique d'avoir un local pour sa bibliothèque et ses réunions mensuelles, dans les dépendances du lycée, la dépense de location a pu être supprimée, mais cette installation, d'ailleurs assez défectueuse, ne peut être que provisoire, et il y a tout lieu d'espérer que, dans de nouvelles combinaisons, l'administration municipale pourra lui fournir un emplacement définitif, qui dis-

pense désormais des changements successifs toujours si nuisibles.

Les dépenses les plus importantes de la Société, sont les impressions. Depuis longtemps, elle a renoncé à diriger des fouilles, et à s'intéresser, si ce n'est à de rares intervalles, à des œuvres rentrant dans le cercle de ses attributions, qui exigeraient une coopération pécuniaire, au dessus de ses moyens. L'impression du *Bulletin* périodique et d'un volume de *Mémoires*, paraissant en moyenne tous les deux ans nécessitent une dépense annuelle d'environ 4,300 francs, quelquefois plus. La Société est en outre abonnée à un certain nombre de revues traitant des sujets d'archéologie et d'histoire, dont le montant total peut s'élever chaque année à 80 fr. environ, indépendamment des ouvrages qu'elle croit devoir acquérir à cause de l'intérêt qu'ils offrent. Ajoutez à cela les frais d'entretien de la bibliothèque, d'éclairage et de chauffage, l'on verra que les dépenses indispensables couvrent presque le chiffre des recettes, quand elles ne le dépassent pas.

Cette situation ne peut encore que s'accroître par suite de la décision ministérielle qui prive désormais les Sociétés savantes du secours annuel sur lequel elles s'étaient fait une douce habitude de compter.

CHAPITRE DEUXIÈME

Travaux de la Société.

Maintenant que nous connaissons l'organisation de la Société, son but, ses ressources, que nous avons déterminé le cercle de ses attributions et ses moyens d'action, que nous avons suivi pas à pas la direction donnée à ses travaux par les hommes qui ont pris en main le soin de ses destinées, nous allons passer en revue ses différentes œuvres, les apprécier et nous serons mieux à même de juger si le résultat a correspondu aux aspirations et aux moyens.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, l'œuvre de notre Institut se divise en deux classes : les productions écrites dont ses publications sont l'expression, et les autres entreprises telles que les fouilles, les recherches archéologiques et divers autres travaux qui ne se prêtent pas à une classification déterminée.

§ I PRODUCTIONS ÉCRITES

La Société publie, on se le rappelle, des *Mémoires*, un *Bulletin* et des *Documents* inédits ou devenus rares. J'ai dit comment à l'origine elle ne possédait qu'un seul recueil, les *Mémoires*, où se trouvaient

insérés les procès-verbaux des séances solennelles seulement. Ceux des séances ordinaires étaient simplement consignés sur les registres. Ce mode de procéder avait l'inconvénient de laisser ignorer bien des détails, des communications intéressantes dont ne pouvaient pas profiter les étrangers, et de confiner dans les archives où elles étaient inconnues ou oubliées, bien des productions de moindre importance, des documents de peu d'étendue qu'à cause de cela on n'avait pas trouvés mériter les honneurs des *Mémoires*. C'est pour répondre à ce besoin que fut créé le *Bulletin*.

En outre, la Société avait compris dans son programme la publication de documents inédits, et de travaux excédant les proportions ordinaires d'un mémoire ou d'une dissertation. Souvent ils peuvent comporter plusieurs volumes : les insérer dans la série des Mémoires c'eût été absorber la place revenant logiquement aux productions originales et individuelles. C'est pourquoi, suivant l'exemple de la plupart des Sociétés savantes, et en particulier de celle de la Société des Antiquaires de la Picardie, nos administrateurs décidèrent de créer une 3^e série de publications marchant parallèlement aux deux autres et qui fut consacrée aux ouvrages du genre dont il s'agit. Plusieurs volumes en ont été édités.

Mais avec le temps les principes qui avaient fait adopter cette division, paraissent s'être effacés et une certaine confusion s'est introduite dans nos publications. La série des *Bulletins* et celle des *Mémoires* ont sensiblement changé de caractère. Il est assez vraisemblable que la pénurie des travaux originaux et individuels dont je viens de parler, c'est-à-dire des dissertations sur diverses questions neuves ou con-

traversées d'histoire ou d'archéologie, a décidé à fondre cette série avec la troisième.

Tandis que l'on a inséré dans le *Bulletin* des dissertations de moindre étendue, mais excédant toutefois les proportions de simples notes, on a fait figurer dans les *Mémoires* des ouvrages de longue haleine ou des documents inédits. C'est à mon humble avis une tendance fâcheuse à laquelle ont, il me semble, résisté les autres Sociétés, bien qu'elles soient parfois, comme la nôtre, un peu à court de matières pour renforcer les volumes des séries *Bulletins* et *Mémoires*. Il serait préférable de revenir à l'ancienne division, sauf à publier moins souvent les volumes des *Mémoires* et, en attendant, les ressources pourront se reporter sur la série des *Documents* inédits ou des ouvrages de plus grande étendue qui s'enrichira de la sorte de nouveaux volumes. Diverses propositions consignées aux procès-verbaux semblent indiquer que ce parti a été adopté au moins en principe. J'aurai occasion d'y revenir.

A. *Mémoires.*

La première dissertation insérée dans les *Mémoires* témoigne de l'esprit compréhensif qui animait la Société à ses débuts : pour bien marquer qu'elle ne voulait exclure aucune des parties de l'ancienne Morinie, pour prouver jusqu'à l'évidence, suivant les expressions du rapport annuel, qu'elle ne se considérait nullement comme Société des Antiquaires de la seule ville de Saint-Omer, mais de la Morinie entière, elle proposa pour son premier concours trois questions concernant Téroienne, Boulogne et Ypres, c'est-à-dire les chefs-lieux des trois grandes divisions modernes de la Morinie. Il est assez piquant de re-

marquer que ce fut précisément la dissertation répondant à la question relative à Ypres qui figure en tête des *Mémoires*. Elle est assez étendue et l'auteur en est un flamand. M. Lambin.

Le mémoire sur Téroienne n'a pas été publié. Quant à la question relative à Boulogne personne ne l'a traitée. Mais à défaut de la dissertation qu'aurait désirée la Société sur cette antique cité, qui le dispute à Téroienne en ancienneté, une notice critique de M. Eudes sur son historien Henry, et une dissertation de M. le Dr Deschamps, sur le *Sinus Itius*, posent pour la première fois devant la Société le fameux problème du *Portus Itius*, qui fut repris plus tard avec éclat et donna lieu, entre deux des historiens archéologues les plus distingués du pays, à une savante controverse. Elle nous arrêtera plus longuement en son lieu.

Le premier volume contient encore plusieurs notices intéressantes de M. Pigault de Beaupré sur divers sujets : le *château de Tournchem* ; le *château de Hames* ; le *château de Sangatte*, etc. ; d'autres communications de MM. Louis Deschamps, Alex. Hermand, Piers. La dissertation de ce dernier sur le vers de Virgile : *Extremique hominum Morini*, mérite d'être signalée comme étude approfondie de géographie historique. D'autres travaux encore avaient été envoyés ; ils témoignent de l'ardeur qui animait nos concitoyens, mais ils n'ont pas été insérés en entier dans les *Mémoires* pour diverses raisons. Une dissertation de M. Derheims sur l'*Utilité de la Société*, présentée d'abord sous une forme concise, avait été considérablement augmentée, au moyen de développements qui parurent s'écarter des statuts, et le premier texte fut préféré. Une notice de M. Monteuuis

sur l'abbé Déron, dépassait les limites que comporte ce genre d'ouvrages et dut subir de notables retranchements.

Signalons encore des *Observations sur les armoiries de Terrouanne*, par MM. Piers et Alex. Hermand et une *Relation sur le pas d'armes de la Croix pèlerine près Saint-Omer*, par M. Eudes.

Le deuxième volume des Mémoires est un des plus riches en travaux substantiels. Trois questions avaient été mises au concours intéressant toute la Morinie :

1^o Sur l'existence des Grands forestiers de Flandre, comme exerçant une puissance gouvernementale.

2^o Sur l'origine et l'histoire du *Castellum Morinorum*, le Mont Cassel.

3^o Sur les institutions judiciaires de la province au Moyen-Age.

Aucun Mémoire ne fut envoyé sur cette dernière question, mais la première en fournit deux qui furent jugés dignes d'être insérés dans notre Recueil. La seconde question fut également traitée et le Mémoire inséré.

Le premier mémoire sur les *Forestiers de Flandre* a pour auteur M. Lebon, colonel en retraite. Il émet sur la question des opinions opposées à celles qui avaient été généralement adoptées jusque-là par les historiens, et sans s'arrêter aux assertions dépourvues de critique des auteurs modernes, il cherche à déterminer les attributions des forestiers, particulièrement sous les deux premières races de nos rois. Un autre mémoire envoyé par M. de Loys, major de gendarmerie belge, arriva trop tard pour concourir, mais en raison de son mérite la Société décida qu'il serait imprimé à ses frais. La question y est traitée

à un point de vue différent de celui du premier. Le mémoire sur le *Castellum Morinorum* est dû également à un belge, M. Schayez, antiquaire à Louvain, savant bien connu par ses travaux historiques sur toute notre région du Nord et jouissant en France comme en Belgique d'une autorité méritée.

Ainsi en 1834 deux concurrents étrangers à la partie française de la Morinie avaient été distingués. C'était la seconde année que le fait se reproduisait, preuve de l'influence qu'avait acquise notre Société, en même temps que de l'utilité des concours pour le succès de l'œuvre. L'ouvrage de M. Schayez est très complet, il est suivi de trois récits des batailles de Cassel en 1071, 1328 et 1677, et accompagné de nombreuses notes très substantielles.

L'histoire proprement dite a fourni le sujet d'autres dissertations insérées dans ce volume. M. le Dr Deschamps a reproduit dans une notice les scènes de carnage et de deuil qui, lors du sac de Saint-Omer par Philippe 1^{er}, ont ensanglanté notre malheureuse cité, en 1071, pour la punir de la part qu'elle avait prise à la bataille de Cassel.

M. Eudes a écrit des *Recherches étymologiques, ethnographiques et historiques sur la ville de Saint-Omer*. Dans ces recherches fort étendues et qui ont la consistance d'un volume, l'auteur décrit, en les parcourant l'un après l'autre, tous les quartiers de la ville, les monuments religieux, civils et militaires qui s'y trouvent encore ou qui existaient avant la Révolution de 1789 ; il remonte à l'étymologie de la plupart des rues, et retrace différents événements qui peignent les mœurs de l'époque.

Entre autres productions, M. Piers, l'un de nos plus actifs collaborateurs, a donné une notice curieuse

sur les *Iles flottantes* du faubourg de Lyzel où il rapporte quelques faits historiques qui se rattachent à ce phénomène.

L'archéologie et surtout la numismatique ont été plus riches encore. Dès cette époque, en effet, le culte de cette science intéressante était très en honneur parmi nous et y comptait de nombreux adeptes. On doit à M. Hermand un mémoire sur l'histoire monétaire de Saint-Omer : *Recherches sur les monnaies, médailles et jetons dont Saint-Omer a été l'objet, suivies de quelques observations sur l'origine et l'usage des méreaux*. L'auteur a puisé les documents, qui servent de preuves à son ouvrage, dans les archives de la Ville et de la cathédrale, ainsi que dans plusieurs manuscrits déposés à la bibliothèque publique ou chez des particuliers. Toutes ces recherches ont été faites avec cette conscience littéraire, que l'auteur regardait avec raison comme le premier devoir d'un écrivain. Il résulte de ce mémoire qu'on n'a point de preuves qu'il ait existé un hôtel des monnaies à Saint-Omer longtemps avant 1127, date de la Charte donnée à cette ville par Guillaume Cliton, comte de Flandre, dans laquelle il déclare abandonner à ses habitants le profit, évalué à 30 livres, du produit annuel de l'atelier monétaire qu'il possédait à Saint-Omer. Un fait curieux pour l'histoire de cette ville, relevé par l'auteur, c'est l'existence d'une monnaie obsidionale, frappée par ordre du Magistrat, pendant le siège que Louis XI, voulant profiter de la mort récente de son rival Charles-le-Téméraire, mit devant Saint-Omer, l'an 1477. Jusqu'alors on ne connaissait pas de monnaies obsidionales plus anciennes que celle qui fut frappée au siège de Tournay en 1521. M. Hermand a donné la preuve de l'existence d'une

semblable monnaie dans notre ville, dès 1477, ce qui recule de près d'un demi-siècle, l'usage connu de ce moyen de défense, pendant le siège des places fortes. Enfin M. Hermand entre dans beaucoup de détails sur les *Méreaux* employés par le chapitre de Saint-Omer pour la distribution de ses aumônes, et pour acquitter un droit de présence, dû aux chanoines de cette église. Il a enrichi son mémoire de plusieurs planches représentant les monnaies frappées à Saint-Omer, qu'il possède ou qui sont déposées au musée de la ville.

M. Pigault de Beaupré, correspondant à Calais, avait envoyé un mémoire détaillé sur l'origine de l'Administration dite des *Wattringues*. L'auteur débutait par donner la description géologique du delta de l'Aa, avant la conquête des Romains et les variations de cette partie de la Morinie jusqu'à nos jours. Il démontrait que ce bassin était autrefois un golfe connu sous le nom de *Sinus Itius*, dont les alluvions apportées par les rivières qui s'y déchargent, ont successivement exhaussé le sol. Il prouvait par des textes de Folquin et d'Ypérius, que, dans le septième siècle, les eaux de la mer venaient battre contre la plage de Saint-Omer, et par un autre passage de Lambert d'Ardres, auteur du onzième siècle, que les mêmes eaux s'avançaient encore, à cette époque, entre Guînes et Ardres. Sans pouvoir entrer dans le détail des travaux exécutés par les Anglais, pendant leur occupation du Calaisis de 1347 à 1558, il prouvait, par d'anciennes cartes de ce temps, qu'ils en ont fait alors d'assez considérables.

Ce mémoire devait être inséré dans le 3^e volume du Recueil mais l'auteur, ayant jugé nécessaire de faire quelques additions à son ouvrage, a retiré son

manuscrit qui malheureusement est resté inédit.

La question du concours pour l'année suivante était ainsi formulée : « Il sera décerné une médaille en or, à la meilleure Dissertation sur le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons au siège de Calais, en 1347, fait historique que plusieurs auteurs ont révoqué en doute. » — Ce programme souleva une grosse affaire et rouvrit la discussion sur ce problème historique.

Deux mémoires furent remis à la commission chargée de les examiner : Le premier portait pour épigraphe ce vers de De Belloy :

Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie.

et admettait le fait comme certain.

L'auteur n'appuyait ses conclusions que sur l'autorité de Froissart sans discuter les opinions contraires. C'est moins une dissertation et une discussion qu'une analyse du passage de Froissart, qu'il terminait par cette idée : Crois, ou tu n'es pas français. La Commission décida que l'auteur n'avait mérité ni le prix ni même une mention honorable.

Le mémoire n° 2 portait, pour épigraphe, ces mots : *Utile si je puis*. L'auteur se rangeait de l'avis de ceux qui ont considéré comme douteux le fait contesté, sauf preuve du contraire.

Bien que la Commission jugeât que ce mémoire n'avait fait que reproduire les arguments de Bréqui-gny, la Curne-Sainte-Palaye, Durosoir, Lévêque etc., et qu'il n'avait pas fait faire un très grand pas à cette question qui demeurait sans solution, elle décida néanmoins à la majorité de six voix contre une seule, qu'il avait mérité le prix. L'auteur, en effet, avait discuté avec méthode, s'était livré à de nombreuses recherches historiques, avait puisé à quelques sources

nouvelles, et à ce titre avait paru mériter un encouragement.

Deux scrutins eurent lieu sur les conclusions de la Commission : le premier ayant paru douteux, on recourut à un second dont le résultat fut : quatorze voix pour les conclusions de la Commission, onze voix contre. On décida en conséquence que la médaille promise serait décernée à l'auteur du mémoire n° 2.

La minorité avait déclaré, qu'elle ne contestait en aucune façon la supériorité du second mémoire sur le premier, mais qu'elle craignait, qu'en décernant le prix au n° 2, on ne put croire qu'elle contestât le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons, et qu'elle voulût ainsi annihiler un fait historique dont l'histoire de Calais s'enorgueillit. Aussi, sur la proposition d'un membre de la majorité, pour faire disparaître toute sorte de doute à cet égard, on décida d'insérer au procès-verbal une déclaration rédigée dans ce sens : 1° Que la Société n'avait décerné le prix à l'auteur du mémoire n° 2 que parce qu'il avait satisfait plus entièrement aux conditions exprimées dans le programme ; qu'il s'était livré à un travail consciencieux de critique historique dans lequel il avait examiné avec modération les deux opinions contraires ; 2° Que la Société n'avait aucunement l'intention de se prononcer sur le fond de la question ; qu'en couronnant le second mémoire, elle n'avait pas la pensée de se rattacher à l'opinion qu'il avait émise ; 3° enfin, qu'elle décernait le prix à la *meilleure dissertation*, et qu'elle déclarait qu'on ne pouvait induire de sa décision, la moindre conséquence en faveur de l'une ou de l'autre opinion.

L'auteur de cette dissertation, qui figure au t. 3 du Recueil, est l'abbé Clovis Bolard.

Malgré ces réserves et ces précautions les conclusions du travail couronné, aussi bien que la décision dont il avait bénéficié, émurent le sentiment patriotique des Calaisiens. Celui même qui avait proposé la question, M. Piers, ne s'y montra pas moins sensible. Son intention, a-t-il dit, était de procurer aux Calaisiens membres de la Société de la Morinie, la belle et patriotique occasion de réfuter le scepticisme ironique de Voltaire. Ce n'était pas comme jury littéraire que la Société des Antiquaires de la Morinie devait se prononcer. L'idée qu'on pût combattre la réalité du dévouement d'Eustache de Saint-Pierre n'était pas admissible, et à la rigueur, la Société n'aurait pas dû admettre au concours l'œuvre de M. Clovis Bolard, dont l'ovation a produit de tristes effets. En juin 1836 M. Mallet exprima le désir que la Société d'Agriculture de Calais proposât un prix pour la réfutation de la dissertation couronnée à Saint-Omer, le 21 décembre 1835. Cette Société décida en octobre suivant qu'une médaille en or de 200 francs serait décernée à ce sujet.

Le programme était formel : « Dévouement d'Eustache de St-Pierre et de ses compagnons en 1347. — Cette dissertation, tout en contenant le panégyrique de l'action héroïque des grands citoyens de Calais, aura pour but principal de combattre les doutes historiques qui ont été jetés sur elle, entre autres par M. de Bréquigny, membre de l'Académie des Inscriptions, et par l'un des derniers lauréats de la Société des Antiquaires de la Morinie. »

Ce programme n'ayant obtenu aucun résultat, la même question fut remise au concours en avril 1838, et un mémoire approfondi de M. Auguste Le Beau fut récompensé le 14 août 1839.

La question n'en devait pas rester là et la polémique se suivit pendant quelque temps encore. M. Piers et un anonyme en ont résumé l'état et examiné les éléments jusqu'en 1842, dans deux mémoires insérés dans le 2^e volume du *Recueil de la Société de Calais* ; l'énumération bibliographique en est au complet dans la *Bibliographie du Boulonnais*, nos 1370 à 1390. (1)

Après cette dissertation viennent, dans le même volume, plusieurs mémoires qui méritent d'être signalés : la plupart ont pour objet des matières touchant à l'archéologie et à la numismatique.

L'un d'eux est de M. A. Hermand, sur les armoiries de St-Bertin. L'auteur voulant traiter *in-extenso* cette question, qui lui avait été soumise par M. Wallet, l'un des membres de la Société, pour son grand ouvrage sur St-Bertin, remonte à l'origine des sceaux adoptés par les prélats de cette célèbre abbaye, depuis Henri de Gondescure, de 1311 à 1334, jusqu'à Gérard d'Haméricourt, abbé en 1544 ; il démontre que la variété remarquée dans les sceaux pendant cette époque tient à ce que les abbés les avaient adoptés pour armoiries de l'abbaye, tout en se constituant arbitres absolus du choix de ces armoiries ; ce qui fait qu'elles pouvaient changer à chaque mutation dans le personnel du chef de ce monastère, attendu qu'à cette époque les armoiries n'étaient pas invariablement fixées, comme elles l'ont été plus tard. Enfin M. Hermand prouve, par les faits qu'il produit, que ces armoiries ont une origine tout-à-fait indépendante de celles de Guillaume Cliton, comte de Flan-

(1) *Bibliographie géographique et historique de la Picardie*, par E. Dramard. 1^{re} partie, Boulonnais et Calaisis. 1 vol. in-8. Paris, Techener, Aubry, Dumoulin, 1881.

dre, auxquelles on avait prétendu les rattacher; que la crosse, placée en pal, ne signifiait autre chose que le droit de l'abbé à porter cette marque distinctive, et que la bordure de ces armoiries ne fut définitivement adoptée qu'à la fin du xvi^e siècle.

M. Ternynck a donné une description fort curieuse des souterrains découverts par M. Proyart, propriétaire à Ervillers, village entre Arras et Bapaume. L'auteur entre dans quelques développements sur la forme de ces souterrains et sur les vases qu'on y a trouvés, sans toutefois examiner les motifs qui ont fait creuser ces immenses galeries hypogées et sans rattacher leur origine aux événements qui ont dû en nécessiter la construction. Cette partie tout historique a été traitée par M. Deneuille dans un mémoire qui fait suite à celui de M. Ternynck.

Ensuite viennent : une *Dissertation sur le tombeau de saint Omer* qui se trouve à la cathédrale. M. Piers y a ajouté quelques observations; une *Description de douze manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Omer*, intéressants pour l'histoire, extraits d'un travail de M. Piers, conservateur de cette bibliothèque, publié séparément et distinct du catalogue raisonné des mêmes manuscrits inséré dans une série spéciale des *Documents relatifs à l'histoire de France*. Le n^o 750 contient le cartulaire de Folquin et divers extraits du même ouvrage. — Le n^o 764 contient la vie de saint Wandrille, celle de saint Ansberg, archevêque de Rouen, une vie de saint Winoc, moine de St-Bertin et fondateur de la ville de Bergues, et surtout une histoire de l'arrivée des Normands à Sithieu; il est orné de figures très curieuses : on y voit le costume et les armures des Normands, non pas, à ce que je présume, dit M. Vitet, à l'époque de leurs pre-

mières invasions, mais à celle où cette histoire fut écrite, c'est-à-dire au x^e siècle environ. — Dans le n^o 776, on remarque une chronique de Flandre, composée peut-être par Jacques de Guyse et « mise en meilleure langage par Denis Sauvage, historiographe de Charles IX, mais de beaucoup continuée » ; en effet la chronique ancienne se termine à la bataille de Bouvines.

En histoire M. Tailliar, conseiller à la cour de Douai, a écrit un mémoire sous le titre modeste de : *Coup-d'œil sur les destinées du régime municipal romain dans Nord de la Gaule*. C'est en quelque sorte le programme d'études plus sérieuses dont l'auteur s'est constamment occupé sur un sujet qui lui a fourni la matière d'ouvrages savants et importants. — Une *Notice sur la commune de Saint-Inglevert*, près de Calais, et le tournoi qui y fut donné en 1389 par le maréchal Boucicault, Regnault de Roye et le sire de Sempy, gentilhomme du Boulonnais, est de M. Louis Cousin, de Boulogne. Pendant quatre jours, les trois chevaliers français tinrent le champ clos contre tous venants anglais, espagnols et allemands.

Enfin on trouve dans ce 3^e volume du *Recueil* une sorte de nouvelle historique dans le genre romantique pour lequel on avait tant de goût à cette époque, intitulée : *Le Sacrilège, chronique de Flandre du xv^e siècle*, par M. Hédouin. Déjà l'année précédente, une œuvre du même genre avait été présentée par un autre correspondant et avait été écartée avec raison. Cette fois la commission se montra moins rigoureuse : le mérite personnel de M. Hédouin, qui a des titres littéraires plus sérieux, lui valut une faveur que ni le sujet ni le genre n'auraient méritée. Cet opuscule a été réimprimé plus tard en une

jolie brochure in-18, par Leleux, à Calais, en 1849.

Le 4^e volume des *Mémoires* contient plusieurs travaux du plus sérieux intérêt. D'abord un *Mémoire sur les actes relatifs à l'Artois* qui reposent dans les archives du département du Nord, par M. Le Glay, conservateur de ce dépôt. On y trouve des indications bibliographiques propres à y faciliter les recherches, précieuses à une époque où il n'existait pas d'inventaire méthodique et complet des archives de l'Artois et de la Flandre, dont les pièces se trouvaient partie à Lille et partie à Arras. Denis Godefroy avait été chargé à la fin du siècle dernier de dresser le répertoire de ces deux dépôts destinés à se compléter; mais il n'avait pu achever son œuvre. (1) Il était donc utile de faire savoir aux travailleurs que les archives de Lille sont riches en documents originaux sur l'Artois, particulièrement pour l'époque postérieure à 1357, date de la réunion définitive de l'Artois à la Flandre.

M. Eudes a fourni deux notices, l'une *sur le Neuf-Fossé*, l'autre *sur le Château d'Edequine et les franchises vérités de Saint-Omer*; M. Cousin *sur le château-fort du Mont-Hulin* et M. Ternynck *sur l'abbaye du Mont Saint-Eloi* fondée dans la première moitié du vii^e siècle par le saint dont elle porte le nom, et reconstruite vers le milieu du x^e par les soins de Fulbert, évêque d'Arras.

Les mémoires de M. L. Deschamps de Pas et de M. L. de Givenchy, tous deux relatifs à l'histoire communale et municipale de Saint-Omer, sont beaucoup plus étendus que ceux qui précèdent. Le premier a pour titre *Essai historique sur l'hôtel-de-ville de*

(1) V. sur ce sujet le *Bulletin*, t. 3, p. 303.

Saint-Omer. Il est accompagné de plusieurs planches représentant ce monument qui allait disparaître au moment où l'auteur concevait l'heureuse pensée de le décrire : sage précaution, car il n'en existait aucun plan dans les archives. A la suite de la notice l'auteur a donné, en pièces justificatives, le texte de treize chartes qu'il avait employées dans son travail. — L'autre mémoire est un *Essai sur les chartes confirmatives des Institutions communales de la ville de Saint-Omer* accordées à cette ville par les comtes de Flandre, successeurs de l'usurpateur Robert-le-Frison. Il complète le précédent et est comme lui accompagné de pièces justificatives au nombre de neuf, et de fac-similé.

Citons encore un *Précis historique sur Ardres* par le docteur Deschamps, et une *Notice sur des monnaies trouvées à Saint-Omer en 1838*, par M. A. Hermand ; mais surtout, du même auteur, une *Notice historique sur Watten*, très complète et contenant de longs développements. M. L. Deschamps de Pas avait également donné une notice sur la même prévôté, bien moins étendue que celle de M. Hermand, mais conçue d'ailleurs sur un tout autre plan.

Le cinquième volume des *Mémoires* contient un assez grand nombre de notices, presque toutes assez courtes, entre autres sur l'*Election d'un magistrat à Saint-Omer*, en 1638 ; sur l'*Origine de Théroienne* ; sur le *Village de Bomy* ; sur *Mahaud* comtesse d'Artois. Les études de M. Alex. Hermand sur *les dalles sculptées de l'église N.-D. à Saint-Omer*, et sur le *Château de Rihoult* sont plus importantes. Le château de Rihoult, près d'Arques, était autrefois habité par les comtes de Flandre ; on n'en voit plus que de faibles vestiges sur la lisière de la forêt de ce nom.

L'auteur en a, en quelque sorte, relevé les ruines, et par ses nombreuses recherches a fait reparaître le manoir d'où Philippe d'Alsace, aidé des conseils de son père, retiré à Watten, gouvernait nos provinces, et étendait les franchises de la cité de Saint-Omer. Cette notice contient des faits historiques très intéressants.

M. Derheims, père, membre de la Société résidant à Calais, a toujours compté parmi ses membres les plus actifs, ne perdant aucune occasion de recueillir les documents intéressant le pays, et en particulier sa ville natale, ne ménageant ni peine, ni dépense, quand il s'agissait d'histoire et d'archéologie. Après de nombreuses recherches à la Tour de Londres, il était parvenu à découvrir un plan du siège mis devant Théroouanne par l'armée anglo-impériale en 1537, et en avait fait hommage à la Société qui en avait décidé l'impression et la publication dans un de ses volumes, avec une notice. Entre temps M. Derheims fils et M. Dufaitelle firent d'autres recherches à Paris et parvinrent à découvrir un autre plan beaucoup plus détaillé de cette même tentative sur Théroouanne, qu'il faut bien se garder de confondre avec les deux sièges que subit cette place en 1513 et 1553. Non contents de cette précieuse découverte, ils parvinrent encore à se procurer des documents précieux sur cet événement militaire, sur lequel il n'existait guère d'autres renseignements imprimés que ceux dont il est fait mention dans les mémoires de Guillaume du Bellay. Toutes ces pièces furent utilisées par M. Alb. Legrand, qui, depuis plusieurs années, faisait aussi de Théroouanne l'objet de ses recherches. Il en résulta une *Notice explicative d'un plan du siège de Théroouanne découvert aux archives*

militaires de la Tour de Londres, inséré dans le tome cinquième des *Mémoires*. Il en donna une autre sur la même ville de Théroüanne. Il avait trouvé dans ses ruines un grand nombre d'armes, d'ustensiles et autres objets du Moyen-Age, des antiquités provenant de la ville gallo-romaine, et même de l'antique *oppidum* gaulois des Morins. Il ne se borna pas à décrire ces divers objets ; il en tira des conséquences qui l'ont mis à même de faire des observations curieuses sur la civilisation et l'industrie des habitants à l'époque de l'occupation romaine, comme sur les progrès que nos aïeux avaient déjà fait dans les arts. La première partie seulement de son mémoire a paru dans le cinquième volume, sous le titre de *Recherches historiques sur l'origine de Théroüanne et les développements de cette cité sous la période romaine*. Ce mémoire n'a pas été continué, et malheureusement l'état de santé de son auteur a fait perdre depuis longtemps tout espoir qu'il soit jamais achevé.

Depuis deux ans les concours étaient restés stériles, les programmes proposés aux études des historiens du pays étaient demeurés sans réponse. Non sans quelque raison, M. L. de Givenchy avait cru trouver la cause de cette indifférence dans le trop court délai accordé aux concurrents pour étudier leur sujet et rédiger leur travail, alors surtout que des recherches étendues, dirigées dans divers dépôts publics et privés étaient indispensables pour produire autre chose qu'une œuvre de seconde main. Ces considérations l'avaient conduit à proposer à la Société, et déterminé celle-ci à décider qu'à l'avenir les programmes seraient disposés de telle manière que les personnes désireuses d'y répondre eussent deux ans

pour s'y préparer utilement. Le respectable secrétaire-perpétuel, pensait que c'eût été une erreur d'attribuer le silence des concurrents à un affaiblissement de l'intérêt qu'inspiraient les travaux de la Société : il en avait reconnu une autre cause. « Au début de votre Société, disait-il dans son rapport de 1838, vous avez dû naturellement présenter un appât facile à l'ambition de ceux qui prétendaient à vos couronnes académiques, et je dis *facile*, non sous le rapport de l'importance des questions en elles-mêmes, mais relativement au nombre et à la nature des recherches à faire pour les traiter; en agir autrement eut été peu sage et imprudent sous deux rapports : le premier, parce que vous donniez aux concurrents un délai trop court pour étudier des questions ardues ; le second, parce que votre Société naissante n'étant point connue dans le monde littéraire, le mérite des palmes académiques que vous présentiez à l'ambition des vainqueurs n'avait pu être encore apprécié. Maintenant il n'en est plus de même. On sait que votre compagnie, loin de ressembler à ces sociétés éphémères qu'un même jour voit naître et mourir, présente des gages de durée et de progrès. Dès lors, vous deviez donner une plus grande extension au choix des questions proposées au concours et n'en adopter que d'une importance historique plus étendue ; dès lors aussi, vous deviez accorder un délai plus long. Par suite de ce même principe, vous avez décidé que les deux questions proposées au concours de 1837 et restées sans réponse, seraient reportées à celui de 1839, et que votre programme des années 1838 et 1839 rappellerait, pour mémoire, les questions du concours de 1838, adoptées et publiées par vous l'année dernière. »

Il y avait peut-être là une illusion que l'avenir semble bien avoir dissipée : j'ai déjà indiqué, au précédent chapitre, quelles paraissent avoir été les causes multiples de l'insuccès des concours. En effet, dès l'année suivante les résultats de la mesure n'étaient guère en rapport avec ce que l'on en attendait. Voici dans quels termes le secrétaire perpétuel faisait l'aveu implicite de son mécompte :

« La première question proposée par vous, messieurs, est celle-ci : « Quelles ont été et quelles sont » encore, pour les peuples des anciens comtés de » Flandres et d'Artois, les conséquences morales de » la domination espagnole? » Un seul mémoire vous a été adressé sur cette question ; il porte pour épigraphe ces mots : *Sympathie des Flamands pour les Espagnols.*

« Conformément aux conclusions de votre commission permanente d'examen, vous avez décidé, qu'il n'y avait pas lieu à décerner à ce mémoire ni le prix promis par le programme, ni même une mention honorable, attendu que l'auteur ne traite nullement la question mise au concours, et se borne à rapporter succinctement et sans suivre aucun ordre chronologique, divers traits de l'histoire de Flandres, dont plusieurs sont même étrangers à la domination de l'Espagne sur nos provinces.

« La seconde question proposée au concours est ainsi conçue : « Tracer l'historique de l'établissement du Christianisme dans la Morinie ; faire connaître l'époque où l'idolâtrie en fut définitivement expulsée ; étayer son opinion de la conversion en oratoires chrétiens, des édifices du paganisme construits par les Romains? » Deux mémoires vous ont été envoyés sur cette question. Conformément aux

conclusions de votre commission, vous avez décidé :
1° Qu'aucun des deux mémoires n'avait mérité la médaille d'or promise, attendu que ni l'un ni l'autre ne satisfait pleinement à la question du programme.
2° Que le n° 1 avait néanmoins mérité la mention honorable, et le n° 2 une récompense supérieure à la simple mention. En conséquence, vous avez décerné à l'auteur de ce dernier mémoire, qui porte l'épigraphie : *Extremique hominum Morini*, au lieu de la médaille d'or, une médaille d'argent. Votre décision a été basée sur cette considération : Que ce mémoire, de beaucoup de mérite d'ailleurs, ne vous a pas paru terminé. L'auteur s'arrête tout court à l'épiscopat de Saint-Omer, et il n'est pas possible d'admettre comme vrai qu'à cette époque l'idolâtrie fût définitivement expulsée de la Morinie, expulsion dont l'époque, aux termes du programme, devait être déterminée. »

Cette médaille a été décernée à M. l'abbé Fréchon, chanoine d'Arras, professeur de théologie au Séminaire épiscopal, et son étude a été insérée dans le recueil.

L'échec fut plus sensible encore en 1841, et je ne puis mieux faire que de laisser encore la parole au secrétaire perpétuel :

« Deux questions avaient été mises par vous, Messieurs, au concours de cette année, la première était ainsi formulée : « Quelle a été l'influence des croisades sur les sciences, les arts, le commerce, la littérature et la civilisation, dans le comté de Flandres, aux xi^e, xii^e et xiii^e siècles? »

« La seconde était celle-ci : « Rechercher et décrire les établissements militaires désignés sous la dénomination de *mansiones*, *castra stativa*, etc., fondés

» par les Romains, près des voies qu'ils avaient
» construites dans la partie de la Gaule-Belgique
» comprise entre la Canche, la Scarpe, l'Escaut et la
» mer du Nord ; pays dont l'ancienne cité des Morins
» occupait la plus grande portion et dont le reste
» était habité par des Atrébates et des Ménapiens. »

« Cette dernière question est restée sans réponse. Deux mémoires sur la première m'ont été adressés en temps utile ; chacun de vous, messieurs, a lu l'un et l'autre avec une attention consciencieuse ; après vous être mis à même de juger en connaissance de cause le mérite de ces deux ouvrages, vous les avez renvoyés à votre commission permanente d'examen, pour qu'elle eût à vous en présenter un rapport. Votre commission, après deux séances fort longues employées à discuter les diverses parties de ces mémoires, a été unanime pour vous proposer de n'accorder aucune récompense à l'un comme à l'autre, attendu que les auteurs ont à peine traité la question et ont commis plusieurs erreurs historiques. Vous avez été également unanimes pour sanctionner ces conclusions. »

Les travaux particuliers des sociétaires étaient plus fructueux et le sixième volume du Recueil en fait foi comme les précédents. Continuant ses études sur Saint-Omer, qui lui a fourni la matière de plus d'une savante monographie, M. L. Deschamps de Pas a inséré dans ce volume une *Notice sur l'église paroissiale de Saint-Denis*. — M. Venem a donné un rapport sur les *fouilles exécutées à CASSEL* sous la surveillance du comité, et M. Marguet sur les *fouilles faites à ETAPLES, l'ancien QUANTOVIC, en 1841 et 1842*, également sous la surveillance d'un comité de la Société. Lorsque je m'occuperai de cette partie de l'œuvre de notre Insti-

tut, j'aurai à y revenir. — Sans prendre part au concours, M. Alex. Hermand a traité un sujet se rattachant à l'une des questions proposées, et produit une *Notice sur les souterrains refuges*.

Dans un article qui contient près de 200 pages, intitulé *Critique allemande. Les romans en prose des cycles de la Table ronde et de Charlemagne*, M. Ferd. de Roisin, alors à Bonn, a traduit de l'allemand et annoté un mémoire de J. W. Schmidt, inséré dans l'annuaire de Vienne de 1825. Le sujet était peut-être un peu en dehors du cadre de nos travaux, quoique l'ouvrage traduit fut commenté par le traducteur. La fièvre du romantisme était depuis des années déjà en voie de décroissance et il n'en était resté qu'un goût plus mesuré et plus vraiment littéraire pour une branche particulièrement intéressante de notre poésie nationale. Des travaux beaucoup plus considérables et plus approfondis, éclairés d'une critique plus perspicace et mieux préparée, ont fait perdre à l'essai de M. de Roisin presque tout son intérêt; mais il demeure comme un témoignage que notre Société ne voulait rester étrangère à aucune des manifestations de la science pouvant se rattacher, de près ou de loin, à l'histoire de sa province.

Beaucoup plus pratiquement utile, au point de vue du programme de ses études, est l'*Essai sur les Archives historiques du chapitre de l'Eglise cathédrale de Saint-Omer*, que l'on doit à M. Vallet, de Viriville, archiviste paléographe, ancien élève, devenu depuis professeur à l'Ecole des Chartes. Le titre n'est pas d'une exactitude parfaite, car il s'agit moins d'un essai historique proprement dit, que d'un catalogue critique et annoté de ces Archives. C'est à tous égards un excellent travail.

Il faut en dire autant du *Précis de l'histoire des institutions de l'Europe occidentale au Moyen-Age* (de 888 à 1270), par M. Tailliar, conseiller à Douai (147 p.). La nature très générale de ce mémoire, un peu trop compréhensif, aurait peut-être dû le faire écarter de notre Recueil, mais la commission a pensé sans doute qu'un collaborateur du mérite et de la science de M. Tailliar n'était pas fait pour être exclus, et qu'à tout prendre la Morinie saurait trouver son bien au milieu de ces généralités. Cette étude historique témoigne que son auteur a été des premiers à suivre l'exemple des Pardessus, des Guérard, des Girault, des Klimrath, qui ont ouvert le champ des études consacrées au droit du Moyen-Age.

Les avertissements répétés des années précédentes n'avaient pas suffi pour convaincre nos devanciers de l'inefficacité des concours dans les conditions où se trouvait notre Institut. Des questions « graves et d'un haut intérêt » étaient restées successivement sans réponse, bien que la valeur du prix offert eut été très augmentée, et portée même à 500 francs. Il n'y avait plus d'illusion à se faire, et l'aveu de notre impuissance, fait par M. de Givenchy, devient plus mélancolique que jamais. « Depuis 1841 la Société des Antiquaires de la Morinie a continué, comme par le passé, à distribuer, chaque année, ses programmes dans toute la France et à l'étranger. Soit que les préoccupations politiques éloignent ou dégoûtent des études historiques, et blasent tous les esprits sur les jouissances que procurent la littérature et l'amour des beaux-arts, soit toute autre cause, toujours est-il que personne n'a répondu aux questions graves et d'un haut intérêt, mises par nous aux concours de 1842, 43, 44 et 45; sauf toutefois, une seule excep-

tion ! Une question de biographie a provoqué une notice sur Lambert de Guisnes, évêque d'Arras de 1093 à 1115. (1). Cette notice a été jugée digne d'une médaille. M. l'abbé Fréchon, professeur au séminaire épiscopal, en est l'auteur.

« La Société a compris, que ses programmes res-

(1) Il est intéressant de donner le programme de ces derniers concours ; ils montrent les efforts faits pour attirer les concurrents :

Programme pour le concours de l'année 1842.

1^o Il sera décerné une médaille d'or, du prix de 200 fr. au meilleur mémoire présenté sur cette question : *Déterminer les caractères qui distinguent les souterrains refuges de toutes les époques dans la Morinie et le pays des Atrébates, depuis le temps de la domination Gauloise jusqu'à nous ?* Le principal but de la Société est bien plus d'obtenir des indications précises sur les caractères architectoniques, qui pourraient servir à la classification chronologique des souterrains-refuges, que la description de tel ou tel de ces monuments. L'abbé Lebœuf et d'autres ont donné, en différents temps, des monographies de plusieurs de ces souterrains et ont présenté diverses considérations à l'appui de leur opinion individuelle sur l'âge de ceux qu'ils ont décrits : la Société demande qu'on lui présente un système général et raisonné de classification chronologique et désire, autant que possible, obtenir des plans-spécimens, à l'appui du système présenté. — 2^o Il sera décerné une médaille d'or, du prix de 200 fr., au meilleur mémoire présenté sur cette question : *Quelles furent, pour la ville de Saint-Omer, les causes de sa prospérité commerciale pendant le Moyen-Age ? Quelles furent celles qui amenèrent la décadence de cette prospérité ?* La Société désirerait qu'on fit entrer dans la réponse, l'historique des principaux corps de métiers de Saint-Omer, au Moyen-Age, et particulièrement des Drapiers, ainsi que l'indication de leurs franchises et privilèges. — 3^o Une médaille d'argent de 70 millimètres de module, sera décernée à la meilleure notice biographique et littéraire sur un homme célèbre né dans le pays des Morins ou des Atrébates, au choix des concurrents.

Programme pour le concours de l'année 1843. — Il sera

tant sans réponses, il était de son devoir de tourner sa puissance d'action vers un autre but. Les vivants restaient muets, elle s'est décidée à interroger les morts, en faisant des fouilles. Les leçons de ces derniers sont quelquefois plus éloquents et plus utiles que celles des premiers. »

C'est à dater de ce moment en effet que furent conduites des recherches sur plusieurs points qui amenèrent d'importantes découvertes. J'ai déjà indiqué les fouilles de Quentovic et de Cassel ; Saint-Bertin promettait aussi plus d'une révélation. M. de Laplane en rendit compte dans un long rapport qui se trouve au tome 7 du Recueil. La division que j'ai adoptée pour passer en revue les travaux de natures différentes qui constituent l'œuvre de la Société m'oblige à ajourner l'examen du rapport de M. de Laplane, ainsi que *de notes* et d'une *dissertation* de MM. de Givenchy et Mallet *sur le sarcophage d'Athala, fille d'un Baudouin, comte de Flandres*, découvert dans les substructions de la même église. Ces documents occupent toute la première partie, la plus étendue (310 p.), du tome 7 des *Mémoires*.

Dans la seconde partie, consacrée plus spécialement aux œuvres individuelles, on rencontre plusieurs notices sur le château de *Tingry*, en Boulonnais, sur *Souchez* et *Ablain-Saint-Nazaire*, aux environs d'Arras, sur le village de *Seninghem*, près de Saint-Omer, de MM. Louis Cousin, Ternynck et Alex.

décerné une médaille d'or de 500 fr. au meilleur mémoire qui sera présenté sur cette question unique : *Déterminer la différence qui existe entre les institutions communales de la Flandre, au Moyen-Age et les institutions communales de la France, à la même époque, tant sous le rapport de leur origine, que sous celui des lois et coutumes qui les ont régies jusqu'au siècle de Louis XIV.*

Hermand ; une *Notice sur les vitraux peints de l'église du Locon*, par l'abbé Lamort et un *Aperçu historique sur deux cloches du beffroi d'Aire*, par M. Jules Rouyer. Enfin MM. Courtois et Alb. Legrand ont fourni, l'un un *Coup-d'œil sur Saint-Omer à la fin du xvii^e siècle*, l'autre des détails curieux sur les *Réjouissances des écoliers de Saint-Omer, le jour de saint Nicolas leur glorieux patron*, le 6 décembre 1417. M^e Pierre le Barteur, médecin, alchimiste et astronome, consulté par les écoliers, leur avait prédit pour ce jour-là un ciel doux et serein, le froid ne devant arriver que le lendemain, « au moment précis où Jupiter et Mercure se donneraient la main pour entrer ensemble dans une quadrature commune ». Aussi les écoliers résolurent-ils de célébrer cette année la fête avec une splendeur inaccoutumée. Justement messire Jehan Sacquespée, receveur général de Monseigneur le duc de Bourgogne et mayeur d'Arras, devait à cette époque se trouver à Saint-Omer. Le corps municipal de cette ville, qui avait consenti à pourvoir aux frais de la fête, car les écoliers n'étaient en état de fournir que leur bon vouloir et leur gaieté, le maire et les échevins, dis-je, décidèrent qu'on « étalerait sur la scène un jeu de personnages, c'est à savoir le *Mistère de Monsieur saint Nicolas*, par Jehan Bodel, poète et ménestrel d'Arras. » L'emplacement choisi fut en face de la *Maison de l'Aigle sur le vieil marché*. Les fêtes furent superbes et se prolongèrent bien avant dans la nuit : elles avaient attiré à Saint-Omer une grande foule de peuple venu des environs et des villes voisines. M. Legrand en a présenté un tableau coloré et a appuyé son récit de notes substantielles et de pièces justificatives extraites des archives locales.

Cependant la Société n'avait renoncé qu'avec peine aux concours, et après un intervalle de quelques années elle avait résolu de faire une nouvelle tentative qui, cette fois, lui valut un assez bon mémoire, non sans lui causer toutefois une certaine déception, comme je le dirai tout-à-l'heure. « Il est, dit le rapporteur du concours, l'abbé Clovis Bolard, un fait qui frappe tous les yeux et que les voyageurs ont remarqué comme les archéologues, c'est que dans notre pays de France, dont la Loire semble faire comme deux parts, les monuments religieux, qui datent du XII^e au XV^e siècle, sont en nombre beaucoup plus considérable au nord de ce fleuve que du côté opposé. Le fait le voilà : mais quelle est la raison de cette différence? Jusqu'ici personne ne l'a donnée ou laissé seulement pressentir ; et jamais, ni dans les revues archéologiques, ni dans les grands ouvrages sur l'art monumental, ni dans les congrès historiques eux-mêmes, jamais on ne s'en est préoccupé. Il vous a paru utile et juste, Messieurs, de réparer un pareil oubli ; aussi, dans les sujets proposés au concours, vous avez demandé qu'on vous écrivit sur le fait que je signale une page qui manque à l'histoire de l'art monumental en France. Votre appel a été entendu : un mémoire vous a été présenté, et votre commission permanente, après un sérieux examen, l'a jugé digne du prix proposé, c'est-à-dire qu'elle a demandé que vous lui décerniez une médaille d'or de la valeur de 300 francs. »

Ce n'était pourtant pas sans faire plus d'une réserve que la Société avait accordé le prix. Non pas que le mémoire présenté ne le méritât : mais, se plaçant à son point de vue particulier, et elle avait bien raison en cela, elle trouvait que l'auteur avait un peu trop

étendu, ou plutôt avait déplacé le cadre de son travail et n'y avait ménagé qu'une place par trop limitée à la partie de la région nord de la France dont l'histoire la préoccupe plus particulièrement. Tel est le sentiment qu'elle tint à manifester et dont le rapport de M. Bolard fut l'expression. « Au lieu d'enfermer, continue-t-il, son travail dans les bornes de la question posée par vous ; au lieu de rechercher uniquement les causes qui, du XII^e au XV^e siècle, ont couvert le nord de la France de splendides et nombreux monuments d'art chrétien ; au lieu de mettre ces causes en relief, de les faire dominer par l'ensemble de son travail, de manière à concentrer toute l'attention sur elles, il nous promène, et trop souvent, d'un bout de la France à l'autre, pour nous détailler les caractères généraux des monuments élevés, ici par l'école ligérine, là par l'école romano-byzantine, plus loin par l'école d'Aquitaine ; puis, il nous initie au secret de la forme et de la distribution de ces monuments ; il passe en revue les portails et les portes, les colonnes et les arcades, les fenêtres et les voûtes ; il donne un coup d'œil à la décoration extérieure et intérieure des temples et finit par nous dérouler la longue liste des édifices dont le style se rapporte aux caractères généraux qu'il vient d'analyser. Ce n'est pas qu'il n'y ait agrément, intérêt et profit dans cette étude : je me plais, et vous vous êtes plus vous-mêmes, Messieurs, à y reconnaître un profit, un intérêt et un agrément véritables ; mais vous auriez voulu que l'auteur ne vint pas charger le travail principal de détails très secondaires ; vous auriez aimé qu'il donnât comme appendices ces sortes de dissertations ; en un mot qu'il n'embarassât point sa marche d'un bagage d'érudition qu'il ne lui est peut-être pas diffi-

cile de porter, mais qui ne laisse pas de gêner un peu ceux qui veulent faire route avec lui.

« A cette première observation critique, j'en dois ajouter une autre plus sérieuse. En lisant la première page de la dissertation qui vous est adressée, je me disais : l'auteur a parfaitement saisi notre pensée ; il ne va pas réduire son travail aux seules provinces ligérines ; non ! — Si nous avons entendu parler de la France du Midi et de celle du Nord, comme nous aussi il voit la France partagée en deux parties bien distinctes, savoir, pour me servir de ses expressions, *le pays de la langue d'oïl et le pays de la langue d'oc, dont la Loire forme la limite intermédiaire*. Cependant, au lieu de suivre cette délimitation naturelle et générale, qui est la seule bonne, parce que seule elle rentre dans la question, votre lauréat circonscrit assez longtemps ses explorations aux provinces limitrophes de la Loire. Je sais bien que le cercle de ses explorations s'agrandira, que nous nous trouverons, avant même le milieu de sa dissertation, bien loin de la Loire, dans la Gascogne, le Languedoc et le Dauphiné au midi, au nord dans la Normandie et la Picardie ; qu'il nous dira les phases diverses par lesquelles l'architecture a passé aussi dans ces contrées ; mais sa marche première, par laquelle il restreint l'histoire architectonique à quatre ou cinq provinces arrosées par la Loire, cette marche est défectueuse. Rien ne la légitime, ni la manière dont la question était posée, ni le point de départ de l'auteur lui-même.

« Et puis, Messieurs, je dois le dire, car cette observation a été faite, et au sein de votre commission et dans une réunion générale, par plusieurs de nos honorables collègues, comment se fait-il qu'un con-

current à un prix proposé et offert par la Société des Antiquaires de la Morinie, n'ait pas dit un mot des monuments religieux de la Morinie? Les anciennes cathédrales de Thérouanne, d'Ypres, de Tournai, d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, les églises des abbayes de Saint-Bertin et de Clairmarais ont certes une belle place marquée dans l'histoire de l'art monumental en France, et pourtant la dissertation n'en dit rien. Je me trompe elle nomme Saint-Bertin, mais pour mémoire seulement et rien de plus. Cet oubli, disons-le sans détour, vous l'avez trouvé assez peu justifiable. » Ce rapport met le doigt sur l'un des côtés faibles des programmes qui prétendent, dans l'espoir de recruter des concurrents, sortir des limites naturelles où peut s'étendre l'action des sociétés qui les choisissent.

L'auteur du mémoire couronné était M. Emmanuel Woillez, de Saint-Venant, archéologue de mérite, très connu dans notre région. Son travail est inséré dans le tome 8 du Recueil où il occupe les p. 1 à 177. Le rapport de M. Bolard y fait suite.

L'autre question mise au concours avait un intérêt plus local. Depuis longtemps, la Société des Antiquaires de la Morinie regrettait l'oubli dans lequel était tombé l'un des hommes les plus distingués du Nord de la France au xiv^e siècle, Robert dit Moreau ou Morel de Fiennes; son devoir était de réparer cet oubli. Dans ce but elle proposa la question suivante : *Une médaille d'or de 200 fr. sera décernée à la meilleure notice biographique sur Robert de Fiennes, plus connu sous le nom de Moreau de Fiennes, époux de la châtelaine de Saint-Omer et connétable de France immédiatement avant Duguesclin.*

Une seule notice a été adressée en réponse à cette

question. Renvoyée devant la commission permanente, elle eut à subir un examen long et sérieux : il s'agissait de vérifier les faits avancés par l'auteur, de signaler ceux qui n'avaient pas l'exactitude désirable, d'indiquer les omissions : ce n'était pas l'affaire d'un instant. Les conclusions du rapport tendirent à décerner à l'auteur de la notice, en récompense de ses efforts et comme encouragement, une médaille de bronze sous le titre de mention honorable.

L'auteur de cette biographie, M. Edouard Garnier, alors élève à l'école des Chartes, était originaire de Saint-Omer ; sa notice est dans le tome 8 du Recueil.

Le savant rapporteur s'acquitta consciencieusement de sa mission et la critique qu'il fit du travail envoyé au concours est, par la science et les développements (60 p.), un véritable mémoire qui compléta le premier. M. Garnier à son tour jugea nécessaire de composer un supplément à son œuvre afin de détailler principalement quelques faits qui n'avaient été racontés que d'une manière abrégée, et d'y ajouter quelques pièces justificatives prises particulièrement dans les archives nationales. Ce supplément a été aussi inséré dans le Recueil.

Allant plus loin et mettant à profit les critiques de M. Hermand, M. Garnier refondit son œuvre primitive et en fit un nouveau mémoire qui a été inséré dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3^e série, t. 3.

Le 8^e vol. de notre Recueil contient en outre deux productions de M. l'abbé Robert, 1^o un *Mémoire sur l'église paroissiale du Nouvel-Hesdin*, et 2^o un *Mémoire sur Quantovic*. On y trouve encore une notice archéologique et historique de M. A. d'Hagerue sur l'*église collégiale de Lillers* ; une *Notice sur Surques*, par M. F. Leclercq de Neufville. En archéologie pure M. Alex.

Hermand a donné une *Notice sur quelques monnaies frappées à Saint-Omer*. Les fouilles occupèrent encore cette année une grande place dans les préoccupations de la compagnie. M. L. Deschamps rendit compte d'une *découverte d'objets Gaulois et Gallo-romains faite dans les jardins du faubourg de Lyzel, près Saint-Omer*; MM. Courtois et Delmotte des *Fouilles faites au Mouflon* sous la direction de M. de Neufville. Enfin M. L. Cousin signala les recherches qui pourraient être utilement faites à *Mardyck*, près de Dunkerque. Nous aurons occasion de revenir sur ces différentes fouilles.

Cependant la Révolution de 1848 avait été signalée par un temps d'arrêt dans les travaux de la Société. Le 8^e volume que je viens d'analyser comprend ceux accomplis dans une période qui va de 1847, date de la publication du tome 7, à l'année 1850. Le tome 9 est divisé en deux parties. Dans la première on remarque : 1^o une notice de M. Deschamps, sur *un traité relatif à la peinture au Moyen-Age*. 2^o une dissertation sur *une miniature qui se trouve sur un manuscrit de la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer*, par M. l'abbé François Lefebvre, membre correspondant; ce travail est accompagné du dessin de la miniature. 3^o des *Recherches sur une question d'antériorité et de paternité entre les deux monastères primitifs de la ville de Saint-Omer dans ses rapports avec l'histoire des commencements de cette ville*, par M. Alex. Hermand. C'est l'histoire d'une lutte très vive entre les deux grands corps religieux placés côte à côte sur le sol de Saint-Omer, le chapitre canonial de Saint-Omer et celui de l'abbaye de Saint-Bertin. Elle remontait au ix^e siècle. Fondée sur des intérêts graves d'abord, elle fut continuée par des considérations d'amour-

propre. Par tous les points elle touche à l'histoire même de Saint-Omer. 4° un travail de M. Courtois, secrétaire-archiviste, intitulé : *Lecture et publication d'un placard de Charles-Quint à la bretecque de la maison royale de Saint-Omer, en l'an de grâce 1531, et tableau de mœurs à Saint-Omer et en Artois au XVI^e siècle.* 5° une *Notice sur les manuscrits de la bibliothèque de Bergues*, par M. Jules Lepreux. A part la vie de Saint-Winnoc, on n'y rencontre que des descriptions d'ouvrages de théologie sans utilité pour l'histoire locale. La vie du saint est imprimée dans plusieurs recueils, entre autres dans Mabillon et dans Surius. 6° une *Notice historique sur quelques médailles de N.-D. de Boulogne*, par M. Jules Rouyer. — La deuxième partie contient : 1° une *Notice historique et archéologique sur le prieuré de Saint-Michel-du-Wast*, par M. l'abbé Haigneré. 2° des *Recherches historiques sur la Leulene*, par M. Courtois. Cette étude savante de géographie gallo-romaine a pour objet la voie romaine de Térouanne à Sangatte et à Wissant. 3° un travail intitulé : *La Flandre maritime avant et pendant la domination romaine*, par M. Louis de Baecker. 4° un *Essai sur l'art des constructions à Saint-Omer, à la fin du XV^e et au commencement du XVI^e siècle*, par M. Louis Deschamps de Pas, accompagné de nombreuses pièces justificatives. 5° un travail intitulé : *Emplacement de Quentovic*, par M. Louis Cousin. 6° un travail sur les *Fouilles de Beaumarais et de Marck*, dans le canton de Calais, dirigées par le comité local de cette ville et dont je reparlerai. 7° un rapport sur *la Crypte de la nouvelle église de Boulogne*, par M. Courtois.

Le premier fascicule du tome IX avait paru en 1851, le deuxième en 1854 ; un long intervalle sépare leur

publication de celle du tome X qui forme également deux parties, portant les dates de 1858 et de 1860. Ce n'est pas que notre compagnie fut restée inactive, mais d'une part elle s'occupait de l'impression de plusieurs ouvrages étendus qui parurent bientôt après : les *Coutumes de Guînes*, l'*Histoire de Clairmarais*, la *Chronique de Lambert d'Ardres* que j'aurai à examiner plus loin parce qu'ils appartiennent à une série distincte des *Mémoires*, quoique quelques-uns d'entre eux y aient été confondus. D'autre part, le *Bulletin* avait pris pendant cette période un grand développement et on y avait inséré plusieurs articles qui auraient pu être compris dans les *Mémoires*, mais qui en avaient été exclus par cette raison qu'ils participaient plutôt de la nature de documents originaux que de véritables dissertations. J'en citerai les plus importants quand je passerai en revue les volumes du *Bulletin*.

Cependant notre Académie avait repris ses concours sans beaucoup plus de succès, mais aussi avec moins de solennité qu'autrefois. Plus de proclamation des lauréats en séance publique, plus de discours, plus de rapports, même sur les travaux de l'année. Tout se passe désormais « dans le huis-clos des séances ordinaires », suivant l'expression du rapporteur, M. Hermand, et ce sont de simples procès-verbaux insérés au *Bulletin* qui signalent ces incidents autrefois entourés de tant de pompe et d'éclat. En 1854 pourtant, il fut tenu une séance publique et l'on y proclama à la fois les lauréats des deux concours de 1852 et de 1853.

L'un des ouvrages distingués au concours de 1853, l'*Histoire du village d'Eperlecques*, par M. Delozière, n'a pas été publié. Celui de M. J. Rouyer, *sur la col-*

légiale Saint-Pierre d'Aire, a été inséré dans le X^e volume des *Mémoires*.

Le programme du concours de 1853 avait offert une médaille d'or de 500 francs au meilleur travail relatif aux *Invasions des Normands dans la Morinie*. L'auteur du mémoire couronné était M. Alp. Paillard de Saint-Eglan, ancien sous-préfet de Saint-Omer, alors préfet du Cantal, et qui vint plus tard administrer notre département. Son ouvrage, inséré dans le X^e volume de notre recueil, y a une pagination distincte ; — il a du reste été tiré à part. Le rapporteur ne lui a reproché que sa concision, bien qu'il soit en dissentiment avec l'auteur sur certains points. Il est divisé en cinq chapitres, précédés d'une introduction, et s'étend de l'an 782, date de la première apparition des pirates scandinaves sur les côtes du Boulonnais, jusqu'à 943. Les principaux épisodes sont présentés avec agrément, sinon discutés avec une critique bien sûre : la terrible invasion de 879, la prise de Quentovic, le siège et le sac de Boulogne, qu'un historien boulonnais a rejeté, non sans quelque apparence de raison, au rang des fables, la défense vigoureuse de Saint-Omer à la suite de laquelle le siège épiscopal fut transféré à Boulogne, où il resta plus d'un siècle, fait important qui semble bien prouver que cette ville était mieux défendue et gardée et avait, à tout le moins, été plus heureuse dans la lutte ; enfin la bataille de Fauquembergues et l'établissement définitif en Morinie d'un parti de Normands dont le chef, Siefrid ou Sigefroid le Danois, serait devenu la tige des comtes de Guînes.

Le mémoire de M. Rouyer, inséré dans le même volume, avait, je viens de le dire, été couronné en 1853. Il a pour titre : *Recherches historiques sur le chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire*. Il est très

étendu et n'occupe pas moins de 322 pages. Il est accompagné de pièces justificatives et de 4 planches de sceaux et de méreaux exécutés avec perfection. C'est un travail capital, fait avec soin et d'après les documents originaux.

On y remarque également une étude d'histoire littéraire de M. Courtois qu'il a intitulée : *Biographie poétique de Simon Ogier d'après lui-même*, et qu'il a fait suivre de notes et d'un catalogue des ouvrages publiés par Simon Ogier.

Les autres dissertations imprimées dans ce même tome X du recueil sont recommandables à plus d'un titre. L'archéologie est représentée par une *Notice sur les fonds baptismaux de Wierre-Effroy*, par l'abbé F. Lefebvre, et par une étude sur les *anciennes mœurs flamandes*, due à M. Arthur Dinaux, dont notre collection ne contient que cette seule production. La part de la biographie est plus considérable et a fourni : Une notice sur *Guillaume, abbé d'Andres, et sa chronique*, par l'abbé Parenty ; une autre sur *Antoine de Beaulaincourt, lieutenant du gouverneur de Lille et Roi d'armes de la Toison d'or (1533-1559)*, par M. de Linas ; enfin deux notices sur deux des membres les plus actifs et les plus dévoués de notre Société qu'elle avait eu le malheur de perdre à un très court intervalle l'un de l'autre, M. Alexandre Hermand, décédé le 21 janvier 1858, à l'âge de 56 ans, et M. L. Taffin de Givenchy, mort le 20 septembre de la même année, âgé de 77 ans ; pertes très grandes assurément, car leur nom est attaché à la plupart des institutions scientifiques que Saint-Omer doit à notre Institut et dont ils avaient pris le plus souvent l'initiative. La *Notice nécrologique et biographique* sur M. Alexandre Hermand est due à M. Louis Deschamps de Pas ; M. de

Laplane, qui avait succédé à M. de Givenchy comme secrétaire perpétuel, a écrit son *Eloge* et l'a accompagné d'un beau portrait lithographié par Rohaut, à Douai.

En histoire, nous trouvons : le récit de l'*Attaque de la ville de St-Omer par la porte Ste-Croix, en 1594*, par M. L. Deschamps de Pas. — *La fondation d'Hesdinfert, conseils politiques adressés à la princesse Marie, régente des Pays-Bas pour Charles-Quint, sur les moyens d'accroître en peu de temps la population d'Hesdinfert*, communication et introduction de M. Vincent, membre de l'Institut. — *Renty en Artois, son vieux château et ses seigneurs*, par M. H. de Laplane. Dans cette étude, l'auteur donne une monographie complète du village de Renty depuis son origine, à l'égard de laquelle l'auteur accepte, sans vouloir les vérifier, les affirmations de ceux qui l'ont précédés, jusqu'aux derniers événements qui ont illustré son nom, la bataille et le siège de 1554 et le second siège de 1638. Deux plans du château et du champ de bataille accompagnent cette intéressante notice.

Signalons enfin une étude purement littéraire sur les *Pastorales* du P. Guillaume Grumsel (1662-1663), par le chanoine Z. Toursel.

Avec le tome XI, la série des *Mémoires* subit une sorte de transformation, qui n'a du reste été que transitoire, et dont j'ai déjà dit quelques mots (p. 42). La Société avait entrepris plusieurs genres de publications qu'elle faisait marcher de front. Indépendamment de ses *Mémoires*, elle avait créé une série parallèle dans laquelle devaient entrer des ouvrages d'une plus grande étendue que les dissertations proprement dites, et qui comprenait déjà l'*Histoire des abbés de Saint-Bertin*, le *Coutumier de Guines*, la *Chronique*,

de Lambert d'Ardres. Cette série était destinée à s'enrichir d'autres livres choisis d'après ce plan. Mais la matière étant venue à manquer pour composer le XI^e volume des *Mémoires*, et sans doute aussi dans le double but de ne pas excéder les ressources du budget en entreprenant trop de choses à la fois, et de ne pas laisser un trop long intervalle entre le X^e et le XI^e volume des *Mémoires*, on résolut d'y comprendre un ouvrage qui appartenait tout naturellement à la même série que les *Abbés de Saint-Bertin*, de M. de Laplane, c'est-à-dire l'*Histoire des abbés de Clairmarais*, du même auteur. Elle forme les tomes XI et XII des *Mémoires*. Comme par le fait elle convient mieux à une catégorie différente, je crois préférable de rentrer dans la logique en renvoyant l'examen à un autre moment.

Avec le tome XIII on semble revenir aux anciens errements par la publication de plusieurs monographies. Mais en réalité ce volume est composé en majeure partie d'un ouvrage du même genre que les précédents, le *Dictionnaire géographique de l'arrondissement de Saint-Omer*, par M. Courtois; les opuscules qui le complètent étant tous du même auteur, c'est un recueil de ses œuvres inédites ou devenues rares que nous y trouvons. C'était un hommage fort légitime rendu à la mémoire d'un homme d'un talent très sérieux, qui avait rendu de véritables services à la Société et qu'elle venait de perdre. M. Delmotte tint à en consacrer le témoignage en écrivant une *Notice biographique* qui figure en tête du volume. Nul ne pouvait mieux s'acquitter de ce devoir qu'un ami de vieille date, un confrère au barreau de Saint-Omer, surtout un témoin de ses patientes et modestes études sur notre histoire artésienne. Les

écrits réimprimés à la suite du *Dictionnaire* sont : *L'ancien idiôme audomarois* ; — *La communauté d'origine et de langage entre les habitants de l'ancienne Morinie flamingante et Wallonne* ; — *La paroisse Saint-Martin hors les murs* ; — *et enfin quelques mots sur le Droit d'Arsin*.

Ce volume avait paru en 1869. Les désastreux événements qui signalèrent les deux années suivantes amenèrent une nouvelle interruption de nos publications. Le goût n'était pas aux travaux de ce genre, et pourtant c'était bien le cas de se rappeler et de mettre en pratique la sentence qui s'applique si justement à ces temps douloureux : *In fletu solatium* ! En 1874 seulement fut achevé le tome XIV des *Mémoires*.

Le XIII^e volume avait eu un caractère mixte. Tel fut aussi celui du suivant dont une traduction française de l'*Audomarum obsessum* de J. Chifflet est la pièce capitale. J'y reviendrai. En tête du volume nous trouvons plusieurs monographies intéressantes : Une notice de M. de Laplane sur *Eperlecques, ses seigneurs, son ancien château, son église, sa vieillesse tour*, pour laquelle l'auteur avait recueilli de longue main tous les matériaux épars en cent endroits divers et particulièrement dans les archives du Nord et du Pas-de-Calais. Il lui fut ainsi permis de rétablir une liste à peu près complète, pendant deux cents ans, des mayeurs et échevins de cette châtellenie, celle des curés et desservants, et enfin celle des rois et reines du Gaie ou de la confrérie de Saint-Sébastien depuis sa fondation, d'après les plaques d'argent suspendues aux colliers royaux, marques distinctives du vainqueur. Ces colliers étaient déposés dans les archives de la confrérie. Aux pièces justificatives sont transcrits un grand nombre de documents d'un réel intérêt pour

l'histoire, non seulement d'Eperlecques, mais encore de la contrée. — Une *notice descriptive des limites de la banlieue de Saint-Omer*, par M. L. Deschamps de Pas, accompagnée de documents originaux et d'un plan de la banlieue en 1566, réduit d'après celui qui existe aux archives municipales de la ville. — Vient ensuite un rapport de M. de Lauwereyns de Roosendaële *sur les documents du manuscrit de Des Lyons de Noircarmes, relatif à la lieutenance du Bailliage de Saint-Omer*. Ce manuscrit avait fourni à l'auteur d'utiles renseignements pour un ouvrage plus étendu qu'il avait fait paraître en 1867, *l'Histoire d'une guerre échevinale de 177 ans*. M. A. Giry, élève de l'Ecole des Chartes, qui a étudié nos archives locales, avait donné de ce livre un compte-rendu, également inséré dans notre volume, où il releva quelques lacunes : M. de Lauwereyns y répondit par une note explicative où il revient sur le manuscrit de Des Lyons, pour établir qu'il renferme tous les documents officiels des archives municipales de Saint-Omer relatifs à la lieutenance aussi bien qu'aux autres officiers du bailliage.

Une partie notable du XV^e volume, paru en 1876, contient une *Histoire de l'abbaye de Chocques, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Saint-Omer*, par l'abbé Robert. Quelques pièces justificatives et un appendice complètent ce travail qui est plutôt une série de notices biographiques sur les abbés de Chocques qu'une histoire même de cette abbaye. Il est à la vérité impossible de séparer l'histoire des abbés de celle de leurs abbayes, mais concevoir son sujet de cette façon n'est-ce pas sacrifier le principal à l'accessoire et procéder à la façon de ces historiens pour lesquels toute l'histoire de France se résume dans le récit des faits et gestes de ses rois? C'est une méthode

qui est depuis longtemps abandonnée, et malgré l'utilité incontestable des biographies, il semble qu'il y aurait eu un meilleur parti à tirer du sujet et que le titre choisi par l'auteur ne répond pas, dans tous les cas, exactement à la façon dont il l'a conçu et traité. Toutefois, il faut reconnaître que ces sortes d'ouvrages ne sont réellement profitables et ne produisent tous les fruits qu'ils comportent qu'autant que l'on procède sur des cartulaires, lesquels en sont la base et le principe. C'est la méthode inaugurée par B. Guérard, suivie depuis par bien d'autres savants, et l'on n'en a pas encore trouvé de meilleure. Les *Cartulaires de Notre-Dame-de-Paris, de Saint-Père de Chartres* sont des modèles du genre et il serait bien à souhaiter que cet exemple tentât quelqu'un de nos savants ; après Saint-Bertin, Clairmarais, Chocques et Théroouanne, l'ancien diocèse de Saint-Omer ne manque pas d'autres abbayes dont l'histoire, traitée à la façon dont il s'agit, serait féconde en enseignements de toute sorte.

Quoiqu'il en soit de ces aperçus, il ne faudrait pas y voir de tout point une critique. M. l'abbé Robert a fait des recherches sérieuses, et son travail est un fragment recommandable de notre histoire provinciale.

En tête du même volume, nous trouvons un *Eloge funèbre de M. H. de Laplane*, l'infatigable secrétaire perpétuel de notre Société, enlevé subitement le 23 octobre 1873. — Une histoire des *Mayeurs et les maires de la ville d'Aire*, par M. Louis Cavrois, travail que l'on regrette de trouver trop succinct, qui se borne à quelques pages sur les institutions municipales d'Aire, à la liste des mayeurs et maires depuis 1188, et suivi de notes biographiques sur les hommes remarquables nés à Aire. Peut-être est-ce par discrétion

tion que M. Cayrois s'est montré aussi sobre, car il craignait sans doute de trop entreprendre sur un domaine que M. Dard avait en quelque sorte fait sien par l'étendue des recherches qu'il a toute sa vie faites sur l'histoire de sa ville natale, et la quantité considérable de documents qu'il a amassés. Ses droits ont été en définitive consacrés par la notice historique complète qu'il a composée et qui est insérée dans le *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais (arrondissement de Saint-Omer, tome I^{er})*.

M. A. Giry, archiviste aux Archives Nationales, dont il a été parlé il y a quelques instants, a donné une *Analyse et extraits d'un registre des archives municipales de Saint-Omer, 1166-1778*. C'est le registre appelé le *Gros registre du greffe* ou le *Gros registre en parchemin*. On y trouve bien des renseignements, bien des indications utiles, tout d'abord sur l'histoire de la ville de Saint-Omer, ses institutions, ses juridictions, sa topographie, ses établissements religieux et autres, ses monuments. L'auteur fait à cette occasion une réflexion à laquelle nous nous associons tous : « La vraie place de ce travail serait dans un inventaire général des archives de Saint-Omer, entouré de l'analyse des autres documents si nombreux qui contribueraient à l'éclairer et à l'expliquer. Mais, ajoute-t-il, il est probable que l'inventaire de ces archives tardera longtemps à paraître. » Encore un *desideratum*, et combien en aurions-nous à enregistrer ? (1) Du reste, l'analyse de M. Giry est plus complète et plus exacte que celle qui pourrait trouver place dans la collection des *Inventaires des archives départemen-*

(1) La publication de cet inventaire est commencée; on peut espérer qu'elle sera terminée aussi rapidement que possible.

tales et communales. C'est un dépouillement complet, en 264 pages et 461 articles, du registre désigné plus haut. Le titre, d'une écriture du xvii^e siècle, est ainsi conçu : *En ce livre sont enregistrées plusieurs notables ordonnances, consultations, accords, privilèges, jugemens et autres, et plusieurs declarations de exploits fais au droit de le ville*. A la suite des analyses sont transcrites, en appendice et *in extenso*, 29 pièces inédites auxquelles s'attache un intérêt spécial.

M. de Lauwereyns a aussi fourni dans ce volume un petit mémoire appartenant à la série de ses études sur l'histoire municipale de Saint-Omer : *Idées, mœurs et institutions à Saint-Omer, étudiées dans les divers épisodes d'une sédition bourgeoise*. 1467.

Les tomes XVI et XVII des Mémoires qui sont les derniers parus et qui nous conduisent jusqu'à l'année 1881 sont remplis par un travail approfondi sur les corporations de Saint-Omer et appartiennent à une série de publications que nous passerons en revue plus tard. Avec le tome XV se termine en réalité la série des Mémoires proprement dits, publiés jusqu'à ce jour. Déjà depuis 1858 le *Bulletin* les a en partie remplacés et c'est de lui que nous allons maintenant nous occuper.

Pour résumer cette analyse des *Mémoires*, voici dans quelle proportion y sont représentés les divers genres d'études que notre Société avait inscrits dans son programme :

En HISTOIRE : Les dissertations concernant la province entière de la Morinie sont au nombre de 13 ; les monographies qui ont pour objet l'histoire de différentes localités s'élèvent à 34 ; celles qui s'occupent de la ville de Saint-Omer seule, se chiffrent par 16. — Au total 63.

La BIOGRAPHIE a fourni 9 notices.

En ARCHÉOLOGIE, comprenant aussi *la paléographie, la diplomatique, les archives, l'héraldique, les fouilles*, nous comptons 34 études sur des sujets divers ou différentes localités, et 18 s'appliquant à la seule ville de Saint-Omer; la partie spéciale de la *numismatique, sigillographie, sphragistique* est représentée par 10 mémoires. — Au total 62.

Enfin les SUJETS DIVERS, la CRITIQUE donnent 11 articles.

Je ne tiens pas compte dans cette énumération des *rapports, des discours* et autres productions analogues.

On peut remarquer que ce qui a trait à l'histoire et à l'archéologie de Saint-Omer seul figure dans cette statistique pour 43 études, en y comprenant la *biographie*. Il ne pouvait guère en être autrement du moment que les autres villes de la région d'une importance à peu près égale s'étaient constituées le centre d'associations indépendantes et où les collaborateurs les plus assidus étaient tous groupés au siège même de la Société.

B. *Bulletin.*

Le *Bulletin* paraît tous les trois mois en fascicules de deux feuilles ou deux feuilles et demie; la moitié en est consacrée aux procès-verbaux des séances; le surplus contient des notes, des pièces originales inédites, ou des communications de peu d'étendue, quelquefois de véritables dissertations. La collection en forme aujourd'hui six volumes de 1852 à la fin de 1881.

Conformément au programme adopté pour le *Bulletin*, il ne figure dans le premier volume, outre les

procès-verbaux des séances, que des documents inédits ou rares, des notes sur les découvertes et les fouilles archéologiques, quelques notices de peu d'étendue. Il faut citer, en histoire : l'*Obituaire de l'église de Sainte-Aldegonde*, par M. Liot de Northécourt ; *deux plaintes sur la prise de Théroouanne* ; *des listes des Seigneurs de Renescure*, depuis 1195. — En archéologie : une note *sur les vitraux peints de l'église Notre-Dame de Saint-Omer*, par M. L. Deschamps de Pas ; une notice *sur les statuettes et médaillons de Saint-Adrien, découverts à Théroouanne*, par M. Albert Legrand ; une *Notice sur un Missel de l'ancien diocèse des Morins du commencement du xvi^e siècle*, par M. Mallet et enfin les *Pêches archéologiques* faites à Etaples par M. Souquet. — En numismatique : une étude de M. Alex. Hermand *sur un grand denier de la ville de Saint-Omer au x^e siècle*.

Le deuxième volume du Bulletin est beaucoup plus fourni en articles ; la publication est régularisée et c'est justement le moment où, comme je l'ai dit, on pouvait croire qu'il allait se substituer définitivement aux *Mémoires* qui ne paraissent plus faute de matières. Il convient de signaler en premier lieu une suite de documents d'une nature toute particulière qui avait déjà commencé dans le premier volume : ce sont des documents versifiés, des plaintes concernant quelques événements capitaux intéressant plusieurs villes de la région. C'était la mode au xvi^e siècle de consacrer le souvenir des faits mémorables par des publications que la découverte de l'imprimerie encore récente permettait de répandre avec une profusion relative. C'était la publicité d'alors, les premiers essais de la presse politique. Au milieu du xvi^e siècle, au temps des luttes de la

France contre Charles-Quint et Henri VIII, la mode est aux *poèmes* et aux *complaintes*; quelques années plus tard, pendant la période des guerres de religion ce furent les *discours*; au moment de la Fronde on vit apparaître cette multitude d'écrits qui ont pris le nom de *mazarinades* et qui ont leur Bibliographie spéciale. Ces œuvres ne sont pas dépourvues d'une certaine valeur historique bien qu'elles puissent être classées dans la catégorie de ce que l'on a appelé des pamphlets. Mais, en tenant compte de certaines exagérations dues à l'ardeur de la polémique, on y trouve la manifestation de l'état des esprits et de l'opinion, de l'impression qu'ont exercé sur elle les événements contemporains. Le siège de Boulogne en 1544, et surtout la prise de Calais par le duc de Guise en 1558, celle de Guines, ont fait éclore une quantité de pièces de cette nature (1). C'est avec raison que quelques-uns de ces écrits concernant Thérouenne, Saint-Omer, Aire, etc. ont été recueillis dans le *Bulletin*, car ils sont devenus rares et souvent difficiles à découvrir. Ce sont : *S'ensuit la mauvaise perdition, séduction et vendition de la bonne ville de Saint-Omer aux Franchois*, etc. extrait des manuscrits de Robert d'Affreingues; *la complainte d'Arras*, attribuée à Jehan Molinet, de Desvres, complétée par des documents inédits sur certains personnages qui y figurent, communiqués par M. de Mélicocq; *la Lamentation du chasteau d'Hesdin*, extraite aussi du manuscrit de Jehan d'Affreinges ou de Haf-frenghes, aussi complétée par des documents inédits communiqués par le même savant.

(1) J'en ai donné la nomenclature dans ma *Bibliographie du Boulonnais* v¹^s Boulogne, Calais, Guines, etc., nos 1344, 1514; etc.

Pour en finir avec les documents historiques qui ont revêtu la forme poétique ou plutôt versifiée, il faut citer un petit poème imprimé en 1633, à *S. Aumer*, de l'imprimerie de *George Scutin*, à l'enseigne du *Blanc Lévrier*, sous le titre bizarre, suivant le goût de l'époque, de : *Poligraphie audomaroise ou Génie Zétésien*, par *Guillaume de le Nord*, Audomarois, m^e ès arts libéraux. *Discours de l'origine de la ville de Saint-Aumer et du Port Icius*. Ce petit poème, en français, comprenant 112 sixains, était à peine connu et devenu extrêmement rare, double raison pour que la commission du Bulletin lui accordât les honneurs d'une réimpression à titre de document à la fois littéraire et historique. M. A. Courtois, en le rééditant, l'a fait précéder d'une notice critique et suivre de notes et observations. Le même curieux bibliophile, a fait réimprimer aussi dans le même volume un poème latin en vers rimés de *Simon Ogier*, de la fin du xvi^e siècle ayant pour titre : *Simonis Ogerii Audomaropolitæ, Iu. doctoris, Brugæ; ubi auctoris iter Audomaropoli Brugæ, et reditus inde domum describitur*. C'est, comme on le voit, un voyage aller et retour de Saint-Omer à Bruges, effectué en 1597. M. Courtois a placé en regard du texte latin une traduction en vers français. Dans une précédente étude, insérée dans le tome X des Mémoires, il avait donné une notice biographique sur *Simon Ogier*.

C'est encore un document versifié, l'*Épitaphe du maréchal d'Esquerdes*, par *Jehan Molinet*, qui a fourni à M. Liot de Northécourt, le texte d'une étude sur le terrible général dont le nom suffisait, dit-il, pour jeter l'épouvante parmi les populations de l'Artois. D'Esquerdes n'était peut-être ni pire, ni meilleur que les chefs de bandes de l'époque, et sa réputation sur

ce point court quelque risque d'avoir été surfaite, car après avoir servi le duc de Bourgogne, il fut un des meilleurs officiers de Louis XI. L'auteur est le premier à nous prémunir contre les préjugés que cette situation peut faire naître. « N'oublions pas, nous dit-il, que notre petit poème émane d'un forcené bourguignon qui ne craint pas de dénaturer les faits dès qu'ils ne sont pas à l'avantage de sa cause, et ajoutons que pendant plus de deux siècles les armées françaises traversèrent bien souvent nos malheureuses contrées pour y porter la désolation, et qu'en dernier lieu, le souvenir des cruelles perfidies de Louis XI était venu s'ajouter à tant de motifs de haine. » L'étude que M. Liot de Northécourt consacre au maréchal d'Esquerdes est très étendue et des plus complètes : c'est un véritable mémoire qui n'a pas moins de 93 pages.

M. Alb. Legrand a publié d'après une riche collection de lettres des mayeurs et échevins de Saint-Omer qui se trouvent aux archives de cette ville, une série de documents intéressants sous le titre de : *Correspondance inédite des généraux de l'armée de l'empereur Charles-Quint avec les mayeurs et échevins la ville de Saint-Omer à l'occasion du siège, prise et destruction de la ville de Thérouanne, en 1553.*

Un manuscrit provenant de l'ancien couvent des capucins d'Aire a fourni à M. J. Derheims le texte de quelques *Remarques sur les deux sièges* de cette ville en 1641. Le document où il les a puisées paraît être extrait d'un livre-journal des opérations du siège, tenu jour par jour par un témoin oculaire qui raconte naïvement ses impressions et ce qu'il a vu.

La Justice criminelle en Artois au xv^e siècle est le procès-verbal d'une affaire capitale devant la cour

échevinale d'Ecques, près Saint-Omer, en 1424. Information, comparution, sentence et condamnation des accusés et leur exécution à mort, tous ces incidents d'un procès criminel sont commentés par M. Aimé Courtois qui avait pour cela toute la compétence désirable.

M. de Laplane a rétabli, d'après les manuscrits d'Af-freingues et d'après une copie faite par M. Piers, la liste à peu près complète des *baillis et capitaines* de Saint-Omer depuis l'an 1193 jusqu'à 1702, et celle des *majeurs* d'après les archives et divers manuscrits inédits, notamment celui de Bernard Gosse d'Ostrel, sieur de Serlay, conseiller du roi, etc., recueil retrouvé, copié, annoté et offert à la Société par M. Beneyton, correspondant à Maubeuge. Cette liste va de 1144 à 1860.

L'Histoire abrégée du prieuré de Saint-Georges-lez-Hesdin, dépendant de l'abbaye de Saint-Sauveur d'Anchin, est un petit mémoire historique trouvé dans les archives d'Anchin et communiqué par M. Jules Le Glay.

MM. Deschamps de Pas et Diegerick, correspondant à Anvers, ont communiqué, chacun de leur côté, des documents originaux relatifs à la *Cession de la prévôté de Watten à Gérard d'Haméricourt*, évêque de Saint-Omer, par le dernier prévôt, en 1577, et à ses suites. C'est aussi à M. Deschamps de Pas que l'on doit un document original constatant la fondation de l'hôpital des apôtres et les conditions de cette fondation. Il a pour titre : *Fondation faite par le sieur de Werp d'ung hospital de douze pauvres en la ville de Saint-Omer*.

Une note et un plan trouvés dans les papiers de M. Dufaitelle et communiqués par M. de Laplane ont

inspiré à M. A. Courtois une notice succincte ou *quelques mots sur l'ancienne abbaye de Licques*. C'est encore une dissertation du même genre que celle à laquelle M. Courtois a donné le titre modeste de *Notes sur Osterwic, nom présumé de l'ancien port de Sangate et du Portus superior de César*.

L'archéologie est moins bien représentée dans le deuxième volume du Bulletin. Nous ne trouvons guère à relever, comme ayant quelque étendue, que *l'Inventaire de l'argenterie qui se trouvait dans les églises de Saint-Omer en 1792*, retrouvé par M. Deschamps de Pas dans les archives municipales. Cette communication se rattache aux travaux de recherches bibliographiques et diplomatiques que poursuivaient plusieurs membres de la Société dans les divers dépôts publics de la contrée, les bibliothèques, les archives, source inépuisable de documents, de renseignements, où il y a tant encore à découvrir, malgré tout ce qu'ils ont donné déjà, et qui produiront bien plus encore quand ils seront scrutés avec méthode, en vue de travaux bien déterminés et bien coordonnés. M. de Laplane, qui préparait de longue main ses ouvrages sur l'histoire des abbayes de Saint-Bertin et de Clairmarais, avait porté ses investigations sur les documents que pouvaient lui offrir les manuscrits de ces deux monastères. Il avait déjà publié le catalogue de Clairmarais. Pour compléter cet inventaire, il crut utile, avec raison, de publier aussi une notice qui en accompagnait le texte original, sur les commencements de cette bibliothèque, sur la manière dont fut formée cette collection et son accroissement successif, sur les richesses qu'elle renfermait, son mode de conservation, la date des manuscrits qu'on y voyait etc. — M. Deschamps de Pas a donné, sous le

titre de *Note sur un manuscrit relatif à l'abbaye de Watten*, une analyse d'un document rencontré par lui parmi les papiers de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Saint-Omer : c'est l'*Etat des biens, droits et revenus et charges de la prévôté de Watene, vers l'an 1545*. — M. Albert Legrand a fourni la fin de son *Rapport sur un manuscrit de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Théroutenne*, et enfin M. Duchet une *Notice sur un manuscrit 929 de la Bibliothèque communale de Saint-Omer*, contenant l'ouvrage de Jacques de Vitry. Cette notice est détachée d'un travail de critique bibliographique entrepris par M. Duchet pour compléter l'inventaire des manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Omer, inséré dans un des volumes de la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*. Il en sera parlé plus loin.

C'est encore le même goût pour les recherches de ce genre qui a fourni à MM. de la Fons de Mélicocq, Quenson, Deschamps de Pas, l'abbé Haigneré et plusieurs autres l'occasion de communiquer à la Société une foule de documents sur divers petits faits, sur des détails historiques qui souvent aussi bien que des chartes et des diplômes servent à donner à une époque, à une société sa vraie physionomie, à mettre en action les hommes et les choses, les institutions et les mœurs. Tous n'ont pas trouvé asile dans le Bulletin, et quelques-uns n'ont été exhumés des dépôts où ils avaient été trouvés que pour être ensevelis de nouveau dans les cartons des archives de notre Société où aucun inventaire ne révèle leur présence. Il serait bien à désirer que quelque amélioration fut apportée à cet état de choses (1).

(1) Le détail de toutes les communications qui ont été insé-

M. de la Fons de Mélicocq était un chercheur infatigable, un collecteur des plus minutieux. Qui ne se rappelle, dans notre pays, l'avoir rencontré dans quelque dépôt public de Paris ou de nos villes du Nord? Parti de grand matin de son château des environs de Béthune, dans le costume qui le signalait quelque peu à l'attention, il emportait avec lui son repas plus que frugal pour ne pas perdre le temps précieux pendant lequel le public est admis. La poussière des grandes routes ne l'effrayait pas plus que celle des parchemins dont beaucoup lui doivent d'avoir été pour la première fois l'objet de quelque attention. Il a exploré toutes les archives de la région et y a recueilli une grande quantité de matériaux qu'il n'a pas tous mis en œuvre, mais qui étaient à la disposition de tous ceux qui les voulaient consulter. On lui a reproché d'avoir manqué de critique et de discernement dans le choix de ses analectes et d'avoir ainsi enfoui souvent des choses précieuses dans un fatras d'inutilités. Qu'importe si à force de chercher, de fouiller les archives, d'interroger les parchemins il a rencontré des pièces curieuses, et cela lui est arrivé bien souvent, et s'il a de la sorte exhumé et même publié des documents qui pourront servir à d'autres d'excellents *instruments*. Il a ainsi rassemblé dans un ouvrage intitulé : *Les artistes et les ouvriers du Nord de la France*, toutes les pièces qui traitent de la construction des anciens édifices dans la Picardie, l'Artois, la Flandre et le Midi de la Belgique aux *xiv^e*, *xv^e* et *xvi^e* siècles.

rées dans le *Bulletin* est donné aux Tables qui font suite à cette notice historique. V. particulièrement la Table des noms d'auteurs aux noms de MM. de Mélicocq, Quenson, Deschamps de Pas, etc., etc.

Quant à notre Bulletin il renferme un grand nombre de ses communications dont quelques-unes ont une certaine étendue. Telles sont : *Un état des Pertes éprouvées par l'abbaye de Saint-Bertin pendant les guerres des xv^e et xvi^e siècles* ; des *Documents inédits sur la prise de Théroutte et sur celle du Vieil-Hesdin* ; sur *Jean de Feucy abbé du Mont-Saint-Eloi et d'Hénin-Liétard* ; sur les rapports de l'abbaye de Saint-Bertin avec les *hanses* de Paris et de Rouen ; sur *Hames sous les abbés de Saint-Bertin, droits féodaux, usages, chasses, pêches, etc.*

M. de Mélicocq a voulu que sa passion pour les études historiques lui survécût et il a fondé un prix triennal de *dix-huit cents francs*, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile de France (Paris excepté). Ce prix est décerné par l'Académie des Inscriptions et belles-lettres ; le premier concours a eu lieu en 1881.

Le deuxième volume du Bulletin comprend le deuxième semestre de 1854 et les années 1855 à 1860 ; le troisième volume va de janvier 1861 au mois d'avril 1866 (1), mais pour s'étendre sur un espace de temps à peu près égal, il est beaucoup moins fourni que son aîné.

Les compagnies d'arbalétriers et d'arquebusiers ont rendu de grands services au Moyen-Age et même aux temps modernes : c'étaient de véritables milices nationales et, dans une certaine mesure, le noyau des armées permanentes, la pépinière où elles se recrutaient ; elles étaient en même temps un des éléments de l'alliance des rois avec les communes dans leur

(1) Les titres de ces volumes contiennent sous ce rapport une erreur.

lutte contre la féodalité. A ce titre tout ce qui les concerne est intéressant, et a été, ce nous semble, étudié trop superficiellement. M. de Laplane n'a pas négligé ce détail de l'histoire locale et a recueilli avec soin les documents qui s'y rattachent quand ils se sont offerts à lui : ils sont l'objet d'une communication qu'il a faite sous le titre de : *Les arbalétriers, les arquebusiers et les archers, leurs services à Saint-Omer et les environs ; correspondance inédite à ce sujet. xv^e siècle.* — Parmi les autres découvertes du même chercheur que le Bulletin a sauvées d'un nouvel oubli, il faut signaler : *L'abbaye de Saint-Léonard de Guines*; courte notice rédigée sur des notes recueillies par M. Dufaitelle, et trouvées après sa mort dans les papiers de cet ancien membre de notre Société. — *La franche foire d'Audruick*, ordonnance ou *cheure* des mayeurs et échevins de cette ville qui la réglementait. — Enfin M. de Laplane prenait le plus grand soin d'être toujours tenu au courant des découvertes archéologiques, historiques, artistiques et autres qui se faisaient dans la contrée : grâce à lui rien ne se perdait en ce genre, et il ne manquait jamais d'en faire part à la compagnie et de les consigner soit dans les procès-verbaux dont la rédaction était son partage, soit dans des notes insérées à la suite.

M. Deschamps de Pas a communiqué un document constatant la *Décadence de la Manufacture des draps de Saint-Omer au commencement du xvii^e siècle et moyens proposés pour y remédier.* Cette industrie avait été florissante et elle occupait de nombreux ouvriers ; elle était alimentée surtout par les laines d'Espagne et redoutait la concurrence anglaise. Les archiducs s'étaient préoccupés de l'état où se trouvait réduite cette fabrication dans les pays de leur domi-

nation, et, comme on le fait aujourd'hui, ils avaient ordonné une enquête. Le mémoire dont il s'agit était un des éléments de cette enquête : il réclame entre autres choses la franchise d'entrée pour la matière première et celle de sortie pour la matière fabriquée ; mais d'ailleurs il professe des doctrines nettement prohibitionnistes. — Le rôle des *Fiefs et arrière-fiefs de la châtellenie de Saint-Omer qui doivent le service militaire au duc de Bourgogne en 1474* est une pièce également intéressante dans un autre genre. Les fiefs et arrière-fiefs étaient au nombre de 189. Il leur fallait fournir 15 hommes d'armes, 4 combattants à cheval, 419 à pied. Charles le Téméraire était alors engagé dans les grandes et folles expéditions qui eurent pour lui une si fatale issue. Aussi la charge était lourde, car nous voyons un petit fief contenant six mesures et demie de terre devoir un combattant à pied. — *Engagement des trois états de la ville de Saint-Omer d'observer les stipulations du traité de paix d'Arras, en 1482*. L'un des articles de ce traité confiait aux trois états de Saint-Omer la garde de leur ville jusqu'au moment où serait consommé le mariage projeté du dauphin de France avec l'archiduchesse Marguerite. Cet événement ne se réalisa pas. Ces deux dernières communications sont également de M. Deschamps de Pas.

M. Diegerick, membre correspondant et archiviste à Ypres, a fait à plusieurs reprises profiter notre Société de ses recherches dans les archives de la Flandre belge, riches en documents concernant notre région ; on lui doit : *Quelques lettres et autres documents concernant Thérouanne et Saint-Omer (1486-1537)*. Les archives d'Ypres, d'où sont extraites ces pièces, en contiennent d'autres s'appliquant à diffé-

rentes villes d'Artois, Arras, Aire, Béthune, Douai, etc. — *Lettres inédites de quelques membres de la maison de Saint-Omer*, d'après les mêmes archives. Ces pièces sont au nombre de 18. A la suite se trouve une généalogie de la maison de Saint-Omer, depuis Hoston, châtelain de Saint-Omer et comte de Fauquembergue, vers l'an 1050.

M. Arnould Delournay, d'Estaires, possesseur d'intéressantes collections formées par ses soins, était aussi un des zélés correspondants de la compagnie, à laquelle il faisait part de ses découvertes sur Estaires, Merville et cette partie de la Morinie. Notre troisième volume du Bulletin contient de lui : *Quelques règlements de police pour la ville d'Estaires en 1602*, extrait des archives de cette ville. Ils nous offrent des peintures de mœurs à étudier, des détails curieux à connaître aujourd'hui surtout que de tous les côtés on s'efforce de recueillir avec soin les monuments qui doivent constituer les éléments d'une bonne histoire du corps municipal en France.

Faute de documents sans doute la collégiale de Lillers était restée sans histoire : quelques mots seulement dans les ouvrages consacrés à l'histoire ecclésiastique, ou dans Ferri de Locres, Malbrancq et Aubert Le Mire. En présence d'une pareille pénurie, le moindre titre a de l'importance et M. Preux a bien mérité de l'histoire locale en recueillant quelques *Chartes relatives à la collégiale de Lillers*. (1) — La numismatique et la sphragistique avaient plus particu-

(1) Sur la lecture de cette communication M. Robert en adressa une à son tour sur l'origine de cette collégiale, d'après une copie authentique, faite en 1712, sur le titre original de fondation du chapitre. Cette pièce a été insérée au Bulletin, t. IV, p. 156.

lièrement de l'attrait pour ce méticuleux savant : le Bulletin contient encore de lui l'*Inventaire des sceaux relatifs à Saint-Omer qui se trouvent aux archives départementales à Arras*.

On sait que M. de Godefroy-Ménilglaise a conservé une partie des minutes des inventaires dressés par son père des titres de l'Artois. Le hasard lui fit retrouver au fond d'un portefeuille d'autres minutes se rapportant aux années 1304 à 1320 que son père n'avait pas eu le temps de mettre au net, quoique la rédaction en fut complète. Ce fragment fait suite au deuxième volume de l'inventaire des Chartes d'Artois. Il se rapporte exclusivement au gouvernement de la comtesse Mahaut. M. de Ménilglaise s'est empressé de le mettre à la disposition de la Société, en même temps qu'il lui adressait quelques remarques substantielles sur cette période de notre histoire qui furent insérées dans le Bulletin : *Notes sur le gouvernement de Mahaut, comtesse d'Artois, recueillis dans l'Inventaire des chartes d'Artois (1304-1320)*.

La complainte des Bolonois composée sur le pseume Deus venerunt gentes, par Nicaise Ladam et la *complainte des povres laboureurs Boulonnois sur Da pacem*, sont des documents versifiés trouvés par M. de la Fons-Mélicocq dont ce volume du Bulletin contient encore plusieurs analectes choisis au milieu de toutes ses trouvailles.

Ces communications de genres si variés sont bien propres à faire naître le regret que les chercheurs perspicaces et persévérants auxquels on les doit n'aient pas essayé de coordonner les matériaux par eux recueillis pour en tirer le sujet de monographies substantielles. Pourtant ce volume contient quelques essais de ce genre. L'un d'eux en particulier est même

un véritable mémoire sur une question qui passionna pendant quelque temps notre Société ; j'en ai déjà dit quelques mots : c'est celle de l'emplacement du *Portus Itius*, du point d'embarquement d'où César s'est, à deux reprises, élancé à la conquête de l'île de Bretagne. Cette question est une des plus controversées de la géographie des Gaules : elle marche de pair avec celle si fameuse d'*Alesia*. Ce problème est connexe à un autre qui se dresse au seuil de l'histoire d'Angleterre, celui du lieu de débarquement du général romain dans cette île ; aussi, depuis trois siècles, a-t-il été l'objet des études les plus savantes de la part des érudits de la France, de l'Angleterre, de la Belgique et même de l'Allemagne et de la Suède. Les solutions les plus variées n'y ont pas manqué. L'écrit qui se présente le premier en date est celui de Chifflet : *Portus Iccius Jul. Cæsaris demonstratus, per Joan. Jos. Chiffetium, Madriti, in-4°, 1626 ; Antuerpiæ et officinâ Plantinianâ, in-4°, 1627*. Samson, d'Anville, le P. Michel Lequien, Morel d'Isque, Du Cange, parmi les Français, pour ne citer que les plus importants ; parmi les Anglais Gibson, Wilkins, Lyon, Godmond, Thom. Lewis, G. Biddel Airy, etc., le Suédois Fleming, le P. Wastelain, et Th. Mann à Bruxelles, ont pris part à la lutte. (1) Elle semblait close lorsqu'elle fut reprise par un jeune savant qui débütait alors et qui depuis a acquis une célébrité universelle. La *Lettre* d'Auguste Mariette à M. Bouillet sur l'article Boulogne, de son dictionnaire d'*Histoire et de Géographie* est de 1847 ; elle fut comme la pre-

(1) J'ai donné le catalogue raisonné, et que je crois complet jusqu'en 1870, des écrits publiés sur cette question dans ma *Bibliographie du Boulonnais*, nos 1601 à 1644. Depuis que ce livre est terminé d'autres mémoires ont encore paru.

mière passe d'une joute qui devint très vive, tout en se circonscrivant entre les savants de notre région ; quelques-uns de ceux du littoral anglais qui nous avoisine s'y sont également engagés. Désormais aussi, plusieurs localités, autrefois rivales, ne reparurent plus dans la lice, et le débat ne s'agita plus, sauf une ou deux exceptions, qu'entre Boulogne et Wissant, seules dorénavant en présence. La polémique devint en quelque sorte officielle. Napoléon III, pour préparer les matériaux de son *Histoire de César*, avait nommé une commission de l'Institut chargée de dresser la carte des Gaules à cette époque, et d'autre part avait réuni une quantité considérable de documents manuscrits, de mémoires et de dissertations inédites que lui avaient adressés les savants français et étrangers. Plusieurs ont traité à la question du *Portus Itius*. Toutes ces pièces ont été classées depuis par une commission dont le rapporteur était M. Jules Soury, attaché à la Bibliothèque nationale ; elle a demandé le dépôt de ces pièces au département des manuscrits de cette bibliothèque. D'autres documents, en plus grand nombre peut-être, ont dû être détruits dans l'incendie des Tuileries, en mai 1871.

Le procès fut plaidé devant le congrès des Sociétés savantes en 1866. La cause défendue par l'avocat de Boulogne paraît avoir en définitive obtenu gain de cause. Voici en quels termes l'auteur de l'*Histoire de César*, rendant l'arrêt délibéré avec tous les savants qui lui ont donné leur concours, s'exprime dans une note mise au bas de la page 167 du deuxième volume, à propos de l'attribution du *Portus Itius* à Boulogne : « Cette opinion a déjà été soutenue par de savants archéologues. Je citerai surtout M. Mariette, M. Thomas Lewin, qui a écrit un récit très intéressant des

invasions de César en Angleterre, et enfin M. l'abbé Haigneré, archiviste de Boulogne, qui a recueilli les meilleurs documents sur cette question. »

Ce n'a pas été sans une vive résistance de notre Société qui soutenait de son autorité le tenant de l'humble village de Wissant; c'est par là surtout que la discussion mérite une mention spéciale dans cette histoire de son œuvre. Avant que la Société morinienne eut eu à prendre parti, M. l'abbé Haigneré, avec l'ardeur de sa riche nature et la conviction d'un savant consommé, s'était constitué, contre tout venant, le champion de Boulogne, et particulièrement contre M. de Saulcy dont le mémoire avait paru dans la *Revue archéologique* de 1860. Bien qu'il fut déjà prêt depuis longtemps et qu'il eût déjà développé plusieurs fois ses théories devant le congrès archéologique de France, à sa session tenue à Dunkerque en 1861, M. Haigneré mit deux ans à aiguïser ses armes; ceux qui se sont mesurés à lui savent qu'elles sont terribles, à tous égards. En 1862 il publia son *Etude sur le Portus Itius de J. César, réfutation d'un mémoire de M. Saulcy*; in-8° Paris, V° Renouard. Ce mémoire, très étendu, fut le début d'une controverse assez vive qui ne fut pas exempte de passion, entre son auteur et la Société des Antiquaires de la Morinie. Ami, camarade de M. Haigneré, mais animé de convictions différentes sur cette épineuse question, M. A. Courtois n'hésita pas à relever le gant; mais, dans la pensée de porter le débat au congrès même des Sociétés savantes, à la Sorbonne, il tint à avoir l'assentiment de sa compagnie. Avant de lire son mémoire devant cette assemblée supérieure, il le soumit à ses collègues de la Morinie et les conclusions en furent discutées dans plusieurs séances; les éléments

sont consignés dans les procès-verbaux des 14 avril 1862, 2 février, 2 mars et 15 juin 1863. Elles furent défavorables à la thèse défendue par le savant abbé boulonnais. La riposte partait d'un côté d'où il l'attendait le moins, aussi le coup lui fut-il plus sensible. Alors même que le mémoire de M. Courtois n'avait pas encore été imprimé il y avait répondu en prenant a partie la Société toute entière. La réplique de M. Courtois ne fut pas moins vive; il l'avait intitulée *une Vision archéologique* et l'avait fait insérer dans le recueil même où M. Haigneré avait publié son 2^e mémoire, la *Revue littéraire de Boulogne-sur-Mer*. Quant à l'œuvre de M. Courtois, son mémoire capital sur la question, il parut d'abord dans le troisième volume du Bulletin et fut tiré à part avec quelques modifications. Son titre primitif avait été : *Itius était-il le même port que Gesoriacum, ou est-ce à Wissant qu'il faut placer le Portus Itius ?* Mémoire lu au congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 6 avril 1863. Quand il fut inséré dans le Bulletin ce fut sous le titre suivant : *Est-ce à Boulogne que Jules César s'est embarqué ? N'est-ce pas Wissant qui répond le mieux à la situation du Portus Itius ?* C'est le dernier ouvrage de M. Courtois. (1)

Quant à moi, simple spectateur du champ-clos, il ne m'appartient pas d'émettre un avis, d'autant mieux qu'en m'exposant à me laisser entraîner à quelque partialité involontaire pour une ville qui a toute mon affection, je courrais risque de paraître réviser le

(1) M. Courtois a écrit sur la même question une autre dissertation où il établit l'identité de *Gessoriacum* et de *Bononia*. Elle est insérée dans la *Colonne et l'Observateur de Boulogne*, 31 décembre 1848, 9 et 18 janvier 1849, sous le pseudonyme d'*Oldman*.

jugement des savants collègues qui m'ont confié l'honneur d'écrire l'histoire de leurs travaux. Au surplus, peut-être faut-il reconnaître que nous sommes là en présence d'un de ces problèmes historiques insolubles comme il s'en dresse trop souvent devant nous. Pour rester dans mon rôle je me bornerai à reconnaître que les arguments les plus sérieux ont été fournis de part et d'autre ; mais aussi je ne laisserai pas ignorer que la commission de Géographie de l'ancienne France paraît avoir voulu concilier les prétentions opposées en adoptant un moyen terme — *in medio veritas?* — et en proposant de placer à Ambleteuse le point de la côte des Morins d'où César dirigea ses expéditions en Bretagne. Ce qui paraît avoir entraîné cette décision c'est que, suivant elle, le *Portus Itius* n'est exclusivement mentionné qu'au sujet de cette expédition et que César chercha uniquement la partie du littoral morin d'où il avait reconnu que le trajet était le plus facile. (Dictionn. archéol. de la Gaule v° *Itius Portus*.)

L'importance du travail de M. Courtois ne doit pas me faire oublier de citer quelques autres œuvres utiles contenues dans ce troisième volume, notamment : une *Chronologie des grands baillis ou capitaines de la ville d'Aire, 1202-1789*, dressée par M. Henri Hémart, d'après une histoire manuscrite des Baillis d'Aire, faisant partie de la bibliothèque de M. de Verbier à Antigneul ; une notice historique sur *O'Connell et le Collège anglais à Saint-Omer*, par M. Louis Cavrois.

Quelques sociétés savantes se font une loi de n'admettre dans leurs recueils que des travaux inédits, c'est une excellente règle dont il est pourtant bon de se départir quelquefois ; la nôtre a pensé qu'elle pouvait prendre son bien où elle le trouvait, c'est pour-

quoi elle a reproduit dans son Bulletin, avec la permission de l'auteur, une excellente notice historique et bibliographique qui a paru dans le *Messenger des Sciences* de Belgique, 1860. Elle concerne Claude d'Ausque écrivain de certain mérite, né à Saint-Omer, qui a fait du bruit dans son temps, (xvi^e siècle), mais était presque ignoré dans sa ville natale jusqu'au jour où M. Lecouvet réunit tous les éléments d'une biographie aussi complète qu'il lui fut possible.

Terminons enfin l'analyse de ce volume, qui nous a demandé tant de développements, en indiquant deux ou trois notices archéologiques qu'il renferme ; ce sont : *Grand denier de Saint-Omer au x^e siècle*, par M. J. J. Carlier ; *l'Inventaire des sceaux relatifs à Saint-Omer qui se trouvent aux archives départementales à Arras*, dressé par M. Preux ; et la description du riche cabinet de numismatique et d'archéologie de M. Dewismes, par M. de Laplane, travail éminemment utile et qui est trop rarement accompli, car les collections particulières aussi bien que les musées et collections publics offrent des ressources inappréciables et trop ignorées des travailleurs. Le cabinet de M. Dewismes a été en partie conservé et partagé par ses héritiers ; le surplus a été vendu aux enchères publiques à Saint-Omer ; mais il en reste un catalogue imprimé qui peut être consulté avec profit.

Parmi les dissertations que contient le tome quatrième du Bulletin nous remarquons une étude de M. A. Giry sur *le Boulonnais et le Ternois* à propos d'un mémoire sur le même sujet de M. A. Longnon, inséré dans *la Bibliothèque de l'École des hautes études*. C'est une question fort embrouillée encore que celle des *Pagi* en général, et les données assez contradictoires que fournit l'étude des *Pagus Bono-*

nensis, *Tervanensis* et *Mempiscus* ne sont pas faites pour y jeter de la lumière en ce qui concerne la topographie historique de notre contrée. M. Giry estime cependant que l'étude de M. Longnon lui a fait faire un bon pas.

La situation du *Vicus Helena*, cité par Sidoine Apollinaire, est un autre problème géographique que M. de Beaulaincourt a essayé d'éclaircir. Son travail est plein d'aperçus nouveaux et il place à Houdain ou aux environs cette localité gallo-romaine.

M. Liot de Northécourt aborde des considérations du même genre dans son étude intitulée *Saint Treverius à Térouenne vers l'an 520, Résumé historique*. Cette dissertation est très étendue et le commencement seulement en est inséré dans le volume que j'analyse en ce moment.

M. de Lauwereyns a fourni : *Un mot sur les lieutenants premiers et généraux du bailliage de Saint-Omer*; et le P. Apollinaire un *Essai sur les Franciscaines hospitalières et gardes malades depuis le XIII^e siècle jusqu'à la Révolution française*.

Parmi les nombreux documents originaux insérés dans ce volume, on doit : A M. de Laplane; un extrait du manuscrit de Philippe Luto dont l'original appartient à la bibliothèque publique de Boulogne, relatif à l'*Abbaye de Saint-Jean-au-Mont*; une pièce inédite, trouvée par lui et constatant l'*Origine et institut des Frères des Ecoles chrétiennes dans la ville de Saint-Omer, etc.*; une autre sur l'*Arsenal de Saint-Omer; son établissement. Devis et adjudication des travaux (1781)*. Un extrait des écrits inédits de dom Jean Ballin, moine de Clairmarais au XVI^e siècle. Ce religieux paraît avoir composé plusieurs ouvrages intéressant l'histoire de nos contrées dont l'un semble perdu ;

un autre manuscrit se trouve à la bibliothèque de Mons et a pour titre : *Recueil de ce qui est advenu plus digne de mémoire depuis l'an de salut 1576, jusques à l'an 1586*. C'est de ce livre que M. de Laplane s'est procuré deux fragments qu'il a publiés. Les titres de *l'Etablissement d'un hôpital général en la ville de Saint-Omer (1699-1700-1703)*. Un extrait d'une chronique inédite de l'abbaye de Saint-André-aux-Bois ; et enfin plusieurs autres pièces moins importantes.

M. J. Lion a envoyé des extraits pris par lui dans un manuscrit de la bibliothèque nationale, nouveau fonds français, contenant *le Récit de la bataille d'Azincourt* et celui de *la bataille de Mons-en-Puelle* ; et un *Extrait du nouveau terrier de la terre et seigneurie de Floyecque*. M. Liot de Northécourt a fait insérer une pièce curieuse par lui découverte chez un chiffonnier. C'est le procès-verbal d'une affaire qui s'est déroulée devant le tribunal criminel révolutionnaire, de Paris, en octobre 1793, *l'Accusation contre Pierre Lenglé de Schoebeque, ci-devant maire de Cassel, prévenu d'avoir entretenu des relations criminelles avec les ennemis de la République*.

On doit à M. Deschamps de Pas une *Note sur un manuscrit provenant de la corporation des Poissonniers de Saint-Omer*, acquis par la bibliothèque de cette ville. M. l'abbé Fricourt, curé de Saint-Riquier, a adressé quelques renseignements historiques et un *Extrait de la chronique inédite de Pierre Leprêtre, abbé de Saint-Riquier, vers 1640*, lequel, par suite de son attachement au parti bourguignon, fut obligé de se retirer à l'abbaye de Saint-Bertin où il composa une chronique assez intéressante dans laquelle il raconte plusieurs faits relatifs à Saint-Omer.

Plusieurs documents concernant la ville d'Aire ont pris place dans ce volume, ce sont : 1° *Complainte de la ville d'Aire sur la ruine de la tour de l'Eglise Saint-Pierre*, qui tomba dans la nuit du 20 au 21 février 1711 ; 2° *Note sur quelques chartes concernant l'hôpital d'Aire-sur-la-Lys*. Mais le plus important de tous est le *Journal du siège de la ville d'Aire, en 1710, touchant ce qui s'y est passé de plus remarquable et les principaux désordres qui y sont arrivés*. Le siège d'Aire est un épisode important de la guerre de Succession ; il dura soixante-huit jours, dont trente-sept de tranchée ouverte et trente et un jours d'attaque ; il fut soutenu par le maréchal de Guébriant et coûta onze mille hommes aux alliés dont il arrêta cette année là l'invasion. Ce document assez étendu a été offert à la Société par M. Dubois, correspondant à Amiens.

Ce même volume du Bulletin contient encore quelques communications de M. de Mélicocq, les dernières malheureusement qu'il devait adresser ; il est décédé au cours de l'année 1867.

Il faut ajouter à ces articles quelques communications archéologiques, notamment une *Note sur des découvertes récentes faites à Andres*, par M. Deschamps de Pas, complétée par une autre note sur de nouvelles découvertes, insérée au tome V du Bulletin, p. 135. Elles consistent en pierres tumulaires recouvrant la sépulture de personnages de la cour des comtes de Guines. L'ancienne église abbatiale d'Andres sur l'emplacement de laquelle elles furent trouvées a été complètement ruinée par les Anglais en 1347, et il n'en reste plus aucun vestige.

Enfin ce quatrième volume du Bulletin contient deux notices qui présentent un intérêt particulier à

des points de vue différents. L'une de M. l'abbé Fromentin, concerne l'un des membres de notre Société, *Alexandre Desplanques, archiviste en chef du département du Nord, son œuvre et sa vie*. C'est la première partie d'une biographie plus étendue que l'auteur a consacrée à son ami : elle comprend spécialement les travaux de l'archiviste et à ce titre elle contient des détails utiles pour ceux qui se livrent aux mêmes études et qui apprécieront les services qu'il avait déjà rendus à la science historique dans une vie si courte et pourtant si bien remplie.

L'autre notice, de M. de Laplane, rappelle le souvenir de trois prélats dont le nom ne s'est pas effacé de la mémoire, MM. de Valbelle, xv^e, xvi^e et xvii^e évêques de Saint-Omer, bienfaiteurs des pauvres de cette ville de 1684 à 1754.

Les tomes V et VI du *Bulletin* sont composés de la même façon que les précédents et en général ce sont les mêmes collaborateurs qui ont fourni les articles substantiels que l'on y rencontre. L'analyse que j'ai faite jusqu'à présent, trop longue déjà peut-être, suffit pour en bien préciser la nature, le caractère, et donner des indications aux travailleurs en quête de documents. Les tables, qui suivront et compléteront cette notice historique, achèveront de leur fournir dans les moindres détails les indications qu'ils peuvent désirer. C'est pourquoi, afin de ne pas étendre cette analyse au-delà des mesures convenables, je crois utile de la condenser et de me borner à mettre en relief quelques productions que leur valeur, leur importance ou leur étendue signalent plus particulièrement à l'attention.

En fait de documents originaux le tome cinquième nous offre, entre autres, plusieurs extraits de la pré-

tendue *Chronique de Jacques Genelle*. Dans une note sur cet écrivain M. de Monnecove, rectifie l'erreur où était tombé M. de Laplane à son endroit, et démontre que Jacques Genelle était peut-être un collectionneur de documents, mais que ses extraits n'ont rien d'original et qu'il n'a aucun droit au titre de chroniqueur artésien (Bulletin t. 5 p. 249). — *Le siège de Bapaume en 1543*, communication d'un document partie en vers, partie en prose, faite par M. Deschamps de Pas. — *L'ancien terrier de Tournehem* : quoi qu'il ne s'agisse ici que d'un extrait d'une communication de M. de Rosny, elle mérite une mention spéciale à cause de l'importance du document, dont la copie entière, adressée à la Société, existe dans ses archives. C'est un manuscrit intitulé « *Terrier de la châtellenie de Tournehem* » rédigé en 1542 par M^e Jean de Le Caurye, procureur de ladite châtellenie, à dater de la destruction de cette ville. Cette copie comprend tous les extraits les plus intéressants ; c'est une source de documents précieux sur les propriétés féodales, leur origine, leur situation, les noms des familles auxquelles elles appartenaient.

Le dépôt des archives de Saint-Bertin, au moment de la suppression de cette abbaye, était très important et le *Synopsis chronologicus et alphabeticus archivi Sancti Bertini*, manuscrit en cinq volumes in-f^o, n^o 804 de la bibliothèque de Saint-Omer, peut renseigner sur les matériaux historiques qu'il contenait. Si les chartes et titres furent détruits à la Révolution, cette perte est atténuée par l'existence du *Grand Cartulaire*, rédigé par Dom de Witte, ms. n^o 803, et par l'*Inventorium sithiense* (ms. n^o 825), auquel il manque par malheur trois volumes, et par quelques autres recueils de la bibliothèque de Saint-Omer. Mais beau-

coup d'autres papiers ont été, à la même époque, envoyés aux archives départementales ; c'est là qu'ils se trouvent aujourd'hui au nombre de quatre cent huit. Beaucoup de personnes ignorent leur existence, ou tout au moins ce que comporte ce fonds. Désireux d'être utile aux travailleurs, M. F. de Monnecove a fait, sur l'inventaire général des archives d'Arras, un extrait, un *Inventaire analytique des registres de l'abbaye de Saint-Bertin*, qui a été inséré dans notre Bulletin.

M. G. Vallée a envoyé des documents du même genre : *Extraits des manuscrits n^{os} 885, 886 et 888 de la Bibliothèque de Douai*, etc., concernant Saint-Omer ; le *Testament de Jacques Blazœus, vi^e évêque de Saint-Omer* ; et une note sur Nicole de Bours, auteur de l'*Aggrégatoire de Monstrœul*.

J'ai déjà rencontré dans mon analyse les manuscrits de Jean Ballin, religieux de Clairmarais. L'un d'eux est à la bibliothèque de Saint-Omer, n^o 799 : c'est le *Promptuaire de tout ce qui est advenu de plus digne de mémoire depuis l'an 1500*. Il va jusqu'en 1588. M. Deschamps de Pas nous l'a fait mieux connaître en en donnant des extraits plus particulièrement relatifs à notre pays.

En histoire nous trouvons un travail assez étendu de M. de Laplane, l'un des derniers de ce zélé collaborateur, sur *Fressin, Créquy et leurs seigneurs*. L'auteur y a inséré des documents originaux de diverses natures et l'a fait suivre d'un *Appendice* très étendu contenant plusieurs pièces justificatives, où l'on voit entre autres une liste des noms des chevaliers français morts à Azincourt, d'après la chronique de Monstrelet, en 1515.

M. Pagart d'Hermansart a porté ses recherches sur

un autre village, qui lui a fourni le sujet de deux notices intitulées : *Seningham. Foire établie en 1333; Baudouin de Renty, seigneur de Seningham*, etc., accompagnées aussi de pièces justificatives. Dans la première l'auteur fait connaître la date exacte de la foire de Seningham, et entre dans quelques considérations sur l'importance qu'elle pouvait avoir; la charte qu'il reproduit fournit en plus le moyen de combler une lacune dans la série des seigneurs de Seningham.

M. l'abbé Robert a donné une notice sur la *Maison de Robecq*, branche des Montmorency, et une *Etude sur les cloches, leur origine, leur destination, les souvenirs qu'elles rappellent*.

M. l'abbé Laurent, curé de Brimeux, a adressé un travail nouveau sur l'emplacement de *Quentovic*, encore un point très controversé de géographie gallo-romaine, travail en tête duquel il aurait dû, dit-il, placer cette devise : *Non nova, sed nove*, attendu que bien des mémoires ont déjà été produits sur ce difficile problème : la discussion n'est sans doute pas encore épuisée.

Enfin la matière *archéologie* a fourni entre autres : une étude de M. F. de Monnecove sur les monnaies d'or des colonies Gallo-Belges établies dans la Grande Bretagne, à propos d'une découverte de M. Van Robais. Une note de M. de Beaulaincourt *sur quelques découvertes faites à Vaudricourt, près Béthune*, où paraît avoir existé une station préhistorique d'une certaine importance et qui est cotée parmi celles découvertes jusqu'à présent.

Le tome sixième du Bulletin est le dernier de cette série publié jusqu'à ce jour, il commence avec l'année 1877 et s'arrête à la fin de 1881, comprenant

ainsi cinq années entières. Voici les principaux articles qu'il renferme :

Documents originaux : *Confrérie des archers de Saint-Sébastien de Fauquembergues*; cette communication de M. J. M. Richard, directeur des archives départementales d'Arras, d'après un registre de ce dépôt, consiste en une charte de confirmation du 2 mai 1467 et un règlement du 6 mai 1723. Ce document est complété par la charte des privilèges accordés aux habitants de la même localité, en mai 1222, publiée pour la première fois par M. de Monnecove.

M. l'abbé D. Haigneré, a envoyé la *Charte communale de la ville de Desvres* concédée aux mayeurs et échevins de cette localité, par Jean de Berry, comte de Boulogne, le 30 août 1383. Cette pièce n'était encore connue que par quelques fragments sans forme imprimés dans la notice historique sur Desvres. Retrouvée par le maire de Desvres, elle n'avait pas encore été publiée. Cependant un autre historien boulonnais, M. L. Bénard, en avait déjà depuis un certain temps pris une copie qu'il avait communiquée le 8 novembre 1876, à l'une des séances de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, avec d'autres documents, dont l'impression, fut commencée plus tard, et qui devaient composer le huitième volume des mémoires de cette société.

Une découverte que fit M. F. de Monnecove dans un voyage à Amsterdam, lui procura l'occasion d'éclaircir un problème relatif à l'histoire de Théroouanne, cette malheureuse cité pour laquelle, ainsi qu'il le fait très justement remarquer, éprouvent un invincible attrait tous ceux qui étudient le passé de notre région : notre Société en a donné plus d'un témoignage et n'a cessé de prendre un soin tout particu-

lier de réunir les documents de son histoire. La pièce dont s'est occupé M. de Monnecove s'applique, suivant lui, au siège que subit Théroouanne en 1537. Elle eut l'heureuse fortune d'échapper cette fois et la trêve de Bomy la sauva pour quelques années. Mais les Impériaux se croyaient si sûrs du succès qu'un graveur hollandais, Cornelis Tennissen, avait préparé une estampe intitulée : *Ceci est le siège de Théroouanne représenté au vif*. La gravure resta inachevée et il n'en fut probablement tiré que des épreuves d'essai : c'est l'une d'elles, la seule peut-être qui ait été conservée, que rencontra M. de Monnecove. On l'attribuait au siège de 1553. Mais une étude attentive lui fit découvrir qu'elle ne peut s'appliquer qu'au siège précédent. Les documents qui l'ont amené à cette conclusion sont en majeure partie des lettres adressées au gouvernement anglais par son agent auprès de la Régente des Pays-Bas. Ce sont ces pièces qu'il a publiées dans le Bulletin (p. 217-258) sous le titre de : *Le siège de Théroouanne et la trêve de Bomy, en 1537.* (1)

M. Brassard, membre correspondant à Douai, a également fait insérer deux pièces intéressantes, ce sont : *La Sénéchaussée de Saint-Omer, d'après un ancien compte du domaine de 1355 ; un compte du fief de la Châtellenie de Saint-Omer en 1391.*

M. Deschamps de Pas a publié un document de 1341 permettant de reconstituer l'*Enceinte fortifiée de Saint-Omer* ; M. de Lauwereyns quelques lettres établissant les *Relations du Magistrat de Saint-Omer avec le duc de Marlborough campé devant Douai.*

On doit au même auteur la publication de *Chartes*

(1) MM. Derheims avaient précédemment retrouvé des plans de Théroouanne se rapportant au même siège de 1537 : il en a été parlé plus haut, p. 70.

inédites du prieuré de Renty. Ces chartes, au nombre de treize, choisies entre un plus grand nombre d'autres que possèdent les archives du Pas-de-Calais, sont des XII^e et XIII^e siècles : ce sont des épaves échappées à la destruction d'un fond ravagé périodiquement par la guerre dont cette région a été le théâtre. Cette pénurie de documents détourne trop fréquemment les travailleurs de se livrer à des études plus approfondies sur d'intéressants sujets ; mais elle est souvent plus apparente que réelle et à force de perquisitions on peut réunir de part et d'autre les matériaux nécessaires. Des œuvres sérieuses ne manqueront pas de se produire lorsque les inventaires d'archives et des travaux bibliographiques suivis avec méthode et ensemble auront facilité les recherches ; mais en attendant ces travaux plus complets il faut accueillir avec faveur les simples notices qui ont pour utilité d'appeler l'attention sur certains sujets et de faire pressentir les ressources et l'intérêt qu'ils présenteront à ceux qui se sentiront assez de persévérance pour forcer les arcanes qui les recèlent aujourd'hui à livrer leurs richesses. Telle est une étude de M. l'abbé Robert ou *Notice historique sur l'ancien Refuge de l'Abbaye de Saint-André-au-Bois, à Hesdin.*

Les *Recherches d'un port inconnu, ÆPATIACUS*, envoyées par M. Van der Elst, membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, ont rappelé l'attention sur un problème de géographie historique concernant les rivages moriniens ; elles ont fourni une nouvelle occasion à M. l'abbé Haigneré de donner une fois de plus une marque de sa perspicacité et de sa science des antiquités boulonnaises. M. Van der Elst avait proposé l'embouchure de l'Authie comme répondant

à la situation du *portus Æpaticus*. Au moyen d'une analyse ingénieuse des éléments graphiques composant ce nom d'*Æpaticus* et d'hypothèses très vraisemblables, M. l'abbé Haigneré est parvenu à retrouver celui de *Gesoriacus*, et à attribuer à Boulogne la mention, fournie par la *Notice des Gaules*, d'une localité qui avait exercé la sagacité des savants depuis Valois et Bucherius jusqu'à nos jours.

M. Pagart d'Hermansart a dressé la *Statistique de Saint-Omer en 1730*, c'est-à-dire au moment où la transformation résultant de la conquête par la France était accomplie et où la Flandre française commençait à jouir des bienfaits de la paix. Il est parvenu à réunir diverses données statistiques sur la population, le nombre des maisons, le commerce, la culture, la justice, la police, l'administration militaire, présentant pour l'histoire locale d'autant plus d'intérêt que, lorsque survint la Révolution de 1789 l'état de choses qui en résulte s'était peu modifié. Cet essai se rattache à un travail plus considérable que nous retrouverons au § suivant.

La Gazette d'un échevin de Saint-Omer, député des Etats d'Artois à la Haye, pendant les conférences de Gertruydemberg, en 1710, est un mémoire lu par M. de Lauwereyns au dernier congrès des sociétés savantes.

Signalons pour terminer un mémoire très complet de numismatique. Sous le titre de : *Quelques monnaies inédites*, M. Deschamps de Pas a décrit plusieurs monnaies que leurs possesseurs ont été heureux de communiquer au savant amateur pour les faire connaître au public. C'est un exemple qui est trop rare de la part des collectionneurs, d'ordinaire plus jaloux qu'il ne faudrait de leurs trésors, pour ne

pas en faire l'objet d'une mention très honorable.

A côté de ces articles, le Bulletin contient une masse de renseignements de toute nature, de simples indications dont savent faire leur profit ceux qui le consultent, mais qu'il est impossible de signaler autrement qu'en bloc dans une analyse si minutieuse qu'on la suppose. J'en ai cependant fait un choix pour exposer, dans le chapitre suivant, cette partie de l'œuvre de notre Société qui s'est manifestée par des actes plutôt que par des écrits, et dont la trace ne se rencontre que dans ses procès-verbaux. Elle a aussi une grande importance, et j'espère que le tableau que j'en présenterai, en faisant pénétrer dans le détail de ses actes, donnera une juste idée du rôle qu'une société savante est appelée à jouer et des services qu'elle rend.

C. *Publications diverses.*

En entreprenant la publication des *Documents relatifs à l'histoire de France*, le Ministère de l'Instruction publique a donné un exemple qui était de nature à être suivi par les sociétés savantes de province consacrées à l'étude de l'Histoire et de l'Archéologie et qui le fut en effet par plusieurs. Quelques-unes ont même produit en ce genre des œuvres dignes de prendre rang à côté de celles du ministère. L'émulation ne leur a pas fait défaut, non plus que les sujets, et parmi nos modestes collaborateurs il en est plus d'un qui a caressé la pensée de publier quelque cartulaire ou quelqu'autre document du même genre, qui en a préparé les éléments et qui n'a été arrêté que par les difficultés matérielles et pécuniaires qui sont l'ordinaire écueil de pareilles entreprises. La

Société des antiquaires de la Morinie est entrée de bonne heure dans cette voie et elle peut porter à son actif quelques bonnes publications dont il me reste à présenter l'analyse.

I. — La première en date est l'Histoire des *Abbés de Saint-Bertin, d'après les monuments de ce monastère*, par M. de Laplane. — Tout devait signaler l'illustre abbaye aux premières investigations de nos savants; la commission des documents de l'Histoire de France avait déjà effectué la publication du *Cartulaire de Saint-Bertin*, et le savant auquel on devait le *Polyp-tique d'Irminon*, relatif à Saint-Germain-des-Prés, avait été chargé d'appliquer sa méthode à ce document si important pour notre histoire générale. Bien que dans une trop courte introduction il ait fait un exposé très succinct de l'histoire du monastère, ce n'était là qu'un accessoire et il y avait encore place pour un travail plus complet et plus détaillé sur le sujet. Dès longtemps M. de Laplane avait fait comme sa chose de l'abbaye de Saint-Bertin : ses ruines l'attiraient. Chargé d'en diriger les fouilles, les résultats qu'elles avaient produits, même les doutes qu'elles avaient suscités au sujet de l'identité de diverses sépultures, tout faisait naître en lui le désir d'approfondir l'histoire de l'abbaye. Pendant douze ans il mûrit son œuvre s'enfonçant résolument dans l'étude de ses volumineuses archives, dépouillant entre autres les onze tomes in-fol. du cartulaire transcrit par dom de Witte; il en résulta les deux volumes publiés sous les auspices de notre Société (1). Ayant été présentée au

(1) Le 1^{er} volume a paru en 1854, in-8°, *Saint-Omer*, Chanvin fils; le second en 1856, in-8°. *Ibid.* Fleury-Lemaire.

concours des Antiquités nationales en 1866, l'Académie des Inscriptions, qui a pour mission d'apprécier le mérite des concurrents, lui accorda la première médaille d'or. Mais pourquoi referais-je ici l'analyse de cet ouvrage? Ne vaut-il pas mieux reproduire l'appréciation qu'en a faite le jury du concours telle qu'elle a été présentée par le rapporteur de la commission, M. de Longpérier? « L'auteur qui se recommandait déjà à l'attention de l'Académie par des publications estimables qu'il avait adressées antérieurement, a mis cette fois la dernière main à une œuvre qui l'occupait depuis longtemps. Pendant le cours d'explorations archéologiques sur le sol de l'ancienne église de Saint-Bertin, M. de Laplane a dû bien souvent analyser les documents manuscrits et imprimés relatifs au vieux monastère, et divisés aujourd'hui entre les bibliothèques de Boulogne et de Saint-Omer. Ces recherches l'avaient conduit à dresser un tableau chronologique et biographique de tous les abbés de Saint-Bertin, depuis l'an 648 jusqu'en 1791. Il y ajouta l'énumération des chartes relatives à chaque administration abbatiale; et le nombre de ces titres s'élève à près de cinq mille; puis encore il enrichit cette collection de la liste des religieux successivement admis dans la communauté; il donna enfin à son livre tous les développements que comportait le cadre qu'il avait tracé. Cette chronique, ainsi restituée, qui embrassa un espace de 1143 ans, touche par bien des points à l'histoire générale, et il faut savoir gré à l'auteur de la discrétion courageuse avec laquelle il a écarté de son travail les récits historiques qu'il devait si souvent être tenté d'y introduire. Car l'abbaye de Saint-Bertin fut une des plus puissantes maisons de l'ordre de Saint-Benoit; ses

domaines s'étendaient en Flandre, en Allemagne et même en Angleterre.

« Bien des souverains et des personnages célèbres l'ont visitée et y ont reçu la sépulture. C'est là qu'une dynastie s'est éteinte avec Childéric III, le dernier mérovingien; c'est là que Charlemagne recevait l'hommage de la Bible d'Alcuin, et qu'Alfred-le-Grand venait chercher des institutions pour adoucir les mœurs de ses peuples. C'est là encore que vinrent prier et se recueillir le moine Dunstan, Thomas de Cantorbéry, saint Anselme et saint Bernard; là qu'Erasmus, établi chez son ami l'abbé Antoine de Berghes, composa son traité intitulé le manuel du soldat chrétien, *Militis christiani Euchyridion*. Tant d'hôtes illustres parmi lesquels figurent Philippe-Auguste et saint Louis, Bertrand du Guesclin et Olivier de Clisson; Charles le Téméraire qui arriva à Saint-Bertin au lendemain d'une bataille, et Charles d'Orléans qui y présida de superbes tournois; le pape Léon X (Jean de Médicis) alors dans l'exil; Louis XIV venant rendre grâce à Dieu après la conquête des Flandres, et Jacques II, banni de son royaume: M. de Laplane les connaît et les cite; mais il se garde bien à propos de ces noms éclatants, de découper l'histoire de France ou la biographie universelle pour grossir inutilement son livre. Ce qu'il a voulu faire c'était l'histoire des abbés de Saint-Bertin, et il a accompli cette tâche avec un soin irréprochable: on doit louer en lui un profond respect pour les sources et une exactitude dans la reproduction des noms et des textes qui indique une érudition spéciale. L'Académie n'a qu'à se féliciter d'avoir, à plusieurs reprises, encouragé les travaux consciencieux de M. de Laplane. »

Une critique plus sévère que le rapporteur de l'Académie des Inscriptions a reproché à notre auteur d'avoir été trop sobre de pièces justificatives. Le grand nombre de documents qu'il cite et analyse dans le cours de son ouvrage lui permettait sans doute d'abrégé les renseignements contenus dans l'appendice. L'intérêt que présentent les pièces reproduites à cette place fait pourtant regretter que l'auteur n'ait pas cru devoir en présenter une plus grande quantité (1). Mais c'eût été là faire un véritable chartrier de l'abbaye. Il n'est pas douteux qu'un pareil travail ne soit de tout point désirable, mais, comme le faisait remarquer M. de Longpérier, on ne peut juger un écrivain que d'après ce qu'il a voulu faire : toute son ambition s'est bornée à écrire une série de biographies des abbés de Saint-Bertin qui, par le lien qui les réunit en fait comme une histoire de l'abbaye même. Tout en rendant hommage au mérite de l'œuvre, il n'est pourtant pas défendu de regretter qu'il n'ait pas élargi son cadre. Au lieu d'un simple *coup d'œil* comme celui qui sert d'introduction à son livre, il y aurait eu tout profit à ce qu'il présentât une histoire complète de la puissante communauté, de son influence sur les populations qui l'entouraient, sous le rapport de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des sciences et des arts, aussi bien que sous celui de la politique et de la religion. Sans doute tout cela peut se rencontrer dans l'œuvre de M. de Laplane, mais c'est disséminé, il faut l'y chercher et le lecteur est ainsi obligé de faire lui-même un travail de synthèse qu'il aimerait à trouver tout fait. Cette remarque ne retire rien de sa

(1) *Rev. des Soc. sav.* 1856, p. 357.

valeur au livre de M. de Laplane ; elle tend à démontrer cette vérité, parfois décourageante pour l'historien, que dans le champ qu'il a exploité il y a toujours des moissons à semer et à récolter et que, après le Cartulaire de M. Guérard et les Abbés de Saint-Bertin de M. de Laplane, il y a encore beaucoup à apprendre sur notre abbaye.

II. — *Chronique de Guines et d'Ardres*, par Lambert, curé d'Ardres, (918-1203) ; texte latin et français en regard ; revu sur huit manuscrits, avec notes, cartes, glossaires et tables, par le marquis de Godefroy-Menilglaise. 1 vol. in-8°, Paris, 1855.

Je n'ai pas à apprendre à mes lecteurs que l'éditeur de cette chronique est le descendant de cette famille illustre des Godefroy qui a compté des juriconsultes et des historiographes et en particulier les auteurs des inventaires des archives de Flandre et d'Artois. Quant à l'auteur, Lambert, c'est par le titre de sa chronique que nous savons qu'il était curé d'Ardres à la fin du XII^e siècle, et lui-même rend compte dans sa préface des motifs qui lui ont fait entreprendre d'écrire l'histoire des deux maisons de Guines et d'Ardres. « Nous avons succombé à vos fréquentes sollicitations, » dit-il, en s'adressant au comte Arnoul II de Guines, qu'il appelle le plus brave des chevaliers, son patrice, son seigneur. Au fond, Lambert, qui avait encouru le mécontentement de son maître et en avait ressenti les marques un peu brutales, y cherchait un moyen de l'adoucir. « Je tenais, dit-il, à recouvrer ses bonnes grâces et c'est là la cause principale, sinon première, qui m'a fait entreprendre la composition de cette chronique. » Quelque défiance que puisse inspirer un mobile de ce genre,

la critique n'a pas mis en doute sa véracité. Outre qu'il professe une très haute idée de la dignité de l'historien, il donne plus d'une preuve de sa sincérité et de son exactitude. « Lambert se trouve parfois en présence de faits qui ne sont pas à la gloire des seigneurs de Guines et d'Ardres ; devant ces faits, son embarras est évident ; il voudrait accommoder la flatterie et la vérité ; toutefois il ne trahit pas la vérité (1). »

Son livre est donc un document historique ; pourtant ce n'est pas une histoire proprement dite ; Lambert est étranger aux événements contemporains. Il vit « comme dans un monde dans ces deux maisons de Guines et d'Ardres qui s'éteignaient dès le XII^e siècle dans des successions féminines. Mais en se confinant ainsi dans son sujet spécial, notre chroniqueur nous offre un ensemble de tableaux bien précieux pour une époque désireuse, comme la nôtre, d'étudier les institutions et les choses du passé sur des témoignages authentiques et non plus à travers des systèmes : c'est l'intérieur d'une cour seigneuriale ; c'est une représentation réelle de la vie sociale au XII^e siècle, c'est le régime féodal tel qu'il se comportait à un moment de son histoire qui demande à être précisé.

« Ce qui se montre dans la chronique de Lambert c'est ce pouvoir qui se corrompt et se ruine lui-même par l'inutilité de son rôle, par ses ardeurs sans but, son faste, ses exigences intempestives. La royauté n'apparaît pas encore à l'horizon. L'Eglise se contente d'un ordre de choses qui est le plus favorable à l'extension de son influence religieuse. Mais déjà le

(1) Rappetti, ap. *Moniteur universel*, 1855, p. 1185.

peuple tout puissant des campagnes commence à se lever du servage et à prononcer avec un vague enivrement des mots qui ont pour lui le même son : propriété, liberté. Lambert assiste, sans en avoir le secret, à ce conflit des idées et des faits ; ce qui meurt, ce qui va naître, il ne saurait le distinguer ; toute critique lui fait défaut ; c'est avant tout un homme d'impressions naïves sur qui la réalité se reflète vivement. Mais le curé d'Ardres, qui a les idées de son état, partage encore tous les sentiments populaires de son époque ; ce monde qui se transforme vit en lui, avec son instinct timide, sournois, implacable ; il aime la liberté, il hait les redevances ; il craint les seigneurs, il les flatte ; il les loue surtout d'une manière ironique ; toutefois il est sincèrement séduit, ébloui par le fastueux appareil de leur existence agitée et puissante ; il est fier de leurs prouesses ; il les admire dans leurs magnificences dont il a bien soin de nous offrir le tableau ; il nous les montre dans l'intérieur de leurs châteaux faisant à leurs hôtes de splendides réceptions, donnant des festins d'une profusion barbare, rendant à la femme cette espèce de culte passionné qui est un des traits de l'élévation morale du Moyen-Age, souvent enfin interrompant ou terminant une vie de violences par de brusques retours aux vertus douces et paisibles, par de pieuses fondations propres à perpétuer, pour l'édification des fidèles, le spectacle de leurs suprêmes repentirs. Tout est instructif, tout est document historique dans cette curieuse relation, les actes qui s'y trouvent rapportés, comme les jugements et les appréciations dont l'auteur les accompagne. Cette relation est mieux qu'une page d'histoire proprement dite, c'est un monument de notre passé, pris sur le

fait et revivant en quelque sorte tout entier comme dans une de ces claires images que l'on voit au frontispice des manuscrits gothiques, et où le moindre détail est nettement en relief (1). »

Ce n'est pourtant pas ainsi que la chronique de Guines et d'Ardres avait été appréciée jusqu'à ce jour : les savants à qui l'on doit le *Recueil des historiens de France* la jugèrent sans intérêt pour d'autres annales que celles de Flandre. Mais ce qui est plus surprenant c'est que le boulonnais Daunou n'ait pas mieux compris qu'eux la valeur d'un document qui touche par tant de points à l'histoire d'un pays qui a toujours été considéré comme une dépendance du comté de Boulogne. Lorsqu'il eut à en rendre compte dans l'*Histoire Littéraire de France*, il n'y trouva qu'un seul chapitre qui méritât de fixer l'attention, c'est celui où il est question de l'inventaire de la bibliothèque de Baudouin II, comte de Guines. Il faut donc savoir gré à M. de Godefroy de n'avoir pas hésité devant l'indifférence que semblaient lui présager de pareils préjugés et d'avoir eu foi dans le discernement du public. L'accueil sympathique qu'il en a reçu lui a prouvé que son sens critique n'avait pas été mis en défaut (2).

M. de Godefroy a accompagné le texte qu'il éditait : 1° d'une notice littéraire sur la chronique de Lambert; dans cette introduction la chronique est sommairement étudiée avec une intelligence supérieure du Moyen-Age, notamment au point de vue

(1) Rapetti, *loc. cit.*

(2) Cette publication a été l'objet de nombreux articles de critique. V. entre autres : Chronique de Guines et d'Ardres, par Lambert, curé d'Ardres, par L. de Backer, *Lille*, 1855, *in-8°*. — Compte-rendu de M. Rapetti, *Moniteur universel*, 1855, p.

de l'histoire de la propriété. 2° d'une description des manuscrits de cette chronique ; 3° d'une notice généalogique sur les seigneurs de Guines ; 4° d'une liste chronologique des événements racontés dans le volume ; 5° d'un glossaire des mots hors d'usage, des mots latins étrangers à la latinité classique ; 6° d'un index alphabétique. Il y a encore ajouté une topographie du comté de Guines, par M. A. Courtois, notre collègue.

M. de Godefroy-Menilglaise a dû collationner entre eux plusieurs manuscrits « tels que celui de la bibliothèque de de Thou dont s'est servi Duchesne, et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale ; celui de la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles ; ceux de Bruges, de Saint-Omer, de Boulogne et d'Amiens. On savait qu'il existe à Rome dans la bibliothèque de la reine Christine, au Vatican, un manuscrit beaucoup plus ancien que tous les autres. M. de Godefroy n'a pas reculé devant la dépense ; il s'en est procuré à grands frais une copie et un *fac-similé*. Enfin il n'a pas négligé non plus le manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbuttel (Duché de Brunswick), celui qu'avait publié Ludwig, dont M. de Godefroy s'était procuré le recueil. » (Courtois.) « En dehors de ces huit manuscrits, M. le marquis de Godefroy aurait pu citer deux copies modernes de la chronique de Lambert conservées dans le suppl. lat. de la Bibliothèque nationale, et une autre copie

1185.— Une cour féodale au xv^e siècle, par L. Binaut, *Revue des deux Mondes*, 1^{er} juin 1855, p. 1106. — Rapport de M. Poulain de Bossay, *Bulletin de la Société de Géographie*, avril 1856. — *Bibliothèque de l'École des Chartes* ; 4^e série tome V. — Un mot sur la chronique de Lambert d'Ardres, par A. Courtois, *Bulletin historique*, t. I, p. 287.

également moderne à la bibliothèque Mazarine. » (Cocheris.) Outre ces deux nouveaux manuscrits indiqués par M. Cocheris, il faut en citer encore un dont M. de Godefroy ne paraît pas avoir eu non plus connaissance : il n'est pas complet, il est vrai ; il fait partie de la collection Baluze, à la Bibliothèque nationale, t. XLII, où il figure aux pages 358 à 400 sous le titre : *Sequitur historia comitum Guisnensium et dominorum Ardensium*. La copie que possède la bibliothèque de Boulogne est aussi moderne, *pet. in-f^o*. Celle d'Amiens en possède une du xvi^e s. (N^o 501 du catal.). Une autre s'en trouve encore dans les archives de la Société littéraire d'Arras, *man. in-f^o*. Enfin des fragments en avaient paru dans les Recueils de Duchesne et de D. Bouquet, et dans les *Reliquiæ manuscriptorum* de Ludwig.

Nous avons trop rarement l'occasion de louer l'exécution typographique des livres du genre de celui-ci, pour la laisser échapper quand elle se présente. La chronique de Lambert, sous ce rapport aussi, a mérité la faveur des amateurs de beaux livres (1).

III. — A la même époque paraissait *Le livre des usages et anciennes coutumes de la conté de Guysnes*, avec une introduction et des notes par M. Tailliar, conseiller à la cour de Douai, et un aperçu historique sur le comté de Guines, par M. Courtois. — 1 vol. in-8^o *Saint-Omer*, typ. de Chanvin fils, 1856 ; avec plan de la ville de Guines et de son château vers la fin du xv^e siècle. — Le comté de Guines a été pendant plu-

(1) Les frais de cette publication ont été faits en entier par M. de Godefroy. La Société des Antiquaires de la Morinie n'y a contribué que par une souscription, mais elle y a concouru surtout par son patronage qu'avait recherché l'éditeur.

sieurs siècles un fief important du comté de Flandre qui comprenait, outre le territoire de Guines, celui d'Ardres, de Tournehem, les pays de L'Angle et de Brédenarde, c'est-à-dire les cantons actuels de Calais, Guines, Ardres et Audruick et des paroisses des cantons voisins. Treize barons formaient la cour supérieure investie d'une sorte de pouvoir législatif ou réglementaire et du pouvoir judiciaire pour prononcer sur les procès qui intéressaient les barons et sur les appels dirigés contre les jugements rendus par les francs hommes. Au xv^e siècle cette cour féodale supérieure n'existait plus. — Au-dessous se trouvait la cour des pairs du château de Guines et la cour de la châtellenie. Celle-ci était tenue par le bailli assisté des francs hommes, obligés de venir siéger gratuitement au plaid. Enfin les barons pouvaient tenir, chacun dans son fief, une cour féodale particulière desservie par leurs hommes dudit fief. La ville de Guines, l'échevinage et sa banlieue avaient aussi leur droit municipal particulier et leurs juridictions propres. On distinguait dans le comté de Guines, tel qu'il est réduit au xv^e siècle, deux échevinages ; à l'intérieur de Guines, l'échevinage de la ville, avec son bailli spécial, ses quatorze échevins et sa cour ; à l'extérieur, pour la banlieue ou canton rural, un autre échevinage distinct, qu'on nomme échevinage du comté, dont la juridiction s'appelait le Vierscare ou cour des quatre bancs, et qui a également son bailli à part, ses quatorze échevins et ses officiers. Enfin la coutume de Guines comprend des dispositions sur les assises suivant la coutume d'Ardres, sur les impositions, le ban, les franchises et libertés. C'est en un mot un corps complet de droit féodal et communal à l'usage d'un comté et d'une petite munici-

palité du Nord de la France. A la date où se place sa rédaction le comté de Guines était bien déchu de son ancienne splendeur, il avait cessé d'appartenir à ses anciens suzerains et pour plus d'un siècle encore il devait rester au pouvoir du roi d'Angleterre.

C'est fortuitement que M. Tailliar, conseiller à la cour de Douai, faisant des recherches au dépôt des manuscrits de la bibliothèque nationale, avait mis la main sur celui de la coutume de Guines. Une note, d'écriture moderne, lui apprit qu'une copie en avait été faite par M. Marnier, déjà connu dans le monde savant par plusieurs publications sur le droit coutumier. Celui-ci offrit obligeamment la communication de sa copie et consentit à la livrer au public si une société du Nord de la France voulait en entreprendre l'impression. Notre Société accueillit avec empressement cette proposition. L'aperçu historique sur le comté de Guines et ses institutions dont M. Courtois a fait précéder le texte original est un rapide récit de l'invasion des Normands dans le pays et un tableau animé de la cour semi-normande, semi-française, des descendants de Sifrid le Danois.

Cette courte analyse suffit pour donner une idée de l'importance de notre coutumier comme document historique. On ne connaît d'autre exemplaire original que celui qui se trouve à la bibliothèque nationale. C'est un manuscrit in-8° ou petit in-4°, de 273 feuillets, papier, portant le n° 10393. M. Cocheris en a donné la table *in extenso* dans ses *Extraits et Notices* de documents manuscrits relatifs à la Picardie, n° 760. Un extrait en a été fait par D. Grenier dans sa collection, t. LIV, f° 236, in-4°. Enfin des extraits de l'introduction de M. Courtois ont été reproduits dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1857, t. II, p. 277. Le

livre des usaiges paraîtrait avoir quelque rapport avec un autre recueil semblable qui se trouve au *British Museum* à Londres (*Cotton. lib. Faustina E. VII. H 40*) intitulé : *The book of newe ordonnance and decreis for the county of Guisnes made, devised and ordeyned by the kinges justices, and commissionners appointed for the same wich were delivered to the Baylye and Law ad. Guisnes, aforesaid in the kinges open court, holden there the first daye of februarîi anno regni regis Henrici octavi vigesimo* (1525) (1). Il est regrettable que le texte ou même des extraits de ce document n'aient pas été publiés à la suite de notre volume.

IV. — 1° *L'abbaye de Clairmarais d'après ses archives*, par Henri de Laplane. — 1 vol. in-8 orné de nombreuses gravures. *Saint-Omer*, Fleury-Lemaire 1863. — 2° *Les abbés de Clairmarais*, par Henri de Laplane. — 1 vol. in-8, *Saint-Omer*, Fleury-Lemaire, 1868. (t. XI et XII des *Mémoires* de la Société).

Les trois ouvrages dont j'ai parlé précédemment avaient paru presque en même temps. Mais plusieurs autres étaient en préparation ou avaient été mis à l'étude, dont quelques-uns n'ont pas encore vu le jour. Nous y reviendrons. Il fallut donc attendre six ans la publication d'un nouveau volume.

Après Saint-Bertin il était tout naturel que l'abbaye cistercienne de Clairmarais sollicitât M. de Laplane. Ses recherches sur l'une devaient le conduire à porter ses études sur l'autre, et c'est ainsi que nous devons à ce goût particulier qu'il avait pour

(1) V. *The chronicle of Calais*, edited by J. G. Nichols ; printed for the *Camden Society*, p. 130.

nos antiquités ecclésiastiques, une monographie que quelques-uns pourront même trouver supérieure ou tout au moins plus complète que la première.

Le monastère de Clairmarais, l'un des plus importants de son ordre, fut commencé en 1128, par Foulques, abbé des Dunes, pour des religieux bénédictins, auxquels, vers 1137 ou 1140, succédèrent des moines de Cîteaux. Elevé au milieu de marécages, comme l'indique son nom, dans un site qu'aime encore à fréquenter la population audomaroise, entre Saint-Omer et le château de Rihoult, il eut dès l'origine pour protecteurs les plus grands seigneurs de la contrée. Thierry d'Alsace et Sibylle, son épouse, Etienne de Blois, comte de Boulogne et roi d'Angleterre, et sa femme Mathilde, Mathieu, comte de Boulogne, la comtesse Marie, Arnould, comte de Guines, Guillaume d'Ypres, Gauthier, châtelain de Saint-Omer sont comptés parmi ses fondateurs. Sous la règle de Saint-Bernard les moines de Clairmarais contribuèrent à améliorer le sort des populations rurales et à répandre parmi elles les premiers éléments de la civilisation. La communauté comptait encore 23 moines lors de sa suppression à la Révolution.

Le titre choisi cette fois par l'auteur semblait indiquer une conception de son sujet différente de celle qui lui avait inspiré son ouvrage sur Saint-Bertin. C'est bien de l'abbaye, et non pas seulement de ses abbés, qu'il s'agit ; c'est son histoire qu'il se propose d'écrire. Et pourtant c'est le même plan qui est suivi, c'est la même façon de traiter le sujet ; c'est une œuvre identique, parallèle. Si la biographie des abbés est un peu moins développée et tient toute entière dans le second volume, cependant le premier ne contient pas à proprement parler l'histoire même de

l'abbaye telle qu'on pouvait s'attendre à la lire sur la foi du titre. Il débute par un *Avant-propos* contenant des « considérations générales sur le mouvement religieux des premiers siècles, sur les causes qui ont amené la formation des établissements monastiques, sur les circonstances qui ont présidé à leur organisation, sur l'influence civilisatrice, morale ou matérielle qu'ils ont exercée sur leur époque. » Tel est d'après l'auteur lui-même, le thème qu'il développe en une cinquantaine de pages, quand huit ou dix auraient suffi pour rappeler ce que tout le monde sait; il pouvait l'omettre sans grand dommage, si passant du général au particulier il nous avait fait assister à l'application de ces considérations à l'histoire du monastère et à ses rapports avec notre contrée, et ses habitants, choses qui nous touchent plus intimement. Tel semblerait être l'objet qu'il s'est proposé en écrivant les deux parties qui forment le corps du 1^{er} volume; mais le but n'a été que bien incomplètement atteint.

Dans l'une M. de Laplane esquisse la fondation de l'abbaye, et les faits qui s'y rattachent; il entreprend la description de l'église, des bâtiments conventuels, de leurs dépendances. Dans l'autre il annonce qu'il va décrire la vie et les travaux des moines de Clairmarais, leur règle, leur utilité, leur suppression. Ensuite se trouve la liste des abbés et des prieurs claustraux. Les deux parties comprennent 153 pages. Le reste du volume est rempli par un appendice de 250 pages où l'on trouve : 1^o des détails statistiques plutôt qu'historiques sur les anciennes abbayes cisterciennes dépendantes de Clairmarais, dans le diocèse de Saint-Omer. 2^o Anciens catalogues des manuscrits de Clairmarais. 3^o Pièces justificatives. Nous

avons donc dans ce volume quelque chose de plus que dans le précédent ouvrage de M. de Laplane. Mais dans cette histoire de l'abbaye nous ne trouvons encore que des généralités, non plus sur les ordres monastiques, comme dans l'avant-propos, mais sur l'ordre des Citeaux. Ce qu'il nous dit de la vie des moines de Clairmarais s'applique à tous les moines bernardins : c'est la mise en pratique de la règle de Saint-Bernard et convient aussi bien à tout autre monastère cistercien qu'à celui auquel nous nous intéressons. De ses rapports avec la ville, ses administrateurs, les corps organisés, avec les paysans, rien ou fort peu de chose. Nous ne pénétrons pas dans ces détails qui font revivre ces grandes communautés dont nous aimerions à voir se manifester l'influence par des actes précis, dont nous voudrions sentir les effets directs et immédiats. M. de Laplane a lu une quantité considérable de pièces, il a été à même de tirer parti des renseignements de toute nature qu'elles contiennent sur l'histoire politique, civile, privée, sur l'administration, la justice, l'organisation militaire, l'agriculture, l'industrie, le commerce. Pour qui sait les interroger, et M. de Laplane en avait l'habitude, ces chartes, ces pièces que nous a laissées le Moyen-Age, n'ont pas de secret ; elles abondent en renseignements parfois les plus inattendus ; elles font revivre la société dans tous ses éléments aussi bien moraux que matériels. Sans doute un même auteur ne peut exploiter ainsi par tous les côtés à la fois une mine aussi riche, mais après avoir fait choix d'un filon, il doit en extraire jusqu'au dernier fragment ; il lui faut exprimer des documents qu'il possède tout ce qu'ils peuvent fournir pour traiter à fond son sujet. Ce n'est pas à l'historien que s'ap-

plique l'épigramme du satyrique s'adressant à l'auteur qui « jamais sans l'épuiser n'abandonne un sujet » ; ce qui est un défaut, un signe de médiocrité, d'impuissance chez le poète, est une marque de discernement, de perspicacité, de science chez l'historien, chez l'archéologue, car tout peut lui servir à faire revivre les sociétés passées.

Si j'insiste autant sur ce qui me semble une lacune dans le livre de M. de Laplane c'est que son importance et sa valeur méritaient qu'on s'y arrêtât. Cette critique est dictée par le regret de n'avoir pas sur un pareil sujet rencontré une œuvre parfaite ; c'est aussi qu'il y aurait danger, à mon sens, à ne traiter que de la façon qu'il a faite l'histoire de nos abbayes et que, d'après ses propres aveux, son programme était différent. Loin de moi pourtant la pensée de rabaisser le mérite du livre qui nous occupe. Ce n'en est pas non plus un médiocre à son auteur d'en avoir réuni tous les matériaux, et, n'eut-il réussi qu'à frayer les voies à ses successeurs, qu'il aurait des titres à notre estime. Sur ce point on peut s'en rapporter à son propre témoignage. « Les archives de l'abbaye de Clairmarais, nous dit-il, ont depuis longtemps disparu. Les savants auteurs du *Gallia Christiana*, celui du *Flandria illustrata*, Dom Martenne, l'historien du *Clergé de France*, et plusieurs autres écrivains plus modernes et connus, ont presque seuls, d'après leurs devanciers, publié quelques lignes sur cette ancienne maison religieuse qui, bien que moins riche, moins vieille et moins illustre que sa noble et opulente voisine l'abbaye de Saint-Bertin, n'en a pas moins son degré d'importance, au double point de vue de l'histoire particulière, et de l'histoire générale des provinces du nord de la France et du midi de la Belgi-

que. — Depuis quelques années, depuis, surtout, que grâce au zèle infatigable et éclairé des compagnies savantes, le goût de l'histoire sérieuse, vraie, commence à reflourir parmi nous ; depuis que, suivant les traditions de l'école bénédictine, on s'efforce de réédifier, par écrit, les cartulaires en main, la vieille France catholique, on cherchait en vain à compléter, à l'aide de nouveaux documents, l'œuvre trop abrégée de *Sanderus*, de *Dutems*, et celle des religieux de Saint-Maur, etc. Un hazard heureux vient de nous fournir les moyens d'ajouter une humble pierre à cette grande et utile restauration historique. A défaut de pièces originales, des copies nombreuses, des renseignements précis, étendus, ont été retrouvés depuis peu, dans un précieux manuscrit autographe de dom Bertin de Vissery, religieux de Clairmarais, et auteur d'une histoire inédite de ce monastère. Ce livre écrit vers le milieu du xviii^e siècle, alors que les archives étaient encore entières, se compose de deux volumes petit in 4^o, reliés en veau fauve ; il fut emporté en 1791 du trésor abbatial, avec quelques objets d'une grande valeur, par le dernier abbé dom Omer de Schodt qui, en partant pour l'émigration, les laissa en dépôt chez un de ses amis, où longtemps ils furent oubliés dans un obscur réduit de sa maison. Ce n'est qu'en 1833 que ces livres et les objets qu'ils accompagnaient, furent rencontrés et mis en vente ; ils passèrent alors dans diverses mains avant d'arriver dans celles auxquelles nous en devons la toute obligeante communication.

« A ces documents sûrs et pleins d'intérêt, nous en avons ajouté d'autres, puisés principalement dans les dépôts des anciennes provinces de Flandre et d'Artois ainsi que dans les archives municipales de

Saint-Omer. Nous y avons joint des citations nombreuses, prises sur des copies, à peu près authentiques, calquées sur des manuscrits originaux inédits et aujourd'hui égarés de dom Guislain Campion, dom Etienne Roberty, dom Philippe Laigle, dom Charles Martin, dom Jean Ballin, dom Louis du Taillis, dom Martel Dubuisson, dom J. Vignon, etc., tous religieux et chroniqueurs de l'abbaye, sans parler de plusieurs autres, tels que Jongelin, Henriquez, Malbrancq, Sanderus, Charles de Whisch, prieur des Dunes, Oudegherst, Mirœus, Yperius, Gazet, Deneuville, etc., etc. Avec ce concours nous nous sommes efforcé de rappeler les souvenirs de cette vénérable maison de retraite qui, fondée au XII^e siècle par Thierry d'Alsace et Sybille sa noble compagne, à la voix puissante de Bernard, le saint apôtre des croisades, s'est insensiblement écroulée, depuis 1793, sous le marteau démolisseur des barbares modernes, pour ne vivre plus aujourd'hui que dans l'histoire et dans la mémoire du pays. »

Ces deux volumes se recommandent encore par leur exécution typographique ; ils sont de plus enrichis de nombreuses vignettes, vues de l'abbaye et de ses dépendances, détails d'architecture, dessinés avec un talent réel et une scrupuleuse exactitude, et gravés avec un soin parfait par M. Rohaut, de Douai.

IV. — *Dictionnaire géographique de l'arrondissement de Saint-Omer, avant 1789*, comprenant les noms des lieux, villes, bourgs, hameaux, châteaux, censes, fermes, moulins, écarts, monastères, prieurés, commanderies, maisons de Templiers, chapelles, hôpitaux ou maladreries, fiefs ou seigneuries, les noms particuliers des rivières, canaux, ruisseaux,

sources, fontaines, mares ou étangs, ravins, monts, hauteurs, fonds, vallons ou vallées, bois, mottes de défense, refuges, signaux au feu ou présumés tels, voies romaines, chemins, carrefours, champs de bataille, de justice ou d'exécution, lieux où se tenaient les plaids généraux ou les franchises vérités, les cours de justice, etc., etc., la mouvance féodale, les circonscriptions judiciaires et ecclésiastiques, les anciennes formes de noms cités en gallo-belge, en latin, en roman ou patois roman, leur prononciation, la population actuelle de chaque ville, bourg ou village, comparée à celle de 1698, d'après l'intendant Bignon, avec l'indication et la date des documents manuscrits ou imprimés où les noms et les différentes formes des noms de lieux ont été puisés, des transformations ou changements que quelques-uns ont subis, ainsi que des territoires auxquels correspondent ceux qui ont disparu, par M. Aimé Courtois, etc. — *Saint-Omer*, impr. de Fleury-Lemaire, 1869. 1 vol. in-8°.

En composant un dictionnaire de géographie historique de l'arrondissement de Saint-Omer aussi minutieusement que l'annonce ce titre, M. Courtois répondait à l'appel du ministre de l'instruction publique qui avait depuis plusieurs années entrepris de faire composer un semblable travail pour tous les départements. Il s'était adressé à cet effet à toutes les sociétés savantes, et la nôtre avait prié M. Courtois de s'en charger. Il fait donc partie d'un travail d'ensemble qui doit comprendre tout le département du Pas-de-Calais, et il ne devait être imprimé, dans le format adopté au ministère, que lorsque semblable travail aurait été accompli dans les autres arrondissements et fondu avec eux. L'arrondissement de Boulogne est le seul, avec le nôtre, qui ait été achevé ; il

a été rédigé par M. l'abbé Haignéré. Chacun de ces deux auteurs en a été récompensé par une médaille d'or qui leur a été décernée dans la séance solennelle des délégués des sociétés savantes tenue à la Sorbonne, le 11 avril 1863.

Mais la Société était désireuse qu'une œuvre aussi importante, exécutée à sa demande, ne restât pas inédite, ce qui paraît être le sort qu'elle aurait eu s'il avait fallu attendre, pour qu'elle vit le jour, que les autres arrondissements eussent fourni leur contingent. (1) M. Courtois était décédé peu de temps après avoir présenté son manuscrit au congrès des sociétés savantes ; quelques-unes des dissertations qu'il avait publiées antérieurement étant difficiles à rencontrer, on résolut de réunir le tout en un volume qui forme le 13^e des *Mémoires*.

Le Dictionnaire géographique qui en compose la majeure partie est une œuvre d'érudition, une source de renseignements qui sera toujours consultée avec fruit et évitera à ceux qui s'en serviront une partie des recherches longues et pénibles que l'auteur a prises pour son compte ; il a pu se rendre à lui-même ce témoignage que, sans pouvoir assurer que son travail fut absolument complet et que l'on put rien y

(1) Moins heureux que son émule, M. Haignéré n'a pas encore pu faire imprimer son travail, mais il en utilise les matériaux pour la confection d'un ouvrage d'un genre analogue, le Dictionnaire historique de l'arrondissement de Boulogne. Il ne faut pas en effet confondre cette publication qui s'exécute par les soins de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, sous le patronage du Conseil général, avec celle qui est faite par le ministère. Celle-ci est plutôt archéologique, en ce sens qu'elle a surtout pour objet les anciennes formes des noms topiques, tandis que la première est une collection d'histoires des communes rangées par arrondissements et cantons.

ajouter après lui, il a mis à sa composition la plus scrupuleuse exactitude.

L'arrondissement de Saint-Omer qui en fait l'objet correspond à peu près au centre de la cité des Morins et du Théroüannais dont Théroüanne était le chef-lieu (1). Déjà au premier siècle de notre ère, du temps de Pline l'Ancien, la cité des Morins était divisée en deux *pagi*, dont l'un était le pagus *Gesoriacus* auquel était joint le pays des Oromansaces. Au v^e siècle le *pagus Gesoriacus* était devenu lui-même une cité des Morins, la *civitas Bononensium*, dont Boulogne était le chef-lieu. Mais Théroüanne était resté le chef-lieu de la cité des Morins ainsi démembré.

M. Courtois incline à penser qu'à cette dernière époque le mot *civitas* n'était plus indicatif, comme du temps de César, d'un corps de nation, mais seulement d'une ville municipale, *municipium*, chef-lieu d'un *pagus* à la tête duquel était un comte, relevant de l'autorité d'un duc ou d'un marquis. En effet les documents postérieurs nous montrent l'ancienne cité des Morins comme divisée en cinq *pagi*. Vers la fin du x^e siècle à la suite de la mort d'Arnould-le-Vieux, pendant le règne duquel le nord de la France, à partir de l'Authie et le midi de la Belgique en deça de l'Escaut, avaient continué à former un gouvernement héréditaire désigné sous le nom de Marche, *Marka*, ce gouvernement fut divisé en trois grands comtés qui prirent le nom de comtés de Flandre, de Boulogne et de Saint-Pol. A partir de cette époque les villes de Saint-Omer et d'Aire, érigées en chefs-lieux de

(1) Je reproduis ici en partie un résumé très concis, que M. Courtois se proposait de mettre en tête de son Dictionnaire, sur les anciennes divisions du territoire, compris dans l'arrondissement de Saint-Omer : il l'a laissé inachevé.

châtellenies, membres du comté de Flandre, prirent la place de Thérouanne qui resta soumise à l'évêque et au chapitre et ne fut plus que le siège d'un évêché et d'un fief particulier, amorti en 1156 sous le nom de Régale de Thérouanne. — La châtellenie de Saint-Omer bornée au nord par la création du comté de Guines, à l'est par la châtellenie de Cassel, au sud par celle d'Aire et la Régale de Thérouanne, s'étendait principalement du côté du sud-ouest où elle embrassait le comté de Fauquembergue ; mais plus tard la création du comté d'Artois qui la sépara du comté de Flandre, sa transformation en bailliage et le démembrement du comté de Guines vinrent successivement ajouter à la circonscription dont Saint-Omer était le centre les petits pays de Langle et de Brédenarde ainsi que la châtellenie de Thérouanne. La destruction de Thérouanne et le démembrement de la Régale lui valut encore une extension de territoire. C'est de cet ancien bailliage, augmenté d'une partie de ceux d'Aire et de Lillers, d'une partie de la Régale de Thérouanne, de douze paroisses du gouvernement d'Ardres et de six paroisses du Calaisis que l'arrondissement actuel de Saint-Omer a été formé.

Il manque à l'Introduction de M. Courtois une description bibliographique des sources où il a puisé tous les documents à l'aide desquels il a constitué son travail. C'eût été, en son genre, un complément des plus précieux pour tous ceux qui se livrent aux études historiques sur notre pays, en ce qu'il leur aurait évité une partie des recherches auxquelles il a dû se livrer pendant de nombreuses années, et qu'il leur aurait fait connaître où trouver des matériaux de diverses natures dont ses investigations lui avaient à lui-même révélé l'existence. M. Courtois en com-

prenait trop l'importance pour qu'il n'ait pas songé à le réaliser si la mort n'était venu l'arrêter; mais tous les éléments de cette notice ont dû se rencontrer dans ses papiers, et il aurait appartenu à l'ami dont le dévouement intelligent en a fait le classement, d'y suppléer, en même temps qu'il faisait profiter le public savant des travaux restés inédits de notre laborieux collègue.

Ce volume des œuvres de M. Courtois est complété par quatre dissertations, en partie publiées déjà, mais qu'il y avait une réelle opportunité à rééditer à côté de son *Dictionnaire*. En voici les titres : 1° *Sur l'ancien idiôme audomarois*; 2° *sur la Communauté d'origine et de langage entre les habitants de l'ancienne Morinie flamingante et wallonne*; 3° *sur la Paroisse Saint-Martin-hors-les-murs*; 4° *et quelques mots sur le droit d'Arsin*.

Les recherches sur l'ancien idiôme audomarois, qu'il publia en brochure en 1856, sont, dit le biographe de Courtois, un véritable tour de force. Il essaie de prouver que la langue thioise ou flamande était, au VII^e siècle, et est restée aux XIII^e et XIV^e siècles la langue vulgaire dans le pays qui s'étend de Saint-Omer à Abbeville, et d'Aire à Boulogne. « N'est-il pas intéressant que ce soit à Saint-Omer, sur l'extrême limite du roman wallon et du français, dans une ville dont une partie de la population continue à parler le théotisque ou flamand, que nous trouvions les plus anciens documents qui constatent et l'existence du roman et son emploi dans les actes publics, à une époque plus reculée que dans les contrées de la France et dans le voisinage de Paris? » C'est ainsi que notre éminent secrétaire archiviste pose sa thèse. Cette thèse, précisément parce qu'elle était nouvelle

et heurtait les idées reçues, devait paraître paradoxale. Pour la faire accepter il fallait des preuves inattaquables ; Courtois les a demandées aux meilleures sources, puisant à pleines mains dans les chartes, les contrats, les terriers des siècles les plus reculés. On ne connaissait guère, comme échantillon du roman-wallon au ix^e siècle, que le fameux serment de Charles-le-Chauve, en 842 ; le Cartulaire de Saint-Bertin a fourni à notre linguiste deux pièces authentiques, l'une de 850, l'autre de 867, en latin barbare, où se rencontrent un nombre considérable de mots *romans* qui se sont perpétués dans notre patois artésien ; il en tire cette conclusion, qui semble très logique, qu'en plein ix^e siècle, la langue romane était connue, sinon dans la ville, au moins dans l'abbaye de Saint-Bertin. (1)

La dissertation sur la *Communauté d'origine et de langage entre les habitants de l'ancienne Morinie flammingante et wallonne*, est conçue dans le même ordre d'idées ; elle avait pour but de combattre l'opinion généralement admise qui assigne la rivière d'Aa, entre Saint-Omer et Gravelines, comme ligne de démarcation entre la race flamande ou germanique et la race artésienne ou celtique. Courtois avait déjà abordé cette question dans le mémoire précédemment cité, mais il s'était réservé de l'approfondir et de l'élargir. Il développe sa thèse avec une rare habileté ; il est permis de ne pas admettre toutes ses démonstrations, de s'étonner parfois de la hardiesse de ses étymologies, mais on reconnaîtra que ses déductions philologiques sont toujours ingénieuses et jettent souvent un trait de lumière sur des

(1) Delmotte, notice historique sur Courtois, *passim*.

points obscurs ou mal étudiés de notre histoire. (1)

On aurait pu joindre à ces deux études une autre du même genre sur le *Patois picard dans le rayon de Saint-Omer et de Calais*, publiée en une série d'articles dans un journal de la localité, et qui aurait mérité d'être sauvée de l'oubli où se perdent les monographies livrées à ce genre de publicité.

La notice sur la *Paroisse Saint-Martin-hors-les-murs* est un fragment de topographie et d'histoire locale, aussi complet qu'exact. Dans sa dissertation sur le droit d'*Arsin* et la loi du talion, il prouve, à l'aide de documents des XII^e et XIII^e siècles, de la charte octroyée à la ville de Saint-Omer, en 1127, par Guillaume Cliton, et par une autre charte de l'évêque de Thérouanne du 1^{er} juillet 1321, que ce terrible droit d'arsin était, au milieu d'une époque barbare, un véritable progrès dans la législation et dans les mœurs de nos contrées artésiennes et flamandes, c'est-à-dire la substitution de l'action publique aux vengeances privées, et en définitive la protection du faible contre le fort avec la sanction de la loi.

V. — Jules Chifflet. *Saint-Omer assiégé et délivré, l'an 1638*. Traduit par Louis Moland, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie — in-8°, *Saint-Omer*, impr. Fleury-Lemaire, 1874. (T. XIV des *Mémoires*.)

Le siège de Saint-Omer, en 1638, fit un certain bruit à cette époque ; la relation en a été faite par J. Chifflet et publiée à Anvers sous ce titre : *Julii Chiffletii Audomarum obsessum et liberatum anno MDCXXXVIII. Antuerpiæ ex officinâ Plantiniana*

(1) Delmotte, *loc. cit. pass.*

Balthasaris Moreti, MDCXL. Mais l'ouvrage du savant jésuite, écrit dans un latin très pur, sauf les néologismes qu'il a été obligé d'inventer, est assez difficile à comprendre. A ce titre une traduction française était désirable pour en faciliter la lecture. C'est ce qu'a fait avec beaucoup de talent M. Louis Moland. La Société a accueilli avec plaisir son travail et en a décidé l'insertion dans un des volumes de ses mémoires ; mais en même temps elle a pris aussi la résolution de faire suivre cette traduction d'un document inédit existant aux archives municipales de Saint-Omer, nommé « *Registre du siège de 1638* ». qui contient en effet les délibérations et les résolutions du magistrat pendant le siège, tenues jour par jour (1). Ce registre sert à contrôler les faits racontés par Chifflet et apprend en même temps une foule de circonstances que cet auteur avait cru devoir passer sous silence. L'on y trouve la trace des incessantes préoccupations qui assaillaient journellement le magistrat pour satisfaire aux nombreux besoins qui se manifestent dans une ville assiégée. Enfin, ce qui n'est pas le moins intéressant, nous y voyons racontées les diverses mesures adoptées pour se procurer de l'argent, et les démarches faites pour obtenir le remboursement à la ville des sommes avancées par elle pendant qu'elle était investie.

Les documents qui viennent d'être cités, la relation de Chifflet et le Registre, ne sont pas les seuls qui existent sur le siège de 1638. M. Deschamps de

(1) Le titre exact de cette pièce est celui-ci : Registre aux résolutions prises en halle eschevinale de la ville et cité de Saint-Omer pendant et au subject du siège mis devant icelle par une puissante armée françoise en l'an mil six cens trente huict. *Arch. mun. de Saint-Omer*, coté A. B. xviii. 13.

Pas en donne l'énumération dans une Introduction à laquelle j'ai emprunté presque textuellement les lignes qui précèdent. Malheureusement quelques-uns de ces documents, particulièrement des relations contemporaines publiées en italien, sont encore plus rares que celle de Chifflet. Il y aurait utilité à les comparer avec elle. Mais il en était un, présentant un intérêt tout particulier, dont on n'apprit l'existence qu'au moment où s'imprimait déjà la traduction de M. Moland. C'est la correspondance du Maréchal de Chatillon, commandant les troupes françaises pendant le siège. Elle se trouve à la bibliothèque de Dijon et l'on en dut la révélation à M. F. de Monne-cove. Il fut aussitôt décidé qu'on l'imprimerait également pour mettre sous les yeux du lecteur des renseignements officiels sur les opérations de l'armée assiégeante et lui permettre en même temps de contrôler, par une sorte de relation française, le récit de Chifflet écrit au point de vue espagnol. Cette correspondance contient 103 lettres qui vont du 27 mai au 22 juillet 1638.

VI. — *Recherches historiques sur les Etablissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer depuis leur origine jusqu'à leur réunion sous une seule et même administration, en l'an V (1797), par M. L. Deschamps de Pas — 1 vol. in-8°, Saint-Omer, imp. H. d'Homont, 1877.*

L'histoire des établissements hospitaliers, et celle des hospices de Saint-Omer ne fait pas exception, ne renferme pas des événements bien remarquables; il n'est pourtant pas rare que ce sujet sollicite la curiosité et les études des érudits de province. C'est qu'au point de vue des mœurs elle n'est pas sans in-

térêt : elle découvre un côté de la vie privée de nos pères qu'il y a certain profit à remettre en lumière. Il n'est pas non plus sans utilité de rechercher à quels moyens, à quelles institutions sociales ils demandaient la solution d'un grave problème, aussi pressant alors qu'il l'est encore de nos jours, celui du paupérisme. La distribution des secours aux indigents et aux malades était alors laissée à l'initiative individuelle. Pour qu'elle pût efficacement s'exercer il avait fallu créer des associations, des établissements ayant une existence propre et une personnalité qui fût assez puissante pour se perpétuer et ne pas dépendre du bon vouloir, des dispositions plus ou moins ferventes de la charité privée. Un grand nombre de services publics avaient ainsi été créés par l'initiative des particuliers, et avaient formé des institutions parfois prospères, ayant des biens et des revenus considérables ; mais quelquefois aussi leur nombre les exposait à être insuffisants le jour où l'ardeur des fondations pieuses étant venue à s'assoupir, sinon à s'éteindre, ces établissements ne possédaient plus des moyens d'action en rapport avec les misères qu'ils avaient pour objet de soulager.

Mais ce n'est pas à ce côté économique de la question que s'est particulièrement attaché M. Deschamps de Pas, et s'il pense que l'examen de ce qu'ont fait nos pères en pratiquant largement les œuvres de charité peut avoir une influence heureuse sur la génération présente, c'est surtout une étude d'histoire qu'il a voulu nous offrir, en même temps qu'il a espéré contribuer de la sorte à élever à la mémoire de nos ancêtres un monument rappelant aux âges futurs leur piété et leur bienfaisance.

Peu de villes, nous dit-il, d'une importance égale

à celle de Saint-Omer, ont possédé d'aussi bonne heure et en aussi grand nombre qu'elle des établissements charitables. Dus à l'initiative de divers habitants de la cité qui les fondèrent pour venir au secours de leurs concitoyens moins bien favorisés sous le rapport de la fortune, ces institutions s'accrurent rapidement par des donations fréquemment renouvelées. Une sorte d'émulation régnait sous ce rapport dans la ville, et il n'était pas rare de voir les hospices recevoir des dons très importants, à des intervalles assez rapprochés. — Sans remonter à l'hospice (*hospitium*) problématique fondé par le saint évêque de Thérouenne sur la colline de Sithieu, nous retrouvons à Saint-Omer la trace de onze hospices ou hôpitaux, qui sont, suivant l'ordre des dates ou des fondations : La Madeleine, plus tard la Maladrerie ; — l'hôpital de l'Ecoterie, celui de Saint-Louis et celui du Cheval d'or, réunis dans la suite en un seul ; — l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste ; — la maison de Sainte-Anne ; — la maison ou hospice des Apôtres ; — la maison ou hospice des Bleuets ; — l'hôpital général, auquel fut annexée immédiatement la maison des Blenettes ; — l'hospice temporaire de Saint-Adrien — et l'hospice du Soleil.

« Chacun des établissements hospitaliers de Saint-Omer vivait de sa vie propre, ayant son administration particulière et ses revenus distincts. Des réunions ou annexions furent opérées dans le cours des temps par la force des choses : c'est ainsi que les hôpitaux de Saint-Louis et du Cheval d'or vinrent se fondre dans celui de l'Ecoterie, lequel fut alors désigné indifféremment sous ce nom ou sous celui de Saint-Louis, et même des deux réunis. Des tentatives furent faites aussi pour en diminuer le nombre, en

supprimant les moins importants et les annexant à d'autres. Ces tentatives n'aboutirent point : les administrations distinctes étaient trop jalouses de leurs droits respectifs et savaient faire intervenir à propos les descendants des fondateurs. Il en fut résulté cependant dans la plupart des cas une économie notable et un grand bien. Il fallut la Révolution pour arriver à ce résultat. »

Après une Introduction générale sur l'ensemble des institutions charitables de Saint-Omer, l'auteur consacre à chacune d'elles une notice particulière. Au milieu des renseignements les plus précis et les plus minutieux sur leur organisation, leur fonctionnement, les incidents de leur vie, nous trouvons des détails curieux, parfois piquants et souvent intéressants au point de vue soit des mœurs, soit des rapports des hospices avec les magistrats municipaux ou les autorités ecclésiastiques dont l'antagonisme se manifestait à la plus mince occasion. Chacun revendiquait un droit de contrôle, de surveillance, d'autorisation même. Les mayeurs et échevins prétendaient exercer leur action à l'encontre du chapitre de Notre-Dame, des abbés de Saint-Bertin, du chapitre de Saint-Denis, de l'évêque de Saint-Omer, du Bailli, du Conseil d'Artois, du roi lui-même, sans parler des fondateurs ou de leurs représentants, et tous de le faire avec une animosité qui produisait presque toujours de curieux démêlés. Ailleurs nous voyons l'Hospice général fabriquer des filets ou des pipes, tenir même boutique, et en vertu de lettres patentes du roi vendre les produits de ses manufactures sans même être astreint à payer les droits de douane qui frappent toutes les marchandises. Ce trafic prend à un certain moment une telle extension que l'Hôpital

général achète les marchandises en gros pour les revendre en détail, tout cela il est vrai dans le but d'arriver à l'extinction de la mendicité dans la ville et les environs, en même temps que d'accroître les moyens de subvenir aux besoins des indigents, mais au risque d'encourager la paresse et la mendicité et de troubler le commerce des particuliers.

A la suite de ces *Recherches historiques* M. Deschamps de Pas a publié 28 pièces justificatives. L'utilité de ces appendices est autant de permettre au lecteur de contrôler les déductions qu'en a tirées l'auteur, que de fournir des matériaux à ceux qui, les étudiant à un autre point de vue, peuvent y trouver à leur tour les éléments de travaux d'un genre différent. Il est un autre complément des mémoires un peu étendus, et même des pièces justificatives elles-mêmes, qu'il y aurait grand avantage pour les travailleurs à rencontrer et qui peut rendre les mêmes services que ceux que je viens d'indiquer : ce sont des tables tant des matières diverses qui se rencontrent dans le volume que des noms de personnes et de lieux. Ces tables doublent la valeur des ouvrages et permettent d'y rencontrer des matériaux, des documents, de simples indications mêmes dont chacun peut faire son profit. C'est un médiocre supplément de peine pour l'auteur, qui n'est pas à comparer avec celle qu'il épargne à ceux qui le consultent. Cette remarque peut s'appliquer aux ouvrages que j'ai examinés jusqu'alors et à ceux qui suivent.

VII. — *Les anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer*, par Pagart d'Hermansart, secrétaire-archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie, avec un Appendice sur quelques médailles

et plombs leur ayant appartenu, par L. Deschamps de Pas. — 2 vol. in-8° *Saint-Omer*, imp. Fleury-Lemaire, 1879-1881.

L'intérêt de cet ouvrage est moins restreint que celui du précédent : le cadre en est plus étendu ; il touche aussi par plus de points à l'histoire même de notre ville. Le sujet a même un attrait particulier par sa comparaison avec ce que nous rencontrons dans les autres provinces de France, et M. Pagart prend soin de le faire ressortir. « A la veille de la Révolution de 1789, la législation régissant les corporations d'arts et métiers quoique présentant des traits généraux communs à tout le territoire de la France, offrait cependant partout de nombreuses modifications locales. Mais elles n'étaient nulle part plus saillantes qu'en Flandre et en Artois, car ces provinces, conquises seulement à la fin du xvii^e siècle, étaient parvenues à conserver quelques-uns de leurs anciens privilèges. A Saint-Omer en particulier, l'organisation ancienne de ces corporations était très différente de celle qu'on rencontrait dans les villes françaises ; elle se rapprochait beaucoup plus de celle donnée aux métiers dans les cités belges avec lesquelles Saint-Omer avait des affinités d'origine, de langage et d'institutions politiques, ainsi que des relations naturelles et des intérêts identiques. Dans cette ville aussi, la constitution de la commune était sortie d'une association de marchands ; les privilèges commerciaux furent sans cesse confondus avec les privilèges politiques et passèrent par les mêmes phases de développement et de décadence ; la surveillance, la direction du travail et la police intérieure des métiers appartinrent longtemps d'une manière absolue à l'échevinage ; de sorte que l'étude

des corporations d'arts et métiers est intimement liée à l'histoire des institutions municipales. » Ces considérations ont déterminé M. Pagart à faire précéder son travail d'une histoire sommaire des institutions politiques de la cité. (1)

Pour reconstituer cette histoire du commerce et de l'industrie à Saint-Omer M. Pagart manquait de la plupart des éléments qui semblent indispensables : les registres de ces corporations, tout ce qui constituait leurs archives a disparu depuis la Révolution. Il n'a eu à sa disposition que les documents que lui ont fournis les archives municipales. Il y a consulté les titres existant dans diverses boîtes, une série de petits registres variés tenus sans doute par les greffiers, les comptes des argentiers, des répertoires dressés à la fin du siècle dernier. Dans ces conditions la tâche ne lui était pas facile. Heureusement d'autres savants avaient déjà de leur côté réuni des documents de nature à être utilisés pour une étude qui tient aussi étroitement aux anciennes institutions municipales, qui se nourrit des détails les plus variés sur la législation, la police intérieure de la ville, les mœurs et les coutumes de ses habitants. M. Deschamps de Pas en particulier lui a abandonné généreusement tous les matériaux qu'il avait lui-même recueillis dans la pensée de faire aussi une histoire des corporations.

(1) A la même époque M. Giry, qui avait été chargé du classement des archives de Notre-Dame de Saint-Omer, se livrait à une étude du même genre. Son *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses Institutions jusqu'au xv^e siècle*, a paru en décembre 1877, alors que M. Pagart avait déjà commencé depuis une année à lire aux séances de la Société, les premiers chapitres de son ouvrage.

M. Pagart a étudié son sujet sous toutes ses faces. Après les généralités dont il vient d'être parlé sur l'origine et l'histoire sommaire des institutions municipales de Saint-Omer, l'échevinage, la châtellenie, les juridictions particulières, royales, ecclésiastiques, il présente un tableau du commerce en général à Saint-Omer où il raconte l'origine et l'importance des institutions commerciales, la Gilde des marchands, celles des métiers, la Hanse, leurs privilèges, les foires et marchés, les impôts et taxes de toute nature qui grevaient le commerce, le système des poids et mesures, et enfin les opérations de banque. Passant ensuite à l'organisation générale des communautés d'arts et métiers, il nous explique leurs rapports avec le magistrat, les conditions pour acquérir la maîtrise, les privilèges et obligations attachés à ce titre, l'administration des communautés, leur organisation religieuse, militaire, et enfin la réglementation générale du travail.

Abordant alors ce qui concerne les communautés d'arts et métiers en particulier, il passe en revue 1° les métiers relatifs au transport des marchandises par voies de terre ou d'eau; 2° les métiers relatifs à l'alimentation; 3° ceux relatifs à la construction et à la décoration des édifices; 4° les industries ayant pour objet le travail du bois, depuis les charpentiers jusqu'aux fabricants de coffrets; 5° celles qui s'appliquent à l'emploi des métaux dans lesquelles l'auteur a classé les artilleurs, les arquebusiers et maîtres d'escrime à la suite des armuriers; les horlogers, les orfèvres; 6° les métiers relatifs à l'industrie des étoffes; ceux relatifs au costume; 7° les métiers relatifs à l'industrie du cuir; 8° et enfin les métiers divers comprenant entre beaucoup d'autres : les bar-

biers, baigneurs et étuvistes ; les chandeliers ; les chirurgiens, médecins, apothécaires, etc. ; les libraires et imprimeurs ; les ménetriers ; les potiers et les merciers. Ces derniers étaient en effet assez difficiles à classer parmi les spécialités, car, ainsi que le fait justement remarquer M. Pagart, il serait plus facile d'indiquer ce que ne vendaient pas les merciers que de donner la liste de tout ce qui faisait l'objet de leur commerce. C'étaient les *marchands* par excellence, trafiquant de toutes sortes de marchandises, *merces* ; c'eût été peut-être une raison pour les mettre hors classe, c'est-à-dire pour les ranger dans les généralités. La chose est au surplus de mince importance.

Ce coup d'œil d'ensemble sur le livre de M. Pagart montre avec quel soin il a distribué ses matières ; le plan est complet, méthodique ; c'est déjà un gage que le sujet a été bien conçu, bien compris et qu'il a été traité avec soin. Le cadre est aussi large que le comportait ce sujet : ajoutons qu'il a été bien rempli, et que, si l'auteur nous met en goût d'en connaître plus long sur toutes ces corporations, d'être initiés aux détails de leurs travaux, de leurs rivalités, en un mot de tout ce qui constituait la vie même de nos populations avec les variétés, les changements que la différence des temps a apportés, il n'a pas tenu à lui de nous satisfaire. La volonté de se borner et de ne pas excéder une certaine mesure, mais surtout la pénurie des documents où il aurait pu saisir tous ces détails sur le vif, nous font un devoir de stricte justice de modérer de légitimes exigences. Mais d'ailleurs le champ reste ouvert ; de nouvelles investigations peuvent ménager des surprises à des chercheurs plus favorisés par le hasard ; et, à tout prendre, les pièces justificatives que M. Pagart a imprimées à la suite

de son livre, et qui forment en entier le second volume de son ouvrage, pourront encore être étudiées avec profit comme j'ai déjà eu l'occasion d'en faire la remarque.

Ce n'est pas toutefois que sous certains rapports l'histoire de notre industrie et de notre commerce, celle de la draperie par exemple, ne présente l'exposé exact et suffisamment complet des phases de prospérité et de décadence qu'elle a traversées. La fabrication des étoffes de laine, dans la Flandre, remonte à l'époque la plus reculée, car les saies de la Morinie étaient connues et appréciées des Romains. Elle se continua dans la Flandre et notamment dans les monastères ; les religieux de Saint-Bertin faisaient usage de robes, de camisoles et de diverses étoffes de drap, la plupart tissées dans l'abbaye. Les échevins de Saint-Omer auraient pu dire, comme ceux de certaines villes belges que « d'ancienneté leur ville avoit esté totalement fondée de fait et exercice de la draperie et de ce qui en dépend. » A propos de cette industrie, notre collègue est amené à parler des marchés où nos fabricants s'approvisionnaient de matières premières, de l'étape des laines d'Angleterre. Il nous fait connaître le régime de fabrication sous le rapport technique et industriel, régime qui a bien des rapports avec ce qu'il est encore aujourd'hui partout où le travail n'a pas été concentré dans les ateliers, fabriques ou manufactures. Il nous apprend ce qu'étaient les ouvriers et les chefs d'industrie. Les drapiers ne fabriquaient pas eux-mêmes : ils vendaient les produits fabriqués par les ouvriers auxquels sans doute ils fournissaient les matières à employer, comme cela se fait encore de nos jours dans bien des endroits, et qu'ils payaient à la pièce. Cette

industrie eut bientôt à lutter contre une concurrence considérable et souvent déloyale que faisaient aux draps de Saint-Omer, ceux qui se fabriquaient dans les villes et villages voisins dans des conditions plus défectueuses. En dépit des mesures rigoureuses adoptées par le magistrat pour remédier à la fraude, le commerce de la draperie commença à décliner. Des accords furent faits avec l'abbaye de Saint-Bertin à propos de draps fabriqués à Arques ; des draps de qualité inférieure étaient présentés sur les marchés avec la fausse marque de Saint-Omer. Ce fut un coup funeste pour la ville dont les produits ne rencontrèrent plus que de la défaveur. La draperie ne fit plus que languir et finit par tomber d'une manière presque complète au commencement du xvii^e siècle, au point qu'un peu plus tard, le magistrat crut pouvoir prononcer la suppression du caltre, cet établissement où l'on examinait scrupuleusement les draps, avant d'en permettre la vente, et qui était maintenant devenu inutile.

M. Deschamps de Pas a complété l'ouvrage de M. Pagart, par une note sur quelques médailles et plombs relatifs aux corporations d'arts et métiers de Saint-Omer. C'est un complément d'autant plus intéressant que, bien que l'usage de ces petits monuments métalliques de l'histoire des corporations ait été très répandu parmi elles, le nombre de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous est fort petit. Plusieurs planches accompagnent cette notice.

VII. — *Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*, par MM. Alexandre Hermand et L. Deschamps de Pas. — 1 vol. in-4°. Paris, imprimerie de J. Claye, rue St-Benoît, 7. Cet ouvrage a été publié aux frais des au-

teurs sous le patronage de la Société des Antiquaires de la Morinie. Il contient 45 planches, reproduisant 333 sceaux, ainsi que leur description.

Le volume commence par une introduction suivie de *Considérations générales sur les sceaux et sur leur usage*. Ce morceau, dû en entier à la plume de M. Hermand, est le fruit de ses longues études et de ses nombreuses recherches, et l'auteur y a condensé en quelques pages tout ce qui avait été dit avant lui sur la matière; il forme un utile commentaire de la monographie qui va suivre, et fait connaître l'importance des sceaux au moyen-âge pour authentifier les actes. Cette coutume était tellement bien entrée dans les mœurs qu'elle ne fut pas abandonnée lorsque, l'usage de l'écriture s'étant étendu, la signature seule aurait pu remplacer l'apposition du sceau. Elle s'est conservée même à l'époque moderne, où les actes émanant de l'autorité publique sont munis du sceau outre les signatures qui les terminent.

L'Histoire sigillaire de Saint-Omer est divisée en deux grandes sections; la première concerne les sceaux d'administrations civiles, la seconde ceux des administrations ecclésiastiques: Cette dernière est subdivisée en deux parties, l'une contenant les sceaux ayant trait à ce que nous appellerons le clergé séculier, et l'autre, ceux du clergé régulier, comprenant les abbayes, couvents, monastères et autres établissements religieux.

La description des sceaux des administrations civiles débute par les sceaux communaux, dont le plus ancien remonte au XII^e siècle. Rien n'est plus curieux que l'inspection de cette série d'empreintes sigillaires que nos archives municipales possèdent à peu près complètement jusqu'en 1789. On peut y étudier les

transformations qu'elles ont subies par suite de la mode et du goût changeant avec le temps. Mais on doit remarquer la reproduction surtout du saint patron de la cité.

Cette importante série est suivie du scel aux reconnaissances dont la matrice originale est conservée au Musée de Saint-Omer, ainsi que les deux sceaux des marchands. Ces derniers rappellent l'importance commerciale qu'avait acquise Saint-Omer au moyen-âge. Cette ville était agrégée à la hanse de Londres, et au xiii^e siècle au moins, peut-être avant, les nécessités de son commerce avaient engagé les bourgeois à établir aussi dans leur ville une hanse dont une copie des statuts, de la première moitié du xiii^e siècle, nous est parvenue. Une corporation aussi importante devait avoir un scel, suivant l'usage de toutes les corporations à cette époque, et c'est évidemment à elle qu'appartiennent ceux que nous possédons.

Nous ne dirons rien du scel à la correspondance qui consistait, dans les derniers temps, en de simples cachets aux armes de la ville.

A la suite des sceaux communaux viennent ceux des châtelains représentés par une suite d'empreintes allant de Guillaume IV (1161-1192) à Sansse de Beaumont qui, en décembre 1386, vendit la châtellenie dont le retrait fut opéré le 20 avril 1386 par Philippe-le-Hardi. Parmi ces sceaux, généralement équestres, l'on remarque celui du célèbre Robert de Fiennes, connétable de France, et qui fut châtelain de Saint-Omer, par suite de son mariage avec Béatrix de Gavres, dame de Pitkans. La série se termine par l'empreinte sigillaire d'un sénéchal de la châtellenie, Jakème Dubos (1275).

Les sceaux des diverses membres de la famille de

Saint-Omer devaient naturellement aussi figurer dans l'histoire sigillaire. Les auteurs ont pu réunir quelques empreintes et les ont données à la suite des sceaux des châtelains.

Le bailliage, qui représentait le pouvoir souverain, devait aussi avoir son scel particulier. Plusieurs spécimens en sont donnés par MM. Hermand et Deschamps de Pas; ils ont tous une grande ressemblance, et n'offrent plus la variété ni l'intérêt artistique des séries qui précèdent.

La première section se termine par les sceaux des mayeurs, des francs-alleux et par ceux des bourgeois. Ces deux séries se confondent presque en une seule, car dans la première, sauf pour un seul cas, les sceaux ne mentionnent pas le titre de mayeur des francs-alleux; on n'a pu les classer ainsi, que parce que les empreintes étaient attachées à des chartes où ce titre était indiqué comme appartenant au propriétaire du sceau. Quant aux sceaux des bourgeois, les auteurs auraient pu étendre cette série beaucoup plus, mais ils ont voulu se borner à ceux de quelques-unes des familles les plus considérables de Saint-Omer au moyen-âge, telles que celles de Sainte-Aldegonde, de Wissocq, de Morcamp, d'Audenfort, etc.

La seconde section, avons-nous dit, est consacrée aux sceaux ecclésiastiques, et comprend deux subdivisions dont la première regarde le clergé séculier.

Elle commence par la série des sceaux de l'église de Saint-Omer. Et d'abord nous trouvons les sceaux employés pour représenter la collectivité de tout le chapitre, dont le premier remonte à 1166, et qui, dans le courant du xiv^e siècle, furent remplacés par le scel aux causes, employé désormais en toute occasion. On retrouve sur toutes ces empreintes l'image du

saint patron. Ce ne fut que plus tard, vers le commencement du xvii^e siècle, que nous trouvons les trois pommes de pin formant les armoiries du chapitre, employées sur les cachets et les sceaux alors en usage dans l'église de Saint-Omer.

Le chapitre possédait de nombreuses propriétés territoriales, parmi lesquelles plusieurs fiefs importants, dont l'administration était confiée à un personnage portant le nom de *bailli*. Chaque seigneurie avait son scel particulier. MM. Hermand et Deschamps de Pas en ont donné quelques-uns qu'ils ont pu retrouver. La salle décanale, où se tenait une espèce de cour de justice pour les affaires ressortissant à cette juridiction, avait aussi son scel. De même la prévôté, mais ce dernier ne fut employé que dans les cas, du reste assez nombreux, où le prévôt n'était pas présent. Ces deux sceaux sont en effet représentés dans l'ouvrage que nous analysons.

Après ces sceaux généraux, viennent les sceaux particuliers. Et d'abord nous trouvons ceux des prévôts du chapitre, commençant à Gérard (1141-1159) et finissant à Oudard de Bersaques (1539-1557). Plusieurs lacunes se remarquent dans cette série qu'il n'a pas tenu aux auteurs de pouvoir remplir.

Les empreintes sigillaires des doyens sont moins nombreuses et offrent encore plus de lacunes que la série précédente. La plus ancienne date de 1193.

Les sceaux des chantres et des simples chanoines donnent lieu aux mêmes observations. Quelques spécimens, correspondant à des dates qui ne se suivent pas, les représentent.

La description des sceaux de l'église de Saint Omer se termine par ceux des évêques, commençant à Gérard d'Haméricourt en 1560. Il semblerait qu'à

mesure que nous nous rapprochons de l'époque moderne, les lacunes devraient devenir de plus en plus rares. C'est le contraire qui se manifeste. Il faut attribuer ce fait d'abord à l'abandon où se sont trouvées les archives de l'église à la suite de 1789, puis à une cause plus générale, je veux dire l'emploi moins fréquent de l'application du sceau, plusieurs actes étant munis d'une simple signature dont on se contentait. C'est ainsi que les auteurs n'ont pu rencontrer le scel de Louis de Conzié (1766-1769), et par suite ne l'ont pas reproduit.

Les curés des diverses paroisses de la ville faisant partie du clergé séculier, leurs sceaux devaient figurer dans cette première subdivision. Ils sont malheureusement très peu nombreux, et ceux que l'on a retrouvés étaient en fort mauvais état.

La seconde subdivision concerne, avons-nous dit, les établissements religieux. En tête nous trouvons l'abbaye de Saint-Bertin qui offre une suite nombreuse d'empreintes variées. Et d'abord celui de l'abbaye, dont nous voyons la première application à l'année 1087, et qui fut toujours en usage dans le monastère. Ce scel ne fut pas d'ailleurs toujours le même ; refait à diverses époques, il représenta néanmoins longtemps le saint patron de l'abbaye, et ce ne fut que dans le courant du xviii^e siècle qu'on lui substitua un cachet armorié. En même temps que celui-ci, nous trouvons, de même que pour l'église de Saint-Omer, un scel aux causes qui se substitua en grande partie au précédent.

La série des sceaux des abbés commence par celui de Jean II en 1126, et continue presque jusqu'à la fin de l'existence de l'abbaye. Quelques lacunes existent encore, et les auteurs ont dû plus d'une fois, en l'ab-

sence des empreintes originales, avoir recours aux dessins, souvent peu exacts, du grand cartulaire de Saint-Bertin. Ils n'ont pu, non plus, se procurer les sceaux ou cachets des abbés du xviii^e siècle, successeurs de Momelin Lechiche.

A la suite de cette série, on trouve encore quelques sceaux qui concernent également Saint-Bertin. Ce sont ceux des deux grandes prévôtés de l'abbaye, de Poperinghe et d'Arques; puis quelques sceaux des prieurs, celui d'un moine, celui de la confrérie de Saint-Bertin, puis les sceaux de la salle abbatiale.

L'ouvrage que nous analysons se termine par la description des empreintes sigillaires appartenant aux couvents et aux monastères de Saint-Omer. Les diverses séries qui les représentent sont fort peu remplies et de nombreuses lacunes s'y font remarquer. La perte des archives de ces maisons n'a pas permis aux auteurs de compléter cette partie de leur travail comme ils l'auraient désiré. Voici du reste les maisons représentées par leurs sceaux dans l'ouvrage de MM. Hermand et Deschamps de Pas. Ce sont : 1^o Le collège français, 2^o les carmes déchaussés, 3^o les dominicains, 4^o les frères mineurs, 5^o les clarisses, 6^o le couvent de Sainte-Catherine, 7^o les pénitentes, 8^o les repenties, 9^o les religieuses du Soleil, 10^o les ursulines. A ces maisons, les auteurs ont jugé utile d'ajouter la chartreuse du val de Sainte-Aldegonde, l'abbaye des dames de Blendecques et l'abbaye de Clairmarais qui, bien que situées en dehors de la ville, avaient leur refuge intra-muros et pouvaient bien, par suite, être considérées comme faisant partie des maisons religieuses de Saint-Omer.

VIII. — Le dernier ouvrage publié par notre Société

a pour titre : *Cartulaires de l'église de Thérouanne*, publiés par Th. Duchet et A. Giry. — *Saint-Omer*, imp. de Fleury-Lemaire, 1 vol. in-4° ; 1881.

Les éléments d'un cartulaire de Thérouanne étaient disséminés dans divers fonds par suite du morcellement de l'ancien diocèse des Morins, et de sa division en trois évêchés. Il n'était donc pas facile de réunir les pièces qui devaient constituer un cartulaire complet. Mais d'une autre part un pareil travail, outre qu'il eut été très dispendieux pour le budget de notre Société, aurait contenu bien des chartes ne présentant d'intérêt que pour des parties du diocèse qui n'appartiennent plus à la France. Il ne fallait cependant pas les exclure sans vérifier si quelques parties de ces documents ne concernaient pas des localités restées françaises ; d'où la nécessité de faire des investigations dans les archives de la province belge de Flandre occidentale. Notre Société se préoccupa de bonne heure de cette question, de bonne heure la publication d'un Cartulaire de Thérouanne fut mise à l'ordre du jour. M. Duchet, alors proviseur du lycée de Saint-Omer, avait entrepris cette difficile mission. Il s'y adonna avec persévérance, même après qu'il eut quitté notre ville, mais une mort prématurée vint interrompre ses travaux au nombre desquels étaient notre cartulaire et un autre ouvrage qui se représentera à nous plus loin, le catalogue des manuscrits de Saint-Omer. C'est l'un des hommes les plus utiles et des travailleurs les plus infatigables que la Société ait comptés dans ses rangs.

M. A. Giry, archiviste aux Archives nationales, que des travaux dont j'ai eu l'occasion de parler rattachaient à notre œuvre, fut mis en possession des papiers délaissés par M. Duchet. Entre une quantité

de notes historiques concernant en majeure partie la région du Nord, se trouvaient plusieurs pièces relatives à l'ouvrage dont il s'agit, et surtout la copie autographe de trois cartulaires de Thérouanne des xiii^e et xiv^e siècles, en entier transcrits de sa main, et complétée par lui au moyen d'extraits d'autres manuscrits de toutes formes. M. Giry s'offrit pour continuer son œuvre. Les documents qu'il proposait de faire entrer dans la composition du cartulaire étaient les suivants :

1^o Un cartulaire du xiii^e siècle contenant 190 chartes des xii^e et xiii^e siècles, presque toutes inédites.

2^o Un cartulaire copié au xv^e siècle par Jean de Montrenil. (Analyse de toutes les chartes, extraits et copies des plus intéressantes.)

3^o Notices, extraits et copies des chartes transcrites dans un cartulaire du xv^e siècle, contenant 80 documents compris entre les dates 1337 et 1464.

4^o Analyse, extraits et copies d'un cahier du xvi^e siècle, contenant des documents relatifs à Thérouanne.

5^o Un inventaire des titres de l'évêché de Thérouanne. (Inventaire en latin, assez détaillé, de titres qui n'existent plus.)

6^o Analyse et extraits d'un registre de l'évêché.

7^o Un feuillet d'un cartulaire de Thérouanne qui se trouve à Paris.

Pour donner plus d'unité à ces documents d'origines et de sources diverses, l'éditeur se proposait d'en fondre les éléments dans un ordre chronologique, tout en ayant soin de noter, pour chacun, de quel cartulaire ils proviennent et en décrivant soigneusement dans la préface les fonds d'où ils étaient tirés. Une préface était en effet, dans le plan de M. Duchet et

de son éditeur, le complément indispensable, la synthèse de leur cartulaire ; des sommaires et des notes devaient achever de le rendre de tout point semblable aux modèles qu'ils avaient l'ambition de suivre. M. Giry préparait en outre un registre des évêques de Thérouanne qui eut été bien placé, suivant lui, à la suite du cartulaire.

Ces propositions séduisantes furent accueillies à l'unanimité par la Société et il fut décidé que le format in-4° serait adopté. Il y avait bien quelque inconvénient à modifier le format, alors que pour les publications du même genre qui ont été analysées dans la présente section, on avait choisi l'in-8. Mais le format in-4° est en quelque sorte classique pour les cartulaires ; la plupart des sociétés savantes se sont conformées à cette règle, notamment celle des Antiquaires de Picardie dont les mémoires sont in-8° et les documents inédits in-4°. D'ailleurs notre Société avait elle-même dérogé une première fois à ces errements puisque *l'Histoire sigillaire de Saint-Omer*, publiée sous ses auspices et son patronage, est de format in-4°.

La publication ne tarda pas à commencer ; menée d'abord avec activité, elle ne put être achevée qu'en 1881 ; encore est-elle incomplète. Le volume contient 349 pièces, dont la plus ancienne est de 1069. Le cartulaire est suivi d'un *Appendice* comprenant, entre autres, un martyrologe et les privilèges, et d'une seule table alphabétique des matières assez étendue, mais qui ne ressemble qu'incomplètement aux excellentes tables qui accompagnent les ouvrages de ce genre. Quant à la préface, elle fait complètement défaut. Assurément M. Duchet en avait déjà préparé les matériaux ; M. Giry l'avait lui-même annoncée à

diverses reprises ; elle faisait partie essentielle du programme accepté par la Société, de même que les notes dont les pièces les plus importantes devaient être accompagnées. C'est une lacune des plus regrettables. Il n'y a pas à insister sur ce point. Notre Société en a ressenti une véritable déception, mais elle ne pouvait différer plus longtemps de faire paraître un ouvrage attendu de tous avec impatience, fréquemment annoncé dans le *Bulletin* et qui avait été l'objet de ses constantes préoccupations, sauf à publier ultérieurement, si l'occasion s'en présente, cette Introduction si désirée.

IX. — En outre des ouvrages que je viens de passer en revue, la Société a publié encore plusieurs atlas de format allongé in-4°, de planches, de cartes, de plans et fac-similes, qui se rapportent à plusieurs dissertations insérées dans les tomes V, VI, VII et IX des *Mémoires*.

L'analyse que je viens de terminer des publications faites par la Société des Antiquaires de la Morinie, en dehors de ses *Mémoires* et de son *Bulletin*, ne présenterait qu'un aperçu incomplet de ses travaux relatifs aux documents originaux et inédits ou pouvant y être assimilés, si je ne donnais quelques renseignements sur tous les autres sujets du même genre qu'elle a entrepris ou mis à l'étude, ou qui ont été seulement proposés par quelques-uns de ses membres et qu'il est dans ses projets de faire paraître quelque jour.

Les antiquités ecclésiastiques de la Morinie offrent de nombreux documents qu'il serait nécessaire de répandre dans le public savant. M. Desnoyers en a

donné une description raisonnée dans sa *Topographie ecclésiastique de la France* (1). On n'avait que l'embarras du choix, et plusieurs de nos collègues se proposaient pour entreprendre, qui la publication de pouillés, qui celle d'un recueil plus compréhensif ayant pour titre : *la Moriniana christiana*. Cette collection était le but des travaux de M. Lipsin, de Boulogne. Il a plusieurs fois fait à la Société des communications s'y rapportant, notamment de belles cartes des diocèses d'Arras, Boulogne et Saint-Omer et du diocèse de Thérouanne. Sur un rapport que lui avait fait M. Courtois, la Société avait reconnu l'utilité de cette publication, et plus tard (4 novembre 1861) elle décida formellement de faire imprimer tous les documents relatifs au diocèse de Thérouanne. M. Albert Legrand fut à cette époque chargé de fournir le plan d'un travail d'ensemble. La connaissance qu'il avait du sujet, le projet qu'il avait lui-même de composer un ouvrage sur l'histoire et les antiquités de l'ancienne capitale des Morins, lui donnaient une compétence toute spéciale pour préparer le choix et le classement des parchemins qui la concernent. Il ne faut pas désespérer que ce projet ne puisse être quelque jour réalisé (Voir encore séance du 14 décembre 1863).

Il faut en dire autant des pouillés de Thérouanne (Boulogne, Saint-Omer et Ypres) dont l'impression fut décidée à la même séance du 4 novembre 1861, d'abord pour être placé à la suite du *Dictionnaire topographique* de M. Courtois, plus tard (14 décembre) à la suite du *Morinum Christianum*.

La Société avait également jeté ses vues sur d'autres documents de la même catégorie.

(1) V. *Bibliographie du Boulonnais*, nos 740 et suiv.

Pour se conformer aux intentions du comité formé par le ministère de l'instruction publique, elle était désireuse de publier un Cartulaire : c'était entrer dans un courant d'idées alors très marqué dans le monde savant ; et de plus il y avait lieu de compter sur une subvention ministérielle. Le Cartulaire de Watten avait été récemment retrouvé. M. Courtois y voyait une mine féconde et utile à exploiter et il en proposait l'impression. Un autre membre proposait de continuer et de compléter le Cartulaire de Saint-Bertin dont Guérard avait édité un volume formant un tout complet. Cette idée avait été mise en avant depuis longtemps, et, antérieurement à 1848, le ministre d'alors, M. de Salvandy, avait promis son appui à la publication par extrait du Cartulaire de D. de Witte qui contient un grand nombre de chartes qui ne figurent pas dans Folquin. L'œuvre de Guérard avait besoin d'être complétée. D'ailleurs bien qu'il porte le titre de *Chartularium*, le manuscrit qu'il avait édité renferme moins un cartulaire qu'une véritable chronique de l'abbaye de Saint-Bertin. C'est un document d'histoire générale, utile particulièrement pour l'histoire de la Morinie et qui ne fait pas double emploi avec la *Chronique de Saint-Bertin*, ou d'Yperius (1).

(1) Cette chronique est une histoire de l'abbaye et des abbés de Saint-Bertin complétée par des faits d'histoire générale. Jean d'Ypres, abbé de Saint Bertin a compilé le cartulaire de Folquin et de ses continuateurs. « Il a mis à contribution les légendes de Saint-Bertin, Saint Omer, Saint-Folquin, Saint-Sylvin, Saint-Remi, Saint-Wast, Saint-Ouen, Saint-Eloi, Saint-Amand, etc., etc. ; les chroniques des papes, des empereurs, des rois de France, des comtes de Flandre et des comtes de Guines ; les anciens documents, *antiquitates*, de l'abbaye de Saint-Bertin, les annales, histoires, chroniques et archives publiques, *archiva publica*, des abbayes de Saint-Denis, Berg-

Quant au Grand Cartulaire il en est aussi tout à fait distinct. M. Deschamps de Pas-en avait demandé la publication au gouvernement dont le concours aurait pu être obtenu. Mais, même avec cet appui, notre Société fut effrayée de la dépense dans laquelle il faudrait s'engager et le projet fut ajourné.

On proposa aussi le Cartulaire de Notre-Dame, beaucoup plus court, moins cher et plus facile. Les archives en possèdent deux exemplaires, l'un in-fol. et l'autre in-quarto. Pour mettre un terme à ses hésitations la Société nomma une commission chargée d'étudier la question et d'examiner en même temps le mode le plus utile et le plus profitable de publication (4 mai 1863). En définitive ce fut le Cartulaire de Thérouanne qui fut adopté et nous venons de voir comment la publication en fut réalisée.

Je ne parlerai que pour mémoire d'une communication de M. Hamel, homme de lettres à Paris. Ce correspondant avait trouvé dans les manuscrits de la collection Duchesne l'analyse d'un Cartulaire de Clairmarais contenant un grand nombre de pièces de

Saint-Winoc, de Watten, de Marchiennes, de Blangy et d'Anderneck ; les œuvres inédites de Vincent de Beauvais, de Jacques de Vitré, de Marini Sanuto et autres ; enfin les textes de mille privilèges et chartes authentiques tant de l'église de Saint-Bertin que d'autres églises. » (Guérard, Préface du Cartul. de Saint-Bertin, page xx.) — Les Mss. de cette chronique sont nombreux. La bibliothèque de Saint-Omer en possède une copie du xvi^e s., n^o 745 du Catal. Celle de Boulogne une de la même époque, pet. in f^o xvi^e s. 125 ff n^o 147 du Cat. Plusieurs copies sont à la Bibliothèque nationale, notamment ms. Cat. S. Germ. n^{os} 11.732 et 11.844, quatre copies en partie incomplètes. Elle a été imprimée *in-extenso* au t. 3 du *Thesaurus novus anecdotorum* de dom Martène, et par fragments t. VII, XI, XIII et XVIII du *Recueil des histoires de France*.

la fin du XII^e siècle et du commencement du XIII^e ; il offrit d'en envoyer une copie. Bien que M. de Laplane eu fait imprimer bon nombre de pièces tirées du manuscrit autographe inédit et unique, provenant d'un religieux de cette abbaye, D. Bertin de Visser, il n'aurait pas été sans utilité de comparer les analyses de la Bibliothèque nationale avec les extraits publiés dans le t. XI^e de nos Mémoires ; peut-être y eut-il eu là le point de départ d'un Cartulaire complet de cette abbaye.

Enfin notre Société avait paru vouloir publier les coutumes inédites de Méville dont M. Arnould Detournay lui avait communiqué le manuscrit. Elle pensa qu'il serait bon de le faire précéder d'une notice sommaire sur Méville, et elle pria M. Pagart d'Hermansart de s'en charger en utilisant les notes de M. Delmotte et de M. Arnould Detournay.

Ces différents projets en somme n'ont pas été abandonnés et ils sont en quelque sorte demeurés à l'ordre du jour. L'obstacle en présence duquel se trouve la Société, le seul insurmontable, est la pénurie de son budget. Il n'est peut-être pas hors de propos, à ce point de vue, de signaler une entreprise qui aurait pu lui fournir un utile concours. C'est celle créée à Paris sous le nom de *Bibliothèque des provinces*, et qui a pour objet la réimpression des ouvrages historiques ou autres concernant les provinces. Le directeur s'était adressé à notre Société pour connaître ceux de notre région qui pouvaient rentrer dans le cadre tracé. Il avait été déjà bien des fois question d'une association artésienne qui aurait eu le même but. On crut donc utile de donner à la proposition la suite qu'elle comportait, et M. le baron Dard a été chargé de l'examiner ; son rapport a été

inséré dans le *Bulletin* (4 décembre 1880). Il témoigne à la fois des dispositions de la Société et marque le dernier état de la question des documents inédits et historiques. A ce titre, j'en transcris ici les passages les plus importants. « Il est superflu de dire que je partage la pensée de la Société des Antiquaires de la Morinie sur l'utilité d'une pareille œuvre. Plusieurs fois déjà, il m'a été parlé des avantages que pourrait retirer notre histoire provinciale d'une association qui ferait imprimer les pièces rares et les documents manuscrits les plus importants qui la concernent. La Bibliothèque des provinces pourrait, dans une certaine mesure, tenir lieu de cette association artésienne qui n'aboutit pas, et la Société de la Morinie aurait à lui fournir de précieuses indications. Il n'y a pas lieu de signaler, quant à présent, les chroniques manuscrites dont l'impression nous paraîtrait désirable : elles sont trop volumineuses ou trop spéciales pour avoir chance d'être agréées. » Peut-être y a-t-il là un moyen de suppléer à l'insuffisance des sociétés de province : l'avenir nous dira ce qu'il faut en attendre.

CHAPITRE III

Travaux divers de la Société. — Fouilles. — Monuments historiques et établissements publics. — Coopération à des travaux historiques d'intérêt général ; Congrès des Sociétés savantes, etc.

L'objet et le but de toute association comme la nôtre, doit être moins d'encourager, de provoquer les travaux individuels et de les publier ensuite dans son *Recueil*, que d'entreprendre certains travaux collectifs pour lesquels les individus sont insuffisants ou manquent de l'autorité morale ou matérielle nécessaires, de l'influence qui doit appartenir à toute compagnie régulièrement constituée. Déjà dans le chapitre précédent nous avons vu se manifester en ce sens l'activité de la Société des Antiquaires de la Morinie à propos des concours et de certaines publications d'ensemble ; mais ce n'était pas là tout. Il est encore une autre partie de son œuvre dont il me reste à présenter le tableau. Je me propose de le faire dans ce chapitre. Sur bien des points elle est moins saisissable que celle dont je me suis occupé jusqu'à présent. Son action s'est souvent traduite par une influence morale, un concours qui n'a pas laissé de traces apparentes, par une intervention opportune, de simples conseils rentrant pourtant dans le cercle de ses attributions,

dont il n'est resté aucunes marques visibles et tangibles, mais qu'il est d'autant plus nécessaire de fixer dans une histoire de notre compagnie que les souvenirs en sont plus fugitifs. Par toutes ces raisons mêmes d'ailleurs, cette division de ma tâche ne m'obligera pas à entrer dans de bien grands développements.

J'ai fait connaître précédemment quel était le programme de la Société et les dispositions qu'elle avait prises pour en assurer l'exécution (1). Elle avait constitué à son foyer même des comités, dont quelques-uns portaient des noms un peu pompeux, mais qui avaient surtout l'inconvénient de laisser trop en dehors de l'action commune la coopération des membres correspondants. La création de comités locaux à Boulogne, à Calais, à Cassel, à Dunkerque, à Saint-Pol, n'avait pas continué à produire les résultats que l'on en attendait. Il y en eut plusieurs raisons. La première, capitale, c'est que la plupart de ces comités ne tardèrent pas à se grouper en sociétés particulières et quelque peu rivales ; la seconde, c'est que là où les comités locaux restaient nominalement en relation avec la Société, ils parurent ne se préoccuper que d'un seul objet, les fouilles, et se personnifièrent en un ou deux membres, ce qui était en quelque sorte leur suppression même. Peut-être eut-il mieux valu faire choix parmi les correspondants de certaines individualités aptes à donner une coopération effective et suivie aux travaux organisés par les comités centraux, leur répartir la tâche et les tenir, par une correspondance active, en rapports directs et fréquents avec ces comités.

(1) Pages 23 et suivantes.

Quoi qu'il en soit, il n'est guère résulté de la création de ces comités établis au chef-lieu que les travaux à peu près exclusivement individuels de quelques-uns de ceux qui les composaient et dont il a été rendu compte au précédent chapitre. Pour tout le reste, il a été le produit de l'œuvre collective de la Société, bien plus que de ces comités. C'est ce qui eut lieu surtout pour les fouilles.

§ 1^{er}. — FOUILLES.

Ce ne fut guère qu'à partir de 1841 que le comité des recherches, dans le ressort duquel rentraient les fouilles, donna quelque activité à ses travaux : jusqu'alors la Société avait tourné sa puissance d'action vers les concours, dont j'ai décrit les vicissitudes. Plusieurs correspondants avaient été chargés de diriger des fouilles partout où il y avait des motifs raisonnables de penser que la terre recélait quelques antiquités. Ces recherches avaient eu des chances plus ou moins heureuses. Dès 1840, le comité de Boulogne avait découvert quelques tombeaux, des vases et autres objets appartenant à l'époque gallo-romaine, et M. Cousin, secrétaire de ce comité, en avait fait l'objet d'un rapport lu en séance publique (1).

Fouilles de Cassel. -- La ville de Cassel, l'ancien *Castellum Morinorum* ou *Menapiorum*, car on lui a attribué ces deux noms, est incontestablement l'une des plus anciennes de cette partie de la France.

(1) M. L. Cousin a rédigé sur ce sujet une notice insérée dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de Boulogne*, volume 1836-39, complétée dans un tirage à part, in-8, Boulogne, imp. Le Roy, 1840.

S'il n'est pas avéré qu'elle existât avant l'ère chrétienne, il est au moins hors de doute que son château remonte à l'époque de la domination romaine. Une telle certitude suffisait pour appeler l'attention de la Société, et elle s'est empressée d'allouer les secours pour y faire des recherches. Une commission s'est aussitôt formée à Cassel pour diriger et surveiller les fouilles. Elles amenèrent la découverte des fondations de plusieurs constructions ayant pour objet la défense de cette position et de nombreux débris de poteries romaines grises, des morceaux de ciment blanc et rouge, des débris d'animaux, des carbonisations, des fragments d'armes, des médailles frustes, etc. Mais en somme les résultats ne furent pas ce que l'on espérait. M. Vénem en a rendu compte dans un rapport trop succinct inséré au t. VI de nos *Mémoires* (1).

Fouilles d'Etaples. — Une découverte des plus intéressantes fut celle que le comité de Boulogne eut la bonne fortune de faire à Etaples. Les géographes du xv^e et xvi^e siècles avaient bien parlé d'une ville nommée *Quantovic* ; des chartes, des documents historiques, des médailles même, car il y avait un atelier monétaire, tout enfin venait donner la certitude que cette ville avait existé. Son nom même semblait déterminer sa position non loin des rives de la Canche. *Quantovic* était *Vicus ad Quantiam*, un lieu habité près de la Canche. On savait que la localité de ce nom avait été détruite par les pirates Scandinaves

(1) D'autres découvertes ont été faites depuis à Cassel, mais rien de bien précis ne permet de décider s'il y avait en cet endroit un *oppidum* celtique. (V. le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*. V^o *Castellum Menapiorum*.)

vers la fin du ix^e siècle ou au commencement du x^e ; mais était-elle située sur la rive gauche ou sur la rive droite, immédiatement sur les bords de la rivière ou à une distance plus ou moins grande de ses rives ? C'est ce que l'histoire et la géographie laissaient incertain ; l'une et l'autre se taisaient sur l'emplacement exact de cet *emporium*, de ce port vraisemblablement fréquenté par les marchands. Des fouilles pouvaient seules donner des notions plus précises, et différentes découvertes faites depuis quelques années indiquaient les endroits où elles devaient être dirigées avec quelque chance de succès.

Il y en avait surtout deux : l'un situé dans les garennes, qui était connu sous le nom de la *Pièce à liards*, l'autre dit le *Ruisseau d'argent*, parce que les ouvriers du pays y trouvaient assez fréquemment des pièces de monnaie en cuivre, et quelques-unes en potin. Des pots pleins de médailles antiques avaient été trouvés dans cette partie des garennes, mais avant que l'attention des hommes compétents eut été éveillée, elles s'étaient dispersés en différentes mains.

Toutes ces indications, jointes à de nouveaux renseignements, déterminèrent le comité à entreprendre des recherches. Elles furent exécutées dans les étés de 1842 et 1843, sous la surveillance de MM. Marmin-Pamart et Bruno-Marmin et de M. L. Cousin, de Boulogne, qui furent secondés par M. le curé Ledieu et Gustave Souquet, tous deux d'Etaples. Ces travaux amenèrent des découvertes importantes. Sur la rive droite de la Canche, près des maisons modernes de la petite ville d'Etaples — dont le nom, au moyen-âge, *Stapula*, a tant d'analogie par l'idée qu'il représente, avec celui d'*emporium*, — près de la ville mo-

derne, les fouilles ont mis à découvert, non seulement une rue toute entière, et la substruction de plus de 40 maisons, mais un monument bien autrement concluant : un vaste cimetière dans lequel on a retrouvé un bon nombre de tombes, contenant des vases antiques renfermant des ossements réduits en cendres par la combustion et des fragments d'os à demi brûlés. Cette circonstance, constatée par un grand nombre de tombes, est une preuve sans réplique de l'existence d'une ville Gallo-romaine en ce lieu, puisque postérieurement au iv^e siècle on n'a plus brûlé de cadavres (1).

C'est ainsi que furent retrouvées les ruines d'une ville ancienne, que l'on reconnut l'emplacement et la disposition de ses rues. M. Marguet en rendit compte dans son rapport qui est inséré au t. VI des *Mémoires*.

On n'hésita pas dès lors à reconnaître en cet endroit l'emplacement de *Quantovic*, et on se félicita de voir décidée d'une manière positive des contestations qui duraient depuis longtemps sur ce problème de géographie historique. C'était une illusion, car la solution adop'tée trouva des contradicteurs qui revendiquèrent pour Saint-Josse le nom de *Quantovic*. Les abbés Laurent et Robert publièrent plusieurs écrits auxquels répondirent M. L. Cousin et M. G. Souquet. Celui-ci continua les recherches à Etaples et plusieurs fois il communiqua à notre Société les intéressantes trouvailles qu'il y fit. M. Pigault de Beaupré fit aussi aux *Cronquelets*, près d'Etaples, la découverte intéressante d'un tumulus Gallo-romain.

Les volumes des *Mémoires* et du *Bulletin* contiennent quelques-uns des éléments de la polémique qui

(1) Rapports aux *Mémoires*, t. VI et VII, *passim*.

s'établit entre les partisans d'Etaples et ceux de Saint-Josse (1).

Les découvertes de *Quantovic* eurent du retentissement dans le monde savant et firent honneur à la Société des Antiquaires de la Morinie qui avait fourni les fonds à l'aide desquels les recherches avaient été effectuées, autant qu'à M. L. Cousin qui les avait provoquées et conduites à si heureuse fin.

Fouilles de Marquise et de Sangatte. — D'autres fouilles avaient été entreprises dans les environs de Boulogne. A Marquise on reconnut bientôt qu'on ne devait pas se livrer à des recherches suivies, sauf à y revenir plus tard si quelque nouvelle trouvaille venait rappeler l'attention de ce côté. A Sangatte il existe un groupe de monticules appelés les *Mottes noires* ; mais les dépenses qu'il aurait fallu engager pour les mettre à découvert ont fait ajourner les travaux. Il en fut de même pour d'autres mottes situées à Havelinghen. M. L. Cousin qui les avait signalées y fit plus tard des recherches qui amenèrent quelques résultats. Mais ces divers travaux eurent lieu en dehors du concours de la Société.

Fouilles de Saint-Bertin. — Les fouilles de Saint-Bertin avaient été dirigées par M. de Laplane. J'ai dit comment elles l'avaient conduit à une étude spéciale de ce monastère et que l'*Histoire des abbés de Saint-Bertin* en était issue en quelque sorte. Plusieurs fois déjà, des explorations avaient été faites dans son enceinte. La cupidité, l'espoir d'y trouver des trésors en

(1) V. notamm., aux t. VIII et IX des *Mémoires*, les dissertations de MM. Robert et L. Cousin. V. aussi *Bibliographie du Boulonnais*, V^o *Quantovic*, nos 1647-1666.

avaient été souvent le mobile. A la veille de voir disparaître les derniers débris de l'église abbatiale dont la tour seule restait debout (1), des préoccupations d'un ordre plus élevé émurent notre Société. Des fouilles, entreprises sous l'habile direction de M. Wallet, avaient mis au jour une partie du sol et des fondations de la crypte de l'une des anciennes églises, ainsi que plusieurs vestiges architectoniques qui s'y trouvaient renfermés. (*Description de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin*. Douai, 1834.) Mais plus de dix ans s'étaient écoulés, « sans que l'on eut vu s'entrouvrir de nouveau cet ossuaire mystérieux de toutes les grandeurs monastiques et princières d'une autre époque. Ne fallait-il pas essayer de préciser, à l'aide des restes de substructions existantes, l'emplacement et la forme des basiliques antérieures qui se sont succédées sur la terre de Saint-Bertin? (2). »

Les travaux, commencés le 10 mars 1843, ont été continués sans interruption pendant plusieurs mois, et repris après l'hiver, en 1844. On procéda avec ordre et méthode, mettant à nu les murs latéraux extérieurs jusqu'au pied de la tour, embrassant ainsi la plus grande partie du monument qui reparut alors dans ses vastes dimensions. Je serais entraîné beaucoup trop loin si j'essayais de résumer, si succinctement que ce fût, le rapport, très complet et très étendu qu'a rédigé M. de Laplane de ses opérations. Ce n'est pas seulement un compte-rendu des travaux et une description minutieuse des découvertes, des nombreux objets de toute nature qui furent mis au jour, c'est en même temps une véritable étude historique et épisodique, une dissertation où l'histoire et

(1) V. Sup. p. 12 et s. — (2). Rapport de M. de Laplane.

la critique archéologique se prêtent un mutuel secours. C'est avec intérêt qu'on suit l'auteur, assistant avec lui à toutes ses trouvailles, s'intéressant à ses recherches lorsqu'il tâche, au moyen des documents écrits, et spécialement du grand Cartulaire, de donner un nom aux sépultures découvertes et où ne se sont rencontrées que de rares inscriptions. Il faut lui rendre cette justice que les attributions qu'il propose ont le plus souvent un très grand caractère de vraisemblance ; quelques-unes sont contestables, mais qui peut se flatter de ne jamais se tromper ? (1) Ce travail est inséré dans le t. VII des *Mémoires*.

La 1^{re} partie du rapport concerne la dernière église commencée au xiv^e siècle par Henri de Coudescure (1326). La 2^e partie s'applique à une église plus ancienne dont les vestiges furent retrouvés au milieu des ruines de celle qui l'avait remplacée. Cette deuxième église, constatée au xi^e siècle, existait encore au commencement du xiv^e siècle. Cette partie du rapport est encore plus développée que la première. Après y avoir examiné en entier et jusque dans ses minutieux détails, cette seconde basilique de Saint-Bertin, il arrive à la première église élevée au vii^e siècle sur la terre humide et sablonneuse de Sithiu. M. de Laplane a en effet fort bien démontré qu'il n'y eut jamais que trois églises et non sept, comme l'opinion publique le prétendait, qui aient successivement occupé le sol où se trouvait la plus récente. Ce monument, comme on le pense, a laissé de bien faibles traces de son existence ; la description qu'en fait M. de Laplane, les données historiques qu'il a recueillies forment la troisième partie de son

(1) *Eloge de M. de Laplane*. — *Mém.* t. XV, p. 9.

rapport. « Renfermé, dit-il en terminant, dans les limites de notre sujet, assez étendu déjà, nous nous sommes borné à décrire, si nous pouvons parler ainsi, l'existence souterraine du monastère de Sithiu, à étaler à vos yeux ces lugubres catacombes, où tant de générations de princes, de prélats, confondus avec des moines vulgaires, sont venues, l'une après l'autre, s'ensevelir; nous avons montré cette paisible retraite renaissant de ses cendres jusqu'au jour marqué par la Providence pour son entière et irrévocable destruction. Quant à son existence terrestre, quant aux autres détails historiques, ils ne rentraient qu'accessoirement dans notre plan, nous avons dû les rappeler, alors seulement que sortant naturellement du sujet, ils se présentaient à nous. Nous les abandonnons à un plus habile et plus éloquent pinceau qui, nous en avons la confiance, dotera un jour le pays des annales complètes de Saint-Bertin : en attendant, recueillons des matériaux pour ce monument d'un autre genre qui doit s'élever sur les ruines de l'ancien. » M. de Laplane semble craindre ici de trahir le secret de ses plus intimes désirs, de ses espérances personnelles, mais à travers ces lignes, on voit déjà se dessiner le plan, la forme, le cadre de *l'Histoire des abbés de Saint-Bertin* (1).

Après l'historien et l'archéologue à qui revient la principale part dans cette œuvre qui fait honneur à notre Société, il convient de rappeler les noms des membres de la commission de surveillance, MM. Pagart, président, Albert Legrand et Deschamps, dont les conseils, l'expérience, les recherches particulières ont aidé plus d'une fois M. de Laplane. Il ne faut pas, non

(1) V. *Sup.* p. 130.

plus, laisser perdre le souvenir de l'homme de l'art dont le concours, précieux à tous égards, lui a été si utile dans l'accomplissement de cette entreprise, M. de Beaufort, architecte, qui en a dirigé la partie technique et en a dressé un plan aussi complet que remarquable.

Comme complément au rapport sur les fouilles de Saint-Bertin, je dois indiquer deux autres mémoires s'y rattachant qui forment les éléments d'une controverse provoquée par la découverte d'un tombeau faite en juillet 1844 dans le même sol. Ce sont : *Dissertation sur la tombe de la princesse Athala, Balduini comitis filia*. Cet écrit est la reproduction, avec quelques corrections, d'un article que M. de Givenchy avait inséré dans le journal *l'Audomaroise*, à la suite de l'annonce qu'on y avait donnée de cette découverte inattendue. L'autre mémoire émane de M. Mallet; il répond au précédent, et a pour titre : *Opinion sur Athala, etc.* Tous deux sont insérés à la suite du rapport de M. de Laplane.

Fouilles de Mardyck. — La partie de la Flandre maritime comprise dans le département du Nord, était encore en partie sous les eaux aux époques gauloise et romaine. L'histoire n'y fait mention que de deux localités : Mardyck, sur la plage de la mer du Nord, et Watten, aujourd'hui éloigné du rivage de la mer d'une trentaine de kilomètres. Quant à Mardyck dont il n'a jamais été question que comme d'une simple station militaire gallo-romaine, elle doit son origine à la digue qui fut créée en cet endroit pour dessécher le bas pays. Chifflet a voulu y placer le *Portus Itius*, mais son opinion n'a pas fait fortune. Une mention, au v^e siècle, d'une localité appelée

Marcis, était mieux faite pour appeler l'attention sur Mardyck. Elle se trouve dans la *Notice des Gaules*, où on lit : « Sub dispositione viri spectabilis, ducis Belgicæ secundæ, equites dalmatæ *Marcis*, in littore saxonico. » Si quelques anciens auteurs sont d'avis que Mardyck est ce *Marcis*, où il y avait un détachement de cavalerie dalmate pour garder cette partie de la deuxième Belgique, appelée le Rivage Saxon, ou la Côte Saxonne, plusieurs aussi ont voulu le placer à Marquise, dans l'arrondissement de Boulogne, ou même à Marck, canton de Calais. C'est pour éclairer ce problème et retrouver les vestiges de l'histoire et de l'importance de Mardyck que M. L. Cousin proposa d'y faire pratiquer des fouilles. Etabli récemment à Dunkerque, il avait été mis en goût par la réussite de ses explorations à *Quantovic*, et il ne devait pas s'en tenir là. Pendant plusieurs années, il fut le promoteur et le directeur infatigable des fouilles exécutées sur le littoral de la mer du Nord. Son rapport sur Mardyck et sur les recherches dont il a été l'objet est inséré au t. IX des *Mémoires*. Il contient l'énonciation des premières explorations qui continuèrent encore après sous les auspices de la Société, sans donner de résultat concluant.

Fouilles du Mouflon, à Surques. — Sur la proposition de M. Félix Deneufville, membre correspondant à Surques, il fut décidé, en 1846, que des fouilles seraient faites au *Mouflon* : c'est le nom d'une éminence que l'on rencontre auprès de Surques, canton de Lumbres, à l'extrémité orientale d'une colline dite le *Mont-Pinsard*. Ce tertre paraissait évidemment avoir été fait de main d'homme. Il avait été, dès les premiers siècles, le centre d'une vaste étendue de

pâturages dont il est plusieurs fois fait mention dans les chartes et autres documents du moyen-âge. Le Mouflon (*Montfelon*) donnait même son nom à une seigneurie, de laquelle relevaient immédiatement quelques petits fiefs des alentours.

Suivant les récits populaires, le Mouflon aurait été la tombe d'un guerrier tombé, non loin de là, victime d'une trahison. Avec lui on y aurait enfoui un trésor. Aussi lorsque ce fief eut été vendu révolutionnairement, son nouveau propriétaire s'empressa-t-il d'ouvrir le prétendu tombeau, mais il n'y trouva que de la marne et finit par renoncer à sa poursuite. M. Deneufville, qui habitait l'ancien château de Brugnobois, au pied même de la colline où se trouve le Mouflon, après quelques recherches, fut amené à penser que ce tumulus devait renfermer des restes précieux d'une assez haute antiquité.

La lettre qu'il adressa à notre Société parut présenter des raisons assez sérieuses pour qu'elle accueillit favorablement la proposition d'y entreprendre des fouilles. Elles furent en effet dirigées avec intelligence, et M. Deneufville y recueillit un certain nombre d'objets qu'il a classés avec ordre, analysés et commentés dans un rapport qu'il a adressé à la Société. Les premières fouilles eurent lieu en 1846 et en 1847. On rencontra deux couches de terre mêlées de charbon et, parmi des ossements, de la poterie, un éperon. Continuées en 1848, elles amenèrent la découverte d'une troisième couche inférieure de terre mêlée de charbon, jusqu'alors inaperçue, contenant des débris de même nature que les premiers. En résumé, le Mouflon n'a nullement le caractère d'un tumulus romain : il est, à n'en pas douter, l'emplacement de trois bûchers où l'on a brûlé les morts,

mais ce n'est pas là que les cendres de ces morts ont été déposées. Si ces fouilles n'ont pas eu tout le succès qu'on pouvait souhaiter, elles n'ont pas été cependant infructueuses et elles ont permis d'espérer qu'en poursuivant ces recherches, non plus au Mouflon, mais dans des endroits similaires, on arriverait à recueillir quelques enseignements nouveaux.

Telles furent les conclusions que formulèrent MM. Courtois et Delmotte en rendant compte de ces fouilles dans un rapport instructif, complet et très clair, qui est inséré au t. VIII des *Mémoires*. Conformément au vœu qu'il exprimait, on décida que des fouilles seraient opérées sur diverses parcelles des territoires d'Hocquinghen et d'Hardinghen.

Fouilles de Beaumarais et de Marck. — Dans sa séance du 1^{er} février 1843, la Société a mis une somme de 200 francs à la disposition du comité des fouilles du canton de Calais. Ce comité se composait de MM. Pigault de Beaupré, président, Ch. et H. Derheims, Durand et Henneguiet.

Après avoir d'abord entrepris des recherches dans l'église Notre-Dame de Calais, dans l'espoir de mettre au jour les fondations d'une église primitive, on les abandonna et il fut démontré qu'il n'existait aucune crypte sous l'église actuelle.

La découverte de fragments de poterie au lieu dit le *Beaumarais*, déterminèrent à y pratiquer des fouilles qui furent assez fructueuses. Les objets de céramique que l'on rencontra en abondance, rapprochés des trouvailles faites à diverses époques sur les territoires de Saint-Pierre et de Marck, attestent le séjour d'une colonie romaine dans cette partie de la contrée. Pendant plusieurs années, jusqu'en 1854,

on continua à trouver des objets d'antiquité dans ces deux communes et sur différents points environnants ; la commission fut ainsi confirmée dans la pensée que tout le Calaisis était occupé pendant la période gallo-romaine et avait été, au moins en grande partie, conquis sur les eaux. C'est ce qui résulte du rapport que l'on trouve inséré au tome IX, 2^e partie, des *Mémoires* ; il a été rédigé par M. H. Derheims.

Fouilles diverses. — Des explorations avaient été décidées également sur quelques autres points ; elles n'ont pas pu aboutir. Je ne les indiquerai donc que comme une marque de la sollicitude de la Société pour tout ce qui pouvait aider à une découverte nouvelle. Je citerai entre autres l'emplacement de l'ancien monastère de Bergues-Saint-Winoc, dépendant autrefois de celui de Saint-Bertin. Une allocation fut votée pour sonder les entrailles du vieux Groenberg qui, selon toute apparence, promettait d'utiles renseignements historiques. — Plusieurs membres de la Société se mirent aussi à parcourir le pays, examinant l'emplacement, les vestiges, la position stratégique de nos anciennes forteresses, Théronanne, Cassel, Tournehem, Rihoult, Watten, Renty, Eperlecques, Ardres, Guines, le Montoire, Hames, le fort Bâtard, etc, dans le but d'étudier l'histoire instructive de la défense de nos contrées au moyen-âge.

Toutefois l'ère des fouilles était passée. A compter de 1854, elles cessèrent d'être une partie en quelque sorte normale et obligatoire de l'œuvre de la Société. Ce ne fut plus désormais que par circonstance qu'elle fut amenée à en pratiquer çà et là. Il ne m'en reste plus guère que deux à indiquer : celles de Quesques et de Bayenghem-les-Eperlecques.

Fouilles de Brunembert et de Quesques. — Des explorations annoncées depuis quelque temps par un correspondant de la Société avaient été effectuées dans les environs de Brunembert et de Quesques, l'ancien *Kesciaco*, sur la Liane, en Boulonnais. Elles avaient été assez fructueuses pour procurer au musée de Boulogne quelques débris de poterie et autres objets annonçant que l'on devait rencontrer là un cimetière gallo-romain. M. Deschamps de Pas se trouvant sur les lieux en 1858, crut devoir poursuivre ces recherches au nom de notre Société ; elles produisirent de nouveaux restes de poteries anciennes et diverses fragments d'urnes cinéraires en terre cuite jaune ou rouge. L'un des vases notamment, très large et de 0,50 c. de profondeur, était rempli de ferraille. Cette singularité amena à supposer qu'elle indiquait la sépulture d'un forgeron.

Fouilles de Bayenghem-lès-Eperlecques. — Vers le mois de juin 1863, une circonstance toute fortuite fit découvrir sur le territoire de cette commune des puits profonds, creusés dans une épaisse couche de sable et comblés jusqu'à l'orifice avec des débris de poterie, d'armes, d'ossements d'animaux et de cendres mêlées de charbon de bois. Une commission de dix membres de la Société se transporta sur les lieux et assista à de nouvelles explorations. Trois puits avaient été ouverts, l'un d'eux fut fouillé jusqu'à la profondeur de 16^m 70^c, partie dans le sable, partie dans la terre végétale. La commission constata elle-même que les trois puits recélaient jusqu'au fond les débris disparates qui lui avaient été signalés.

Je n'ai pas à rappeler l'émotion que produisit dans le monde savant la découverte des puits funéraires

sur divers points de la France. C'était un nouveau problème archéologique qui surgissait. Des opinions très diverses se firent jour. M. Courtois entra dans la controverse avec l'ardeur qu'il apportait à tous ses travaux ; il rencontra un contradicteur à Saint-Omer même, et les deux champions publièrent dans les journaux de la ville une série d'articles pleins d'érudition et d'esprit (1).

Quand la mort nous enleva M. Courtois, la mission de continuer les explorations revenait en quelque sorte de droit au secrétaire perpétuel de la Société, M. de Laplane, que les soins d'une propriété qu'il avait aux environs appelaient fréquemment de ce côté. Elles furent continuées pendant plusieurs années et amenèrent la découverte d'assez nombreux puticules, sans qu'il y ait eu rien de particulier à signaler. M. de Laplane préparait un travail historique sur la commune de Bayenghem, où le résultat de toutes ses recherches aurait sans doute été consigné. Il ne lui fut pas donné de l'accomplir avant sa mort.

Si la Société avait cessé d'entreprendre elle-même des fouilles, elle suivait avec intérêt toutes celles qui s'effectuaient dans sa circonscription et s'en faisait rendre compte. Les procès-verbaux insérés au *Bulletin* contiennent, sous ce rapport, de précieuses indications sur les découvertes faites à Mazingarbe, à Blendecques, à Wissant, à Saint-Josse, à Andres, à Saint-Omer, à Audinethun, à Vaudringhen (2).

§ II. — CONSERVATION DES MONUMENTS PUBLICS

Les fondateurs de notre Société n'avaient pas seu-

(1) Notice sur M. Courtois, par M. Delmotte, *passim*.

(2) V. à ces différents noms la Table qui fait suite à cette notice.

lement inscrit dans leur programme la recherche et la description des anciens monuments qui subsistaient ou dont il était resté quelques ruines ; ils avaient pensé avec raison que tout ce qui touche à la conservation même de ces monuments devait rentrer naturellement dans ses attributions. Dans le courant de l'année 1837 des inspecteurs spéciaux, choisis parmi les membres honoraires et correspondants, furent chargés d'indiquer les monuments historiques de toute nature qui existent dans leur voisinage, de faire un rapport sur la situation de chacun d'eux et sur les mesures qu'il y aurait à prendre pour leur conservation. La Société allait ainsi au-devant des désirs du ministre de l'intérieur qui, dans une circulaire postérieure de très peu de temps à la mesure adoptée par elle, ordonnait aux préfets de faire des recherches du même genre. A cette époque la société française pour la conservation des monuments, créée depuis par M. de Caumont, n'existait pas encore. Bien des années aussi devaient s'écouler avant qu'il fut question de la commission départementale des monuments historiques. Notre Société avait donc pris là une initiative très méritoire et, même après l'institution des commissions que je viens de nommer, elle eut plus d'une fois l'occasion d'exercer une heureuse action sur les déterminations des autorités administrative et municipale qui avaient pour objet plusieurs de nos monuments. J'ai dit au commencement de cette étude (p. 12) que les dangers d'une destruction complète dont quelques-uns étaient menacés, et qui fut même réalisée pour l'un d'eux, l'ancien hôtel-de-ville de Saint-Omer, avaient été l'une des causes de la formation même de notre Société.

Dans un de ses rapports, M. de Laplane se plaisait

à rappeler à la Société les services qu'elle avait déjà rendus. Dans la pompe même de son style, nous trouvons la marque du légitime orgueil qu'il en concevait pour elle. « Sentinelle avancée, chargée de veiller à la garde des anciens monuments qui, traversant les âges, ont pu échapper à l'action du temps et des hommes, votre intervention a déjà rendu bien des services ; souvent elle a exercé une heureuse influence à l'aide de laquelle plusieurs de nos édifices ont été maintenus, restaurés, embellis, ou disputés à la destruction. N'avez-vous pas puissamment aidé et ne secondez-vous pas énergiquement encore la restauration complète de ces deux éloquents témoins des xiv^e et xv^e siècles qui, à l'est et à l'ouest de notre cité, rappellent les meilleurs jours de l'architecture religieuse, Notre-Dame et Saint-Bertin. » (1) « Combien de démarches, disait-il encore, (2) de réclamations et d'instances pour assurer l'existence de notre belle cathédrale ? pour le rétablissement de son gracieux campanile si malheureusement détruit, pour la restauration de ses magnifiques orgues, véritable chef-d'œuvre artistique qui, grâce au zèle de l'un de vos membres les plus distingués, M. Albert Legrand, est à la veille de reprendre son ancienne valeur ? Vous redirons-nous vos vœux aujourd'hui accomplis pour l'érection d'une église (style xiii^e siècle) dans les faubourgs de Saint-Omer ? pour la restauration complète, régulière, homogène de la chapelle saint Bertin à Saint-Denis, et pour l'entretien de l'ancienne église des Jésuites wallons, gracieux monument du xvi^e siècle, fondé par Gérard d'Haméricourt, 69^e abbé de Saint-Bertin, premier évêque de Saint-Omer, continué

(1) *Mémoires*, t. IX, p. 18. — (2) *Ibid.* t. X, p. 43.

par Guillaume Loëmel et ses successeurs. Cet édifice avec ses tours jumelles, offre un type complet, intact, et peut-être un spécimen, désormais unique, de l'architecture espagnole dans nos contrées. (1577-1636.) »

Je ne saurais entrer dans le détail de cette partie de l'œuvre de notre Société sans réduire cette notice historique à n'être qu'une énumération aussi sèche que fastidieuse des démarches, des correspondances qu'a nécessitées à maintes reprises notre intervention dans l'intérêt des monuments de la contrée. On en retrouvera l'indication dans les procès-verbaux des séances. Deux ou trois exemples suffiront.

La démolition du mur de clôture du jardin du Palais de Justice ayant mis à découvert la partie principale du chevet de la cathédrale, M. A. Legrand s'empressa de signaler (mai 1858) la nécessité d'opérer divers travaux de consolidation, notamment à la chapelle dite *des Antiquaires*. Une allocation fut demandée à la municipalité et accordée par elle pour subvenir à cette dépense. Plus tard, de nouveaux crédits plus importants furent sollicités avec persistance du Conseil général pour continuer l'isolement et par suite l'assainissement de ce précieux édifice. Lorsque, à quelques années de là, on y entreprit des travaux de restauration plus complets, plusieurs de nos membres se préoccupèrent vivement, dans l'intérêt de l'art architectural, en même temps que de l'archéologie, de la façon dont ces travaux étaient conçus et dirigés; à diverses reprises il fut décidé que des observations seraient adressées soit à l'administration préfectorale, soit à la municipalité. A cette époque on en tenait encore quelque compte, parfois même on lui demandait des avis; mais dans ces dernières années, le

président de la Société constatait avec amertume, à l'une des séances, que sa qualité de gardienne naturelle de nos anciens monuments et des trésors d'art qui y sont renfermés ne lui donnait plus aucun droit d'être consultée ni appelée à surveiller ce qui se faisait. Des objets étaient déplacés, disait-il, disparaissaient peut-être, sans que l'on sût ce qu'ils étaient devenus, et cependant presque tous ont un intérêt historique qu'ils empruntent à la place qu'ils occupent, et que leur déplacement diminue singulièrement. Pour ne citer qu'un fait, on eut l'idée de remplacer, dans la partie supérieure du transept sud, une galerie formée de quatre feuilles par une composée d'arcatures du XIII^e siècle. La partie dont il s'agit a été terminée au XV^e siècle, les comptes de fabrique en font foi, et les murs avaient été couronnés d'une manière rationnelle par des galeries de la même époque. C'était donc un anachronisme flagrant que de les remplacer par des galeries du treizième. L'assemblée crut devoir protester contre cette manière d'agir et contre le sang-eêne avec lequel, sous prétexte de restauration, on traitait le monument dont on changeait complètement l'aspect dans diverses parties, en ne respectant pas les règles suivant lesquelles les architectes du moyen-âge les avaient établies.

Cette intervention de la Compagnie ne fut pas moins active en ce qui concerne Saint-Bertin. J'ai dit comment ce fut grâce à celle de M. Vitet que ce magnifique monastère avait échappé à une destruction presque complète et que la tour avait été sauvée. Mais que de soins, que d'attention il fallut pour en éviter la ruine devenue de plus en plus imminente par son isolement même et les outrages journaliers auxquels elle était exposée. Cette sollicitude était in-

suffisante : il eut fallu disposer de sommes considérables pour prévenir de plus grands désastres. La ville de Saint-Omer était devenue propriétaire depuis de longues années du sol de la vieille église abbatiale ainsi que des constructions qui la couvraient. Elle prit la funeste résolution de faire enlever toutes les fondations retrouvées qui désignaient si bien aux yeux l'emplacement des trois églises. M. de Laplane protesta vivement, mais sans succès. Pour remédier au mal, il eut alors la pensée, dans le but de mettre les ruines plus directement sous la sauvegarde de l'édilité audomaroise et de ses agents, de créer à l'entour un jardin public qui, au moyen de la disposition de ses parterres et de différentes variétés d'essences d'arbustes et de teintes diverses, à l'aide de plantes très habilement combinées, rappellerait l'enceinte de la vieille église avec ses nefs, ses chapelles, son jubé, son magnifique chœur. Ce projet communiqué au maire, en rappelait un plus ancien qui datait de 1835. On sait quel en fut le sort. C'était pourtant une heureuse idée que de créer en cet endroit un square archéologique, et d'autres villes en avaient donné l'exemple. Quand on voit ce qu'on a fait à Besançon, où la place Saint-Jean a été transformée en square au milieu duquel se voient les restes de l'ancien théâtre de *Vesontio*, on se demande si l'on ne pouvait pas faire la même chose à Saint-Omer. Quelques années plus tard, ce fut l'emplacement même qui fut menacé. En 1873, le conseil municipal se préoccupa de son aliénation. Notre Société, dès qu'elle en eut connaissance, s'empessa d'adresser au préfet une protestation émue, que suivit bientôt une délibération où il fut unanimement décidé de poursuivre jusqu'au bout auprès de l'autorité supérieure afin de prévenir une

aliénation qui, plus tard, laisserait de profonds et inutiles regrets.

La Société des Antiquaires de la Morinie n'était pas indifférente non plus au souvenir des hommes remarquables nés dans la région. Il en est un que revendique notre cité de Saint-Omer, bien que cet honneur lui soit disputé et qu'il lui soit assez difficile de produire des titres. A leur défaut elle a la tradition et une sorte de possession (1). Je veux parler de Suger, ministre de Louis VII et abbé de Saint-Denis. De bonne heure, en 1854, on avait songé à lui ériger une statue, et l'artiste amateur, M. Gédéon de Forceville, auquel la ville d'Amiens doit les statues de Gresset, de Du Cange, de Pierre l'Hermitte, de Lhomond, avait spontanément offert de se charger de cette œuvre qui ne devait entraîner pour la Société que la dépense de la matière et du travail industriel évalués à 12,000 francs. Cette offre désintéressée fut accueillie avec empressement ; mais la réalisation de ce projet rencontra des difficultés dont la plus grande était de réunir la somme nécessaire.

Il fut repris en 1874 sur l'initiative d'un autre artiste, enfant de Saint-Omer, M. Louis Noël. Il envoya à cet effet une maquette qui, sauf quelques défauts qu'une étude plus approfondie pouvait faire disparaître, sembla de nature à produire un effet satisfaisant. L'artiste fit plus, il exposa au Salon de 1875 un moulage qui fut jugé plus satisfaisant encore. Une circu-

(1) En 1820, M. Desmarquoy, depuis membre fondateur de la Société des Antiquaires de la Morinie, fit un recueil de recherches sur cette question qui fut soumis à l'Académie des Inscriptions. Le gouvernement, adoptant les conclusions du rapport qui en fut fait, ordonna qu'il serait frappé une médaille à l'effigie de Suger.

laire fut adressée à toutes les sociétés savantes de France pour les engager à concourir à une œuvre que l'on considérait comme intéressant la France entière. Le ministre accorda le bloc de marbre nécessaire et le conseil municipal de Saint-Omer, dans sa séance du 21 mars 1878, vota une subvention de 4,000 francs. Le Conseil général, de son côté, a promis son concours, et il y a tout lieu d'espérer une prochaine réalisation de cette entreprise qui, depuis bientôt trente ans, est l'objet des vœux et des soins de notre Compagnie.

C'est encore à son initiative et à son concours que l'on doit plusieurs plaques commémoratives d'événements importants, tels que le siège de Théroouanne, ou rappelant le lieu de naissance de personnages remarquables, comme celle qui fut placée dans la rue de Dunkerque, en 1849, sur la façade de la maison où était né Simon Ogier.

§ III. — MUSÉE. — BIBLIOTHÈQUE. — ARCHIVES.

Les collections scientifiques et archéologiques présentent des ressources précieuses pour les études de tout genre, aussi bien que les Bibliothèques et les Archives. A ce titre, elles ne sauraient échapper à l'action, à l'influence des sociétés savantes. La nôtre l'a toujours compris ainsi et les services qu'elle a rendus au Musée, à la Bibliothèque et aux Archives communales de Saint-Omer ne sauraient être passés sous silence. Chacun de ces dépôts lui doit des acquisitions précieuses, quelquefois des améliorations dans leur organisation et leur fonctionnement.

I. *Musée.* — On a dit avec raison que les Parisiens

ont sur leurs concitoyens de province un immense avantage sous le rapport des plaisirs intellectuels : « Ils ont toute sorte de facilité de s'instruire. Il n'y a pas de ville où l'on puisse apprendre plus vite qu'à Paris, avec moins d'efforts, presque sans que l'on s'en doute. Les distractions mêmes y sont instructives. Si l'on veut visiter en quelques heures deux ou trois civilisations éteintes et s'en donner rapidement le spectacle, qu'on entre au Louvre. Une promenade dans ces longues galeries pleines de chefs-d'œuvre donnera une idée de l'Égypte, de l'Assyrie, et fera entrevoir la Grèce à des gens qui n'ont pas entendu parler d'hiéroglyphes ou de cunéiformes et qui ne liront jamais Homère ni Sophocle. » (1).

Ces avantages sont ressentis et appréciés en province, et le but constant des sociétés savantes y a été de pourvoir dans la mesure de leurs forces et de leurs attributions à cette diffusion des connaissances historiques. Il n'est pas exagéré de dire que c'est surtout à leur sollicitude, à leurs démarches que l'on doit la formation de nos musées provinciaux. La nôtre n'a pas failli à ce devoir et il est juste de reconnaître que le plus souvent l'administration municipale s'est reposée sur elle du soin de lui signaler les objets à y recueillir. Et d'abord le produit des fouilles exécutées par ses soins est venu tout naturellement, en partie du moins, se classer en ordre méthodique dans le Musée de la ville. Les découvertes de Saint-Bertin, celles de Notre-Dame y ont fourni leur contingent. Grâce aussi à la vigilance de nos collègues, des objets d'art qui étaient dispersés de divers côtés, même dans des monuments publics, ont trouvé un refuge

(1) G. Boissier. *Le musée de Saint Germain.*

dans les galeries du Musée où ils ont enfin été mis, souvent bien tard, à l'abri d'une mutilation. Par malheur, il est des objets trop encombrants, tels que les débris d'architecture, auxquels il est difficile d'y trouver une place et qui ne peuvent échapper ainsi à une irrémédiable destruction.

Il n'est pas possible de suivre ici en détail les actes de notre Compagnie dans l'accomplissement de cette partie de sa mission. C'est en visitant les galeries du Musée mieux encore qu'en consultant les procès-verbaux de ses séances, que l'on peut s'en rendre compte. Elle était aussi parfois l'intermédiaire d'offrandes qui, ordinairement, s'adressaient spécialement à elle ; mais quel meilleur emploi pouvait-elle faire des objets qui lui étaient donnés que de les déposer dans un établissement public où ils se trouvaient à la disposition de tous.

Il n'est que juste de rappeler à ce propos le nom de M. Auguste Deschamps de Pas, notre collègue, conservateur du Musée archéologique jusqu'en 1871. Cet établissement lui est redevable du classement, de l'appropriation des plus intéressantes collections, notamment celle des armes. Il fut secondé par son frère, M. L. Deschamps de Pas, dans la conservation de la partie archéologique et spécialement de la riche série numismatique, où un ordre chronologique et méthodique parfait a été établi. On doit encore à M. Auguste Deschamps de Pas la formation d'une intéressante collection de céramique, dans laquelle on admire de curieux spécimens des faïences les plus recherchées de nos provinces du Nord et celles surtout de la ville de Saint-Omer qui, jadis, dans un de ses faubourgs, possédait une importante fabrique de ce genre.

Nous devons aussi appeler l'attention sur quelques échantillons du pavage en dalles gravées qui décorait autrefois l'ancienne cathédrale de Saint-Omer. Ces dalles étaient disséminées dans le pavé de l'église et continuaient à être soumises à la détérioration lente produite par le passage réitéré des fidèles, lorsqu'en 1836 les membres du conseil de fabrique de Notre-Dame entreprirent de revêtir le sol de leur église d'un pavage en marbre dans le goût du jour. Les anciennes dalles gravées furent alors relevées et pour les sauver de la destruction, la Société des Antiquaires de la Morinie en fit réunir la majeure partie dans une chapelle du tour du chœur, tandis que plusieurs autres étaient plaquées contre les murs, dans divers points de l'église. Ce fut alors que, ne pouvant utiliser le tout pour l'œuvre commencée, la Société crut devoir envoyer au Musée quelques dalles incomplètes et néanmoins offrant un certain intérêt. D'après ce que nous venons de dire, on voit donc que ce n'est pas dans ce dernier établissement qu'il faut aller pour se rendre compte de ce curieux pavage, mais les spécimens qui s'y trouvent suffisent pour engager l'amateur à se rendre à l'église Notre-Dame où il lui sera possible d'examiner plus complètement l'effet qu'il produit dans la chapelle où les dalles ont été re-placées.

II. *Archives et Bibliothèque communales.* — En contribuant à enrichir les Archives et la Bibliothèque municipales, notre Société a parfois fait preuve de désintéressement puisqu'elle-même possède une bibliothèque et des archives ; désintéressement peut-être un peu forcé, en ce qui concerne au moins la bibliothèque, car la pauvreté de son budget lui en

fait une loi. Qu'importe après tout le mobile, si les effets sont les mêmes !

Le service le plus éminent que notre Société ait rendu au dépôt des Archives communales a été d'y faire maintenir tous les anciens titres qui constituaient le fond des archives de Notre-Dame. Un ordre du ministre de l'intérieur (1862) avait enjoint de les transférer à Arras. Cette question fut l'objet d'une étude spéciale : une commission fut nommée, et M. Courtois en fut le rapporteur. Il en est résulté que la loi du 5 brumaire an V, sur laquelle le ministre fondait son arrêté, n'était pas applicable, et qu'elle n'aurait d'ailleurs jamais été sérieusement appliquée. On fit valoir que l'église Notre-Dame étant la propriété exclusive de la ville, les titres de cette église devaient lui appartenir. A ce point de vue, le droit de l'État à demander le déplacement ne saurait être fondé, d'autant qu'il s'agissait beaucoup moins des anciennes archives épiscopales, qui ont à peu près entièrement disparu, que des archives propres à l'église régulièrement rendues à la ville par une loi postérieure à celle que l'on voulait invoquer. Quant à l'utilité du maintien de ces archives au point de vue public et privé elle ne pouvait être contestée ; elles sont purement locales ; Saint-Omer devait donc être le centre naturel du dépôt de ces titres ; d'ailleurs, ajoutait avec raison l'honorable rapporteur, en citant textuellement les paroles du ministre de l'intérieur en 1841 « les archives sont un patrimoine qu'il importe essentiellement de conserver, c'est une propriété qu'il est du plus haut intérêt de garder à tout prix. » N'est-ce pas en outre dans les précieux dépôts historiques des archives de Notre-Dame que la Société des Antiquaires de la Morinie puise une partie de ses utiles

recherches? N'est-ce pas cette compagnie qui, à ses frais, et par la médiation généreuse, intelligente et dévouée de plusieurs de ses membres actifs, en a assuré la conservation entière, ce dont elle a été félicitée plusieurs fois par le Gouvernement? N'est-ce pas par ses soins que ces archives ont été partiellement classées; n'est-ce pas elle qui en a fait commencer l'inventaire, continué aux frais de la ville? Ce classement, ce dépôt des titres de Notre-Dame dans le local des archives municipales n'a-t-il pas été autorisé, demandé même par lettres ministérielles de 1836? (1) Ces considérations, ces arguments si solidement déduits firent impression sur l'autorité supérieure qui, sans revenir sur une décision, résolue en principe, disait-elle, en ajourna indéfiniment l'exécution.

Cet exemple suffit à mettre en relief le rôle que savait soutenir notre Société et l'efficacité de son action : il dispense d'en rechercher d'autres qui ne manqueraient pas.

Il en fut de même en ce qui concerne la Bibliothèque communale. C'est à notre compagnie qu'elle doit de posséder divers manuscrits, des documents historiques, des ouvrages précieux parmi lesquels je citerai plusieurs parchemins relatifs à l'abbaye de Beaulieu, au diocèse de Boulogne; un manuscrit original de la corporation des poissonniers de Saint-Omer; un autre sur la Hanse de la même ville; une copie du supplément au catalogue des archives de Flandre et d'Artois, par Godefroy, etc. etc. Il n'a pas tenu à elle que la Bibliothèque communale s'enrichit encore de nombre d'autres documents intéressants,

(1) *Bulletin*. Séance du 11 août 1862.

entre autres de copies de ceux qui sont conservés dans les dépôts d'Angleterre. D'autres villes, comme Boulogne et Calais, ont fait pour cet objet des sacrifices qui n'ont pas été perdus pour la science.

Elle a également concouru, ou plutôt elle a pris l'initiative d'un travail important, qui concerne la Bibliothèque communale : il s'agit du complément et de la rectification du catalogue de ses manuscrits. Le ministre de l'instruction publique avait entrepris la confection de l'inventaire des manuscrits des bibliothèques publiques de province ; ce catalogue fait partie de la grande collection des *Documents inédits de l'histoire de France*. Celui qui concerne notre bibliothèque fut des premiers rédigé (in-4°, 1841, 386 p.), par les soins de M. Michelant, alors élève de l'école des Chartes. La ville obtint à cette époque, sous l'inspiration de la commission de la bibliothèque et de notre Société, l'autorisation de faire tirer à part cent exemplaires de la partie du volume qui la concernait ; les frais en furent prélevés sur l'allocation annuelle de la bibliothèque accordée par la municipalité. Plus tard notre Société crut devoir compléter ce catalogue par quelques additions et rectifications et par une introduction. Cet important travail bibliographique fut confié à M. Duchet, auquel nous devons le cartulaire de Thérouanne (v. sup. p. 174). Il comprend 1° La description de 44 manuscrits non compris dans le catalogue de M. Michelant, portant les n° 843 à 887 ; il est dressé exactement suivant l'ordre et la méthode suivis dans la publication ministérielle. — 2° Des additions et corrections à cette publication. Cette partie est très développée. Le tout devait être précédé d'une introduction, et suivi de tables analogues à celles qui sont à la suite de l'ancien catalogue. M. Duchet n'a

pas eu le temps d'en achever la rédaction avant sa mort, mais les éléments en ont été trouvés dans les papiers qu'il a laissés.

La compagnie avait fait l'avance des frais de cette importante addition, s'élevant à 720 francs; mais la commission administrative de la Bibliothèque communale trouvant que la propriété de ce travail devait lui appartenir, puisqu'il double la valeur du premier catalogue remboursa les avances faites par la Société. Pour n'avoir pas fait de sacrifice au point de vue financier, celle-ci n'en conserva pas moins le mérite de l'œuvre entreprise par elle avec désintéressement et accomplie entièrement par ses soins et ceux de l'un de ses membres.

Dans le même ordre d'idées la Société avait accueilli d'un vœu favorable la proposition émise par l'un de ses membres que chacun dressât le catalogue descriptif et raisonné de sa collection particulière. La publication de ces catalogues eut été très utile aux travailleurs; il est regrettable que ce projet n'ait été suivi d'aucune exécution, alors qu'elle eut été si facile.

§ IV. — COOPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ A DES ŒUVRES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion au cours de cette étude de voir que la Société des Antiquaires de la Morinie n'entendait pas limiter son action seulement aux œuvres nées de son initiative ou de celle de ses membres. Nous avons constaté tout au contraire que l'un des objets de sa formation était de fournir un centre de correspondances aux différents travaux d'intérêt général que le ministère de l'instruc-

tion publique avait entrepris à une certaine époque (v. p. 8 et suiv.). A quoi a-t-il tenu que cette conception éminemment utile n'ait pas produit tous les résultats qu'on en attendait? Il n'appartient sans doute pas aux sociétés savantes de le rechercher, isolées qu'elles sont les unes des autres. En dépit des essais qui ont été faits pour les grouper et les faire concourir à une œuvre commune et d'intérêt public, une bonne organisation n'a pas encore été trouvée. Tous les ministres qui se sont succédés au département auquel elles ressortissent n'y ont pas épargné leurs soins et leurs efforts. Je n'entreprendrai pas d'en faire l'historique ce serait un hors d'œuvre dans une étude qui a pour objet non des généralités, mais l'histoire particulière d'une société savante. Il suffit de rappeler ce sujet aux méditations de nos collègues, et de faire des vœux pour que le ministre qui a donné des gages de sa sollicitude pour les académies de province; réussisse dans les mesures nouvelles qu'il a adoptées pour leur imprimer une activité plus grande et les faire concourir à un but commun (1).

Passons donc rapidement en revue les différentes formes sous lesquelles s'est manifestée la coopération de notre compagnie à cette œuvre collective et d'intérêt général.

Nous n'avons jamais manqué d'être représentés chaque année aux assises scientifiques qui se tiennent à la Sorbonne sous le nom de congrès des sociétés savantes. Le Bulletin contient les rapports

(1) V. les circulaires ministérielles, signées J. Ferry, du 11 juillet 1881.—V. aussi, sur la question que j'indique ici, les études de M. Fr. Bouillier sur les *Académies de Province* qui ont paru en partie dans la *Revue des 2 Mondes*.

spéciaux que dressaient nos délégués. A diverses reprises plusieurs de nos collègues y ont fait des communications et des lectures, dans les dernières années surtout. Il convient de citer M. de Lauwereyns dont plusieurs mémoires, ont eu les honneurs de la lecture publique, notamment : *Idées, mœurs et institutions à Saint-Omer, étudiées dans les divers épisodes d'une sédition bourgeoise, en 1467*; et *Le Droit germanique et le Droit romain au XV^e s. étudiés dans les épisodes d'une guerre de six ans, entre les Bourgeois de Saint-Omer et les Flamands de la châtellenie de Cassel, de 1416 à 1422*. Rappelons aussi la distinction plus flatteuse encore, le prix obtenu à l'un de ces congrès par M. Courtois, pour son dictionnaire historique de l'arrondissement de Saint-Omer.

L'association des congrès archéologiques fondée par M. de Caumont a tenu dans notre région plusieurs sessions auxquelles notre Société a été représentée : à Douai en 1833, à Amiens en 1839, à Dunkerque en 1860, et plus récemment à Arras en 1880. Plusieurs questions intéressant l'histoire et l'archéologie de la région morinienne y ont été traitées.

La commission de la *Topographie des Gaules*, devenue depuis celle de la *Géographie de l'ancienne France*, comptait avec raison sur le concours de la Société des Antiquaires de la Morinie. Celle-ci avait d'ailleurs pris l'initiative de divers travaux convergeant au même but. Tel était entre autres l'objet d'une commission spéciale chargée de dresser un état des voies romaines de l'arrondissement de Saint-Omer. Ces anciens chemins réputés d'origine romaine, sont au nombre de huit. C'est aux recherches de cette commission que se rapporte une excellente dissertation de M. Courtois, publiée au t. IX des *Mé-*

moires. Elle concerne un chemin, dit la *Leulène*, qui ne figure ni dans l'itinéraire d'Antonin, ni sur la carte de Peutinger. Les autres voies ont été étudiées également avec soin ; le sujet fut même mis au concours de 1860 ; mais, à part des rapports partiels faits en séance, ces études n'ont encore donné lieu à aucun mémoire d'ensemble : suivant un cliché connu, les recherches continuent. Rappelons pourtant que c'est aussi à cette catégorie de travaux, se rattachant à une entreprise d'intérêt scientifique général, qu'appartient le *Dictionnaire géographique de l'arrondissement de Saint-Omer*, dû au même auteur, M. Courtois.

Le *Répertoire archéologique* de l'arrondissement de Saint-Omer est une conception du même genre. Sur l'invitation de l'administration supérieure, la Société désigna quelques-uns de ses membres pour préparer cette œuvre. Ils se partagèrent les cantons qu'ils furent chargés d'étudier et de décrire plus spécialement.

Pour tous les travaux de ce genre, la Société se tenait en communication avec les divers comités institués auprès du ministère de l'instruction publique (1).

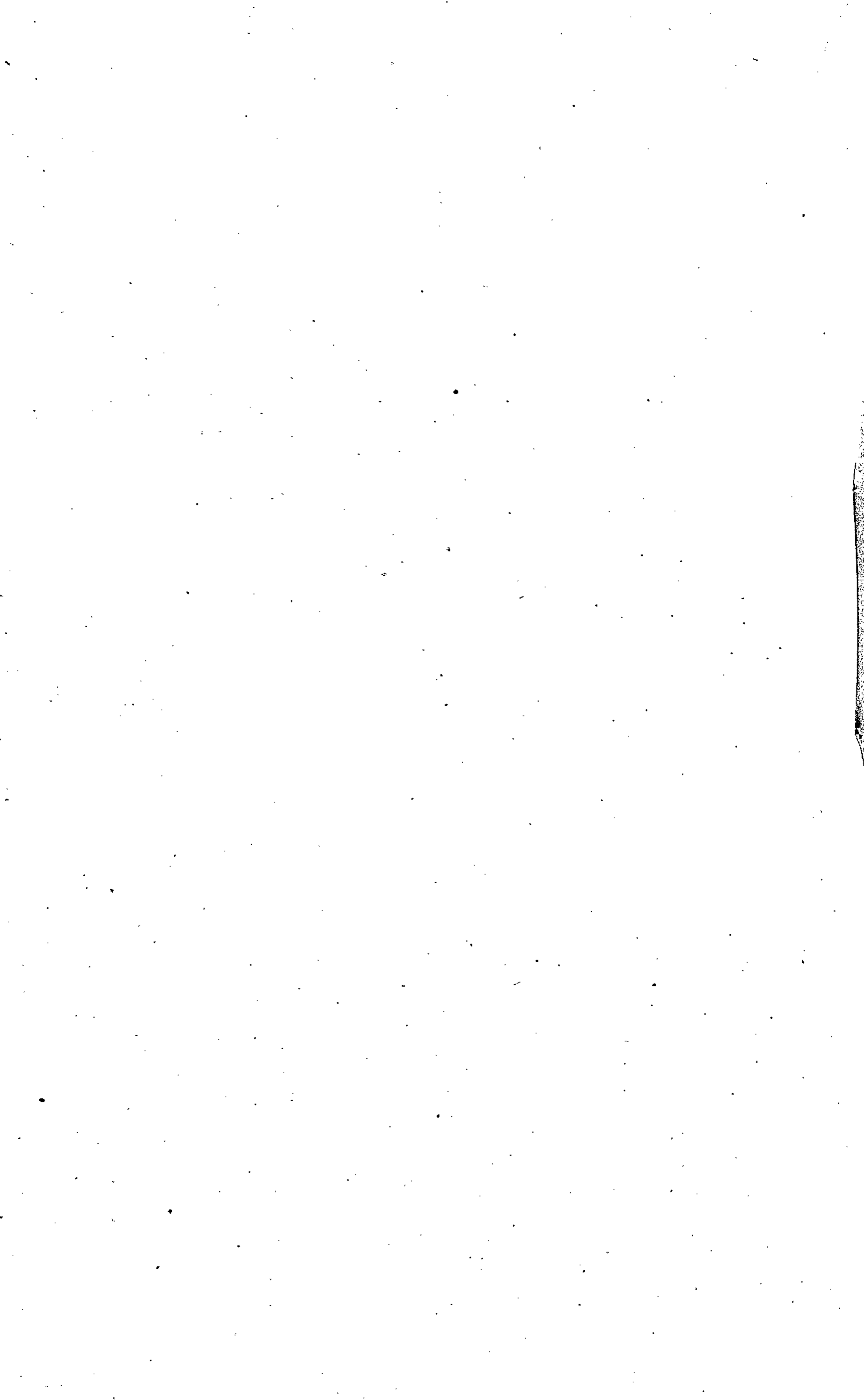
Notre Société enfin s'associait à toutes les entreprises qui lui paraissaient mériter des encouragements. C'était un principe pour elle de prendre sous son patronage tous les ouvrages qui concernent l'histoire locale, et de souscrire même à ceux qui lui sont offerts en hommage.

(1) Bulletins, *passim*.

J'ai accompli la tâche que j'avais entreprise : éloigné depuis du foyer où j'aurais pu mieux m'éclairer, je connais l'insuffisance de son exécution. Mais le concours que m'ont donné nos collègues résidents, et en particulier notre secrétaire perpétuel, M. Deschamps de Pas, qui a contrôlé mon travail avant qu'il fut remis à l'impression, me permet d'espérer que je n'y ai rien omis d'essentiel, et qu'il présente le tableau exact de l'œuvre de la Société des Antiquaires de la Morizie, depuis ses débuts jusqu'à ce jour. Il est ainsi devenu en quelque façon le produit de la collaboration de tous. Je souhaite qu'il réponde au désir manifesté par M. le Ministre de l'Instruction publique et qu'il attire sur notre compagnie sa bienveillante attention.

Rectification s'appliquant à la page 150, note.

Lorsque j'écrivais que le Dictionnaire historique de l'arrondissement de Boulogne rédigé par M. l'abbé Haignéré, attendait encore l'impression, j'étais mal informé; mon éloignement du pays excuse cette ignorance. Cet ouvrage a été publié tout récemment aux frais de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, et forme le t. xi de ses *Mémoires*.



APPENDICE

Note A

Liste des membres fondateurs.

MM. le g^{al} FÉREY, maréchal de camp d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, — décédé le 2 février 1844.

DESMARQUOÏY, ancien médecin en chef des armées, membre correspondant de l'Académie royale de médecine, membre de la Légion d'honneur, — décédé le 22 avril 1845.

LOUIS DE GIVENCHY, propriétaire, — décédé le 20 septembre 1858.

Alexandre HERMAND, propriétaire, — décédé le 22 janvier 1858.

Narcisse LEFEBVRE, membre du Conseil d'arrondissement, — démissionnaire le 8 novembre 1833.

Achille TOURNIER, avocat, — démissionnaire le 5 juin 1835.

Joseph CADART, principal du collège de St-Omer, — décédé en septembre 1844.

Jean DERHEIMS, pharmacien, — démissionnaire le 1^{er} février 1833.

Florimond DUMÉRIL, officier comptable de l'hôpital militaire, membre de la Légion d'honneur, — démissionnaire le 3 janvier 1834.

VANHENDE, professeur de langues, — démissionnaire le 1^{er} mars 1833.

Augustin PLEY-LEGRAND, administrateur des hospices, — décédé le 21 mai 1855.

Albert LEGRAND, trésorier de la ville de St-Omer.

Antoine-Léopold MALLET, commissaire-priseur, — décédé le 11 avril 1854.

AUDOUIN, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, membre de la Légion d'honneur, — démissionnaire le 3 février 1836.

VAN EECKOUDT, capitaine du génie, membre de la Légion d'honneur. — démissionnaire le 1^{er} mars 1833.

Hector PIERS, bibliothécaire de la ville de Saint-Omer, — démissionnaire le 7 décembre 1836.

EVERARD, docteur en médecine, — démissionnaire le 4 janvier 1836.

Henri LE SERGEANT DE BAYENGHEM, membre de la Chambre des députés, du Conseil général, de la Légion d'honneur, — démissionnaire le 3 janvier 1834.

Edouard DENEUVILLE, négociant, — démissionnaire en novembre 1844.

Note B

Liste des dignitaires de la Société depuis sa fondation.

I

PRÉSIDENTS

MM. le g^{al} FÉREY, de 1832 à 1845.

le g^{al} v^{te} DU TERTRE, de 1845 à 1851.

Alex. HERMAND, en 1852 et 1853.

le président QUENSON, de 1854 à 1859; et de 1862 à 1874.

Alb. LEGRAND, en 1860 et 1861; et de 1875 à 1879.

J. BUTOR, en 1880 et 1881.

II

VICE-PRÉSIDENTS

MM. EUDES, de 1832 à 1841.

le g^{al} v^{te} DU TERTRE, de 1841 à 1844.

Alex. HERMAND, de 1845 à 1851; et en 1854.

Ch. PAGART, en 1852 et 1853.

Alb. LEGRAND, de 1855 à 1859; de 1862 à 1874; et en 1880 et 1881.

le président QUENSON, en 1860 et 1861; et de 1875 à 1877.

J. BUTOR, en 1878 et 1879.

III

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS

MM. L. DE GIVENCHY, de 1832 à 1858.

H. DE LAPLANE, secrétaire perpétuel adjoint depuis le 6 juillet 1849, et secrétaire perpétuel depuis 1858 jusqu'en 1873.

L. DESCHAMPS DE PAS, de 1873 à 1881.

IV

SECRÉTAIRES ARCHIVISTES

MM. H. PIERS, de 1832 à 1836.

Alex. HERMAND, de 1837 à 1844.

H. DE LAPLANE, de 1845 à 1847.

COURTOIS, de 1847 à 1864.

DELMOTTE, de 1864 à 1874.

PAGART D'HERMANSART, de 1874 à 1881.

V

TRÉSORIERS

MM. MALLET, de 1832 à 1853.

DELMOTTE, de 1854 à 1874.

DE BAILLIENCOURT DIT COURCOL, de 1875 à 1881.

Note C

Liste des membres titulaires actuels suivant l'ordre de leur admission.

1831.	MM. LEGRAND (Albert), membre fondat ^r .
6 mars 1835.	MARTEL, sénateur.
5 nov. 1847.	DESCHAMPS DE PAS (Louis), correspondant de l'Institut.
8 nov. 1850.	TAFFIN DE GIVENCHY (Charles), propriétaire.
6 mai 1861.	REVILLION (Charles), commissaire-priseur.
3 août 1861.	LE SERGEANT DE MONNECOVE (Félix), anc. député au Corps législatif.
15 juin 1863.	LEFEBVRE DU PREY (Edm.), député.
1 ^{er} avril 1867.	DE LAUWEREYNS DE ROOSEDALE, professeur d'histoire au Lycée de Saint-Omer.
déc. 1872.	BOISTEL, ancien juge au tribunal civil.
5 nov. 1873.	DU HAYS, propriétaire.
6 déc. 1873.	BUTOR (Jules), juge au trib. civil.
id.	DE BAILLIENCOURT DIT COURCOL, notaire.
id.	LE SERGEANT DE MONNECOVE (Alb.), propriétaire.

3 janv. 1874.	DUPUIS, propriétaire.
7 mars 1874.	LE SERGEANT DE MONNECOVE (Gaston), propriétaire.
id.	TAFFIN DE GIVENCHY (Henri), prop.
4 avril 1874.	PAGART D'HERMANSART (Emile), ancien vérificateur des domaines.
2 mai 1874.	DE RICHOUFFTZ (Ludovic), propriét.
5 déc. 1874.	VIOLETTE DE NOIRCARMES (Fernand), propriétaire.
6 mars 1875.	VAN EECKHOUT (Léon), propriétaire.
13 janv. 1877.	DESCHAMPS DE PAS (Charles), propriétaire.
3 fév. 1877.	SIMON, professeur d'allemand au Lycée de Saint-Omer.
7 fév. 1880.	LAMBERT-ROODE, juge au trib. civil.
id.	VAN ZELLER D'OSTHOOVE (Arnould), propriétaire.
9 avril 1881.	BLED (l'abbé), professeur au collège Saint-Bertin.
id.	VAN KEMPEN (Charles) propriétaire.

Note D

Programmes des concours proposés depuis la fondation de la Société.

Les sujets de concours ont été choisis avec discernement et dans le but d'élucider les points les moins connus de notre histoire locale. S'ils avaient été traités, ils auraient fourni une série de monographies intéressantes. Ils s'offrent naturellement à l'étude des travailleurs en quête de sujets. A ce titre encore, il y a utilité à reproduire la liste des programmes parus dans les différents volumes des Mémoires et

des Bulletins, où il faut certaines recherches pour les découvrir, et qui seront ainsi évitées. (1)

Concours de 1833.

Trois questions ont été proposées concernant Thérouanne, Boulogne et Ypres. Les prix offerts étaient : une médaille d'or de 300 fr. et deux de 150 francs, montant d'une allocation du Conseil général.

La question sur Thérouanne devait avoir pour objet : l'Etat de l'ancienne cité des Morins avant et pendant la domination romaine, jusqu'à la conquête des Francs au v^e siècle. L'auteur devait envisager la question sous les divers points de vue suivants :

1^o L'état topographique de l'oppidum de Thérouanne, dans cette période de temps, son étendue et ses principaux monuments.

2^o Son gouvernement, ses institutions religieuses, civiles, militaires, administratives et judiciaires.

3^o Examiner les motifs qui ont porté César à mettre une aussi grande importance à la conquête des Morins ; entrer dans quelques détails sur les moyens de défense de ces derniers, sur le rang qu'ils occupaient dans la confédération Gauloise et sur les limites de leur territoire.

La question sur Boulogne portait sur trois points principaux :

1^o Sur l'existence du *fanum Martis* à Boulogne, l'époque et les causes de sa destruction.

(1) Ne serait-ce pas le cas pour notre Société de reprendre ces différents sujets, non pas pour les remettre au concours, mais pour les faire étudier par des commissions? N'est-ce pas un moyen de réveiller le zèle des sociétaires et de provoquer en même temps des œuvres qui pour être collectives n'en seront que plus sérieuses?

2° Sur l'importance du *portus Gessoriacus*, les établissements romains qui l'entouraient, l'époque et les causes de leur destruction.

3° Enfin sur les vestiges qui restent ou qui existaient encore au moyen-âge des deux monuments sus-mentionnés.

Le programme de la question sur Ypres se divisait en quatre parties :

1° Quelle est l'époque de la construction de la Halle aux draps, vulgairement nommée la Maison de Ville, à Ypres ?

2° Quelles sont les causes qui ont donné lieu à la construction de cet édifice sur des proportions aussi vastes ?

3° Quelles sont les institutions qui ont pu développer une aussi grande prospérité dans cette ville, à une époque où le reste de l'Europe était encore enseveli dans la barbarie ?

4° Enfin quelle est l'époque de la construction et les diverses variations qu'a éprouvées l'église de Saint-Martin de cette même ville ?

Concours de 1834.

Les questions proposées pour le concours de 1834, étaient au nombre de trois :

1° A-t-il réellement existé des grands forestiers de Flandre ; quelle est l'époque de leur institution, la nature de leurs pouvoirs et les limites de leur juridiction ?

2° Quelles sont les diverses institutions judiciaires (considérées notamment sous le rapport de leur juridiction et de leurs attributions respectives) qui ont existé dans la Morinie depuis le v^e siècle jusqu'à l'établissement du Conseil d'Artois en 1530 ?

NOTA. — Cette question n'ayant pas été traitée fut reportée au programme du concours de 1835.

3° Le *Castellum Morinorum* depuis son origine jusqu'à sa destruction. Cette question devait être envisagée sous les rapports historique, archéologique, topographique, géologique et militaire.

Concours de 1835.

Trois questions sont encore portées au programme du concours de 1835 :

1° Quel était l'état des lettres dans les pays d'Artois et de la Flandre française, lors de l'établissement de l'imprimerie dans ces provinces (médaille de 200 f.)

2° Une médaille de 150 fr. serait décernée à la meilleure dissertation sur le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons au siège de Calais, en 1347, fait historique que plusieurs auteurs ont paru révoquer en doute.

3° La troisième question, pour laquelle il est aussi proposé une médaille de 150 fr., n'est autre que la deuxième du programme du concours de 1834.

Concours de 1836.

Le programme de ce concours contient aussi trois questions :

1° Quelles sont les similitudes et les dissemblances qui doivent être remarquées entre l'établissement de la seigneurie, plus tard comté d'Artois, au XIII^e siècle, et la formation successive des autres grands fiefs, dans les siècles qui l'ont précédé, et dans ceux qui l'ont suivi?

Faire ressortir les causes morales et politiques qui ont occasionné ces similitudes ou ces dissemblances. (une médaille de 200 fr.)

2° Quelles ont été et quelles sont encore, pour les peuples de la Morinie et pour leurs voisins, les conséquences de la domination espagnole ? (une médaille de 150 fr.)

3° Une médaille de 150 fr. devait être décernée sur la question posée en ces termes :

De tout temps, les mœurs des habitants des côtes, dans les provinces maritimes, ont présenté de nombreuses différences, comparées à celles des habitants de l'intérieur des terres. Tels étaient les habitants des côtes depuis l'embouchure de la Canche jusqu'à celle de l'Yser comparés à ceux des terres intérieures ; ce cachet différentiel s'est perpétué, pour ainsi dire jusqu'à nos jours. Ainsi la Société se reportant au moyen-âge, propose la question suivante :

Quel était l'état politique et commercial, quelles étaient les mœurs des habitants des côtes sus-indiquées, à l'époque de l'invasion des Anglais ?

Quelle influence a été exercée, sous ces mêmes rapports, par la longue occupation étrangère et par les nombreuses luttes qu'elle a suscitées ?

Concours de 1837.

Deux questions seulement figurent au programme de cette année, mais l'importance des prix est augmentée.

1° La première question est la même que la seconde du concours précédent. La médaille à décerner est portée à 300 fr.

2° Tracer l'historique de l'établissement du christianisme dans la Morinie ; faire connaître l'époque où l'idolâtrie en fut définitivement expulsée, étayer son opinion de la conversion en oratoires chrétiens des

édifices du paganisme construits par les Romains (médaille de 200 fr.)

Concours de 1838.

Il n'y a aussi que deux questions sur le programme :

1° Rechercher et décrire l'influence que Suger, né à Saint-Omer, ministre des rois Louis VI et Louis VII, a exercée sur son siècle comme homme d'état ? (médaille de 300 fr.)

2° Rechercher et décrire les établissements militaires, désignés dans le temps sous les noms de *mansiones* et *castra stativa*, fondés par les Romains, près des voies qu'ils avaient construites dans la Morinie, en prenant Thérouanne comme point central de départ ; faire ressortir le système de domination qui les a guidés dans ces travaux de communication et de défense ? (médaille de 200 fr.)

Concours de 1839.

Deux questions :

1° Reproduction de la première question du concours de 1837.

2° Même question que la deuxième du même concours.

Concours de 1840.

Deux questions :

1° Quelle a été l'influence des croisades sur les sciences, les arts, le commerce, la littérature et la civilisation dans le comté de Flandre aux xi^e xii^e et xiii^e siècles ? (médaille de 300 fr.)

2° Reproduction de la seconde question du programme de 1838.

Concours de 1841.

Le programme de ce concours reproduit intégralement celui de l'année 1840.

Concours de 1842.

Trois questions sont posées dans le programme :

1° Déterminer les caractères qui distinguent les souterrains-refuges de toutes les époques dans la Morinie et le pays des Atrébates, depuis le temps de la domination gauloise jusqu'à nous ? (médaille de 200 fr.)

2° Quelles furent pour la ville de Saint-Omer, les causes de sa prospérité commerciale au moyen-âge ?

Quelles furent celles qui amenèrent la décadence de cette prospérité ? (médaille de 200 fr.)

3° Une médaille d'argent, de 70 millimètres de module sera décernée à la meilleure notice biographique et littéraire sur un écrivain ou sur un homme célèbre né dans le pays des Morins ou des Atrébates, au choix des concurrents.

Concours de 1843.

Une seule question est portée pour ce concours, et on réserve au vainqueur une médaille de 500 fr. Voici cette question :

Déterminer la différence qui existe entre les institutions communales de la Flandre au moyen-âge, et les institutions communales de la France à la même époque, tant sous le rapport de leur origine, que sous celui des lois et coutumes qui les ont régies jusqu'au siècle de Louis XIV.

Concours de 1844.

Encore une seule question :

Il sera décerné une médaille d'or de la valeur de 500 fr. au meilleur mémoire présenté sur un sujet important d'histoire, de géographie ou d'archéologie relatif à la Morinie, pendant l'époque dite du moyen-âge (de 500 à 1500).

Concours de 1845.

Le programme contient deux questions :

1° Rechercher et décrire toutes, ou au moins le plus grand nombre possible d'inscriptions de l'époque romaine, qui se trouvent dans les limites de l'ancienne Morinie et dans la délimitation actuelle du département du Pas-de-Calais ? (médaille de 300 fr.)

2° Rechercher l'origine historique de l'usage qui existe dans plusieurs provinces de la France, et qui y entrave l'augmentation progressiste et raisonnable des baux à ferme des biens ruraux, par suite du privilège exclusif que s'arrogent les locataires en possession de jouissance, d'évincer par menaces ou autres moyens illicites, les concurrents qui se présentent sans avoir préalablement obtenu, à titre gratuit ou onéreux, le consentement du locataire en possession du bail en vigueur ou expirant.

Rechercher les moyens de faire cesser cet abus. (médaille de 200 fr.)

Concours de 1846.

La question posée au programme de 1843 est remise cette année au concours. Seulement le texte en est plus développé. Le voici :

Déterminer, par des documents authentiques, la différence qui existe entre les institutions communales de l'ancien comté de Flandre ainsi que des autres principautés enclavées aujourd'hui dans la Belgique

et les provinces Rhénanes, telles que ces institutions étaient en vigueur au moyen-âge, et les institutions communales des provinces qui composaient la France en 1789, spécialement sous le rapport de l'origine des unes et des autres, et aussi sous celui des lois et coutumes qui les ont régies jusque vers le milieu du xvii^e siècle ; enfin au point de vue de l'influence que ces institutions ont pu exercer sur la civilisation, le développement du commerce et les mœurs publiques de ces deux pays.

Concours de 1847.

Le programme contient deux questions :

1^o Rechercher les causes générales et particulières auxquelles on doit attribuer le grand nombre de monuments d'architecture religieuse de premier et de second ordre, qui ont été élevés pendant le xii^e xiii^e et xiv^e siècles, dans les provinces situées au nord de la Loire, comparativement au petit nombre de ces mêmes monuments érigés pendant la même période dans les provinces au sud de ce fleuve (médaille de 300 francs).

2^o Notice biographique sur Robert de Fiennes, plus connu sous le nom de Moreau de Fiennes, époux de la châtelaine de Saint-Omer et connétable de France, immédiatement avant Duguesclin (médaille de 200 francs.)

Concours de 1848.

Il sera décerné une médaille d'or de 500 francs au meilleur mémoire sur la littérature et l'histoire littéraire, dans l'ancienne province d'Artois, les comtés de Boulogne, de Saint-Pol et le Calaisis, depuis le huitième siècle jusqu'au quinzième inclusivement.

Concours de 1849.

Deux questions figurent au programme :

1° Décrire l'influence que la domination romaine a exercée sur l'état physique, social et religieux de la Morinie ?

Les Morins avaient-ils une civilisation avancée lors de l'invasion romaine ?

Dans le cas d'une réponse affirmative, on devra déterminer :

A quelle cause on peut attribuer l'extrême barbarie dans laquelle le peuple se trouvait plongé, vers la fin du iv^e siècle, ainsi que l'atteste la lettre 18^e de saint Paulin de Nole, écrite à saint Victrice, évêque de Rouen. (Médaille de 300 francs.)

2° Une notice raisonnée sur un manuscrit relatif, soit à l'histoire générale ou particulière des anciennes provinces, qui sont réunies dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord, soit aux institutions, aux hommes, aux monuments de ces provinces, ou aux faits qu'y s'y sont accomplis. (Médaille de 200 francs.)

Concours de 1850.

Une médaille d'or de 500 francs à décerner au meilleur mémoire sur l'histoire de l'institution des corporations marchandes, connue sous le nom de *Ghilde*, dans l'extrême nord des Gaules.

Concours de 1851.

Deux prix sont proposés pour ce concours.

1° Une médaille d'or du prix de 250 francs au meilleur travail sur l'histoire, soit d'une commune importante, soit d'un groupe de villages, du département du Pas-de-Calais, ou de l'ancienne Morinie.

2° Une médaille d'or de la même valeur (250 francs) à la meilleure notice biographique sur le maréchal de France, *Arnoud d'Audrehem*, connu au moyen-âge sous la désignation d'*Arnoud d'Audenhén*.

Concours de 1852.

Deux prix figurent aussi à ce programme.

1° Une médaille d'or du prix de 250 francs au meilleur mémoire sur le collège de Boncours, fondé à Paris en 1356, sur la montagne Sainte-Geneviève, par Pierre de Bécoud, chevalier, seigneur de Fléchinel.

Pierre de Bécoud devint, par cette fondation, le généreux promoteur de l'instruction littéraire sérieuse dans le pays des Morins, et son collège fut une maison de hautes études pour la jeunesse de la contrée.

2° Médaille d'or du prix de 250 francs à la meilleure histoire d'un village ou groupe de villages, d'un établissement religieux ou de bienfaisance du département du Pas-de-Calais, ou de l'ancienne Morinie.

Concours de 1853.

Le programme ne contient qu'une seule question, pour laquelle est proposé un prix de 500 francs. Voici cette question :

Histoire des invasions des Normands dans la Morinie.

Concours de 1855 ⁽¹⁾.

Il y a deux questions dans ce programme.

1° Les Saxons ont-ils étendu leurs établissements jusque dans la Morinie ?

(1) Il n'y a pas eu de programme pour le concours de l'année 1854.

Dans le cas d'une solution affirmative, indiquer à quelle époque ils auraient envahi cette contrée, dans quelle partie ils se seraient fixés, quelle influence ils y auraient exercée sur les mœurs, sur la langue et sur les institutions.

2° Les représentations des mystères furent très nombreuses dans les provinces de Flandre et d'Artois pendant les xv^e et xvi^e siècles.

Composer une notice historique sur l'origine et les progrès de l'art théâtral dans le nord de la France, en utilisant les documents manuscrits déposés dans les archives communales et dans les anciens chapitres.

Concours de 1857.

Une médaille d'or de 500 francs sera accordée à l'auteur du meilleur travail sur l'un ou l'autre des sujets suivants :

1° Rechercher quelles furent, dans le nord de la France, les institutions militaires créées pour la défense du pays, depuis l'invasion des Normands jusqu'à la fin du règne de François I^{er}. — Indiquer les règlements et ordonnances qui les régissaient. — Faire l'application de ces documents à la stratégie militaire du moyen-âge pour l'attaque et la défense des villes et châteaux-forts ; la disposition des plans de bataille et l'explication des changements apportés dans la fabrication des armes à diverses époques.

2° Quelle est l'origine de la justice seigneuriale en France ? Faut-il la faire remonter à la domination romaine ou à l'immunité que les rois de la première et de la seconde race accordaient aux bénéfices laïcs et ecclésiastiques, et qui interdisait l'entrée de ces possessions aux juges, et à la puissance judiciaire

judiciaria potestas ; ou bien faut-il considérer la justice seigneuriale comme une usurpation de la part des seigneurs au préjudice de l'autorité royale ?

Quelle était en particulier l'origine de la juridiction de l'abbaye de Saint-Bertin ? Cette juridiction s'étendait-elle primitivement sur la villa de Sithiu ? Quels étaient le sens et la portée de l'immunité par laquelle les rois des deux premières races interdisaient aux juges d'entrer dans la possession de cette abbaye, d'en distraire aucun domicilié pour servir de caution et défendaient à leurs envoyés ou agents d'y prendre leur logement et d'y percevoir le *fredum* ? Cette immunité avait-elle pour effet d'attribuer un droit de juridiction ou, seulement, de mettre les possessions du monastère à l'abri de toute vexation de la part des agents du fisc ?

Concours de 1858.

1° Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera accordée à l'auteur du meilleur inventaire critique, analytique et raisonné de tous les monuments historiques concernant la partie du département du Pas-de-Calais autrefois comprise dans l'ancienne Morinie, manuscrits qui se rencontrent principalement dans les Bibliothèques publiques de Paris, et au dépôt des archives de l'Empire.

2° Une médaille d'or de 200 francs sera décernée à la meilleure monographie inédite de l'une des communes, ou de l'un des établissements civils ou religieux des arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer.

Concours de 1859.

Une seule question est proposée à l'étude des érudits :

Décrire dans leur parcours les quatre voies romaines allant de Téroüanne à Boulogne, à Sangatte, à Arras, à Cassel, et la voie directe de Boulogne à Cassel par Watten. Indiquer d'après les documents du moyen-âge, les anciens terriers et la tradition, quels étaient les lieux que traversaient ces anciennes chaussées ; quelles étaient les voies secondaires, dites *per compendium*, qui s'embranchaient à ces cinq voies principales ; quels sont les villages, les hameaux ou les fermes dont le nom roman ou tudesque semble indiquer les gîtes ou étapes (*Mansiones, Stationes*) où logeaient les soldats romains après une journée de marche, et les relais (*Mutationes*) où les postes impériales changeaient de mules ou de chevaux. Citer autant que possible tous les documents du moyen-âge qui font mention de ces anciens chemins sous les diverses dénominations tudesques et romanes, de *Strahe, Straet, Steenstreet, Hoog-Straet, Ho-Strat, Le Ho-Strat, Lostrat, Lanstra, Lieu-Strat* ou *Leulinque, Leuline, Leulène, Grande-Leulène, etc., Estrée, Cauchie, etc.*, dénominations qui distinguaient, au moyen âge, dans le nord de la Flandre française, de l'Artois et du Boulonnais, les voies romaines et les routes royales des voies secondaires ou de traverse désignées sous ces différents noms tudesques de *Petite-Leuline* ou *Wéline* et de *Boerweg*. Citer en outre les découvertes que l'on a pu faire soit sur les chaussées elles-mêmes, soit dans les champs voisins. Indiquer aussi, autant que possible, quels sont les matériaux qui ont été employés à la confection des voies romaines ci-dessus désignées. Ces chemins étaient-ils tous en chaussées ? Reposaient-ils sur une première couche de moëllons ? Étaient-ils pavés, ou simplement recouverts d'une couche de gravier ?

Lorsqu'on dit des voies romaines qu'elles se dirigeaient en droite ligne d'un point à un autre, faut-il entendre par là qu'elles étaient tracées au cordeau ou seulement que les nombreuses sinuosités qu'elles formaient sur les pentes semblaient avoir été tracées sur un axe droit et direct entre leurs deux extrémités ?

N'existait-il point parallèlement aux grandes voies romaines des lignes de signaux à feu ? Ces signaux étaient en usage sur toute la frontière au temps de Charlemagne et de ses successeurs. Ils sont restés en usage sur la côte du Boulonnais et du Calaisis jusqu'au siècle dernier. Citer les chroniques et les documents du moyen-âge et des temps modernes qui en font mention. Indiquer les hauteurs sur lesquelles ils étaient établis sur cette partie du rivage morinien, et les hauteurs sur lesquelles ils correspondaient. Consulter à cet égard la tradition et les dénominations des lieux les plus élevés exprimant, soit en français, soit en roman, soit en tudesque, l'idée de *flamme*, *feu*, *lueur*, *échauguette* et d'autres sens analogues.

Concours de 1861.

Une médaille d'or de 200 francs sera décernée à la meilleure monographie inédite de l'une des communes, ou de l'un des établissements civils ou religieux des arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer.

Concours de 1862.

Deux questions :

1° Reproduction de la première question du programme de 1858. La médaille à accorder est du prix de 500 francs.

2° Retracer l'histoire des établissements formés dans le Nord de la France, et en particulier à Saint-

Omer et à Douai, sous le nom de collèges anglais ou irlandais. Rechercher à quelles causes ces écoles, fondées et soutenues dans des circonstances exceptionnelles, doivent leur longue existence et leur prospérité. Montrer quel en fut l'esprit et le caractère particulier. Déterminer quelle part d'influence les maîtres qui les dirigeaient purent exercer, soit par leur intervention personnelle et directe dans les affaires du temps, soit par les doctrines qu'ils enseignaient, soit par les élèves qu'ils formèrent, sur les luttes religieuses et politiques de l'Angleterre au xvii^e et au xviii^e siècle. (Médaille d'or de la valeur de 500 francs.)

Concours de 1863.

Une médaille d'or de 200 francs sera décernée à une bonne généalogie historique de la famille de Sainte-Aldegonde.

Concours de 1864.

1^o Une médaille d'or de 300 francs sera accordée à la meilleure étude sur le commerce de Saint-Omer et des villes voisines au moyen-âge.

2^o Inventaire critique, analytique et raisonné de tous les manuscrits historiques concernant la partie du département du Pas-de-Calais autrefois comprise dans l'ancienne province d'Artois. (Médaille de 500 francs.)

(Nota. — Dans la séance du 1^{er} février 1864, la date des deux concours précédents fut prorogée : le programme du premier fut indiqué comme devant s'appliquer au concours de 1864, et celui du second, proposé pour l'année 1865.)



TABLE

	Pages.
AVANT-PROPOS	1
CHAPITRE PREMIER. — Origine et développement de la Société. — Son organisation, son œuvre, ses finances.	3
CHAPITRE DEUXIÈME. — Travaux de la Société	54
A Mémoires	56
B Bulletin	98
C Publications diverses.	129
CHAPITRE TROISIÈME. — Travaux divers de la Société. — Fouilles. — Monuments historiques et éta- blissements publics. — Coopération à des travaux historiques d'intérêt général; Congrès des Sociétés savantes, etc.	183
APPENDICE	
NOTE A. — Liste des membres fondateurs.	219
NOTE B. — Liste des dignitaires de la Société depuis sa fondation.	220
NOTE C. — Liste des membres titulaires actuels sui- vant l'ordre de leur admission	222
NOTE D. — Programmes des concours proposés de- puis la fondation de la Société	223